

UN MOT SUR LES VISIONS, RÉVÉLATIONS, PROPHÉTIES

PAR

LE P. PIERRE-XAVIER POUPLARD

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

« Gardez-vous de croire à tout esprit :
mais examinez si les esprits sont de DIEU ;
car beaucoup de faux prophètes
ont fait entrée en ce monde »
[I Jo. iv, 1].

PARIS

ANCIENNE MAISON CH. DOUNIOL

PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE TOURNON, 29

1896

INTRODUCTION

Nous entendons tous les jours certains beaux esprits, lecteurs infatigables des feuilles anticléricales, reprocher aux catholiques leur amour aveugle et passionné du merveilleux, leur empressement à courir aux sources les plus équivoques des révélations et des prophéties, tant qu'enfin, il n'y aurait, au dire de ces sages, rien de plus naïvement crédule que les catholiques.

Nous savons, d'autre part, que plusieurs lecteurs, se défiant plus que de raison, des récits où perce le merveilleux, inclinent à juger trop sévèrement quelques faits, attestés pourtant par de saints personnages et que les tribunaux ecclésiastiques ont estimés dignes d'un religieux respect. Il n'est pas jusqu'à certains récits empruntés aux auteurs les plus graves, qui n'aient soulevé quelques mouvements d'incrédulité ou d'inquiète préoccupation. « Ces communications extraordinaires avec Notre-Seigneur, avec la très sainte Vierge, avec les saints Anges, ont-elles bien droit d'asile dans des ouvrages où le lecteur ne veut trouver que doctrine sûre et solide aliment pour sa foi et pour sa piété ? »

Si nous n'acceptons pas les reproches gratuits que nous fait la libre-pensée, et si nous dédaignons, comme il est juste, le brevet de superstition et de sottise crédulité que voudraient nous délivrer ces fiers adeptes de la RAISON, nous désirons du moins rassurer quelques consciences timides, s'effrayant, plus qu'il ne convient, des prodigieuses manifestations de la puissance et de l'amour de DIEU.

Mais en même temps, et avant tout, nous voulons mettre la piété des catholiques en garde contre un danger trop réel, que plusieurs d'entre eux ne paraissent même pas soupçonner, le danger de prendre pour manifestations divines, des faits extraordinaires qui n'ont d'autre principe que l'esprit de mensonge, ou tout au moins les rêveries d'imagination malades.

Satan a été justement nommé par un saint Père « le singe de DIEU. » Ce qu'il fit jadis, en Égypte, pour séduire et perdre Pharaon, il n'a cessé de le faire, dans tous les pays et à toutes les

époques de l'histoire. Il contrefait, autant qu'il le peut, les œuvres du Tout-Puissant ; et, partout où l'action divine se révèle avec plus d'éclat, on peut être assuré que l'action diabolique ne tardera pas à se produire. Parfois même, ce seront les âmes auxquelles DIEU a daigné se manifester qui, si elles n'y prennent garde, seront les victimes et les instruments des ruses de Satan. Aussi, les saints ne recevaient qu'en tremblant les grâces extraordinaires dont ils étaient favorisés ; et l'absence de cette salutaire frayeur, chez les personnes qui croient être l'objet de faveurs semblables, est un des signes qui doivent en rendre l'origine plus suspecte.

L'époque présente est une de celles où ces deux genres de manifestations extraordinaires se sont produits avec le plus de fréquence et de retentissement. Depuis les deux grandes apparitions auxquelles le jugement de l'autorité ecclésiastique nous permet, sans nous y obliger, de prêter prudemment notre croyance, nous entendons chaque jour raconter quelque nouveau prodige. Apparitions, révélations, prophéties, guérisons extraordinaires, stigmates, toutes les formes du merveilleux, que nous ne connaissions guère, il y a trente ans, que par les vies de saints, se montrent à nous maintenant, et nous permettent en quelque sorte de les palper.

En présence de ces phénomènes, les incrédules haussent les épaules ; et, faisant à leur raison une violence que la foi n'a jamais commandée aux croyants, ils refusent de voir les faits les plus visibles et d'admettre les témoignages les plus concluants. Mais, d'un autre côté, certains catholiques oublient la réserve que la prudence chrétienne commande en pareille matière. Du moment qu'il leur paraît démontré qu'un fait dépasse les forces de la nature, ils se hâtent de le proclamer divin comme si, au-dessus de l'homme, il n'y avait d'autre pouvoir que celui de DIEU. Pour juger de l'origine et de la nature des faits merveilleux, on se contente, trop souvent, d'en appeler à l'autorité des savants. La science est bonne, excellente sans doute, mais elle n'a pas à prononcer, en dernier ressort, sur des questions qui tiennent à la partie la plus délicate de la théologie mystique, et dans lesquelles l'autorité ecclésiastique, seule compétente, ne procède qu'avec la plus grande circonspection.

Il y a donc là un double danger contre lequel il est important de prémunir les enfants de l'Église : danger de méconnaître l'action de DIEU lorsqu'il lui plaît, (assurément il en a bien le droit), de se manifester surnaturellement à nous ; et, d'un autre côté, danger également grave de confondre l'action de Satan avec l'action de DIEU, et, ainsi, de se laisser égarer par l'esprit de ténèbres, déguisé en ange de lumière.

La voie de la vérité et de la prudence est à égale distance de ces deux excès ; elle ne penche ni vers *l'illumination*, qui admet avec un aveugle enthousiasme tous les récits merveilleux, ni vers le *rationalisme* qui repousse avec un dédain plus aveugle encore tous les faits surnaturels.

C'est cette voie que nous voudrions montrer à nos lecteurs, dirigé nous-mêmes par les auteurs les plus accrédités et les plus versés dans la science difficile du discernement des esprits.

Déjà, en 1877 et en 1878, nous avons traité cette question dans le *Messenger du Cœur de Jésus*. L'accueil bienveillant fait à nos articles par d'éminents personnages, le désir qu'on a bien voulu nous exprimer de voir réunies en brochure les pages disséminées dans les livraisons d'une revue mensuelle, l'intérêt que nous avons trouvé en faisant cette étude, mais, pardessus tout, l'espoir que nous avons d'être utile, tous ces motifs nous ont décidé à compléter notre travail et à lui donner une plus grande publicité. Nous lui laissons le titre UN MOT SUR LES VISIONS, RÉVÉLATIONS, etc. Si développée en effet que soit notre étude, ce n'est qu'UN MOT, comparé aux volumineux ouvrages traitant le même sujet. Mais ce MOT, ou si l'on veut, ce résumé des enseignements fournis par les maîtres de la science mystique suffira, croyons-nous, pour atteindre le but que nous nous proposons.

§ II

Les auteurs que nous avons principalement consultés sont, parmi les saints : saint Thomas d'Aquin, saint Jean de la Croix, saint Ignace de Loyola, saint Philippe de Néri, saint François de Sales, Saint Alphonse de Liguori et sainte Thérèse. Nommer ces sources, c'est en dire la valeur.

Parmi les écrivains, qui font autorité en cette matière et qui nous ont particulièrement guidé, nous signalons Benoît XIV et Eusèbe Amort. Ce dernier, chanoine régulier de Latran, théologien de l'Éminentissime cardinal Lescari, fit imprimer à Venise en 1750, son ouvrage *De revelationibus... regulæ tutæ* qui nous semble un des plus complets et des plus didactiques sur cette matière. Avec lui nous citerons souvent les Pères Dominique Gravina, Thomas Castaldo, Barthélemy Sybille de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le cardinal Bona, Jean Gerson et les Bollandistes.

Nous nous appuyerons également sur les témoignages des Pères Delrio, Suarez, Lancicius, Achille Gagliardi, Joseph Surin, etc. de la Compagnie de Jésus. Leurs études sur l'objet de notre travail et leur expérience dans les voies de la spiritualité doivent être prises en considération. Enfin nous devons indiquer, avec l'article publié par le Père Toulemont sur les *Révélationes privæ*¹, plusieurs autres articles écrits de main de maître par le P. Jean de Bonniot dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires par les Pères de la Compagnie de Jésus*². Ces pages sur l'*hallucination*, l'*extase*, le *mysticisme*, la *cause des apparitions*, demandent à être méditées par « les philosophes naturalistes et les naturalistes médecins qui, faute de bien connaître, lancent, à tout hasard, les accusations les plus injurieuses et les plus gratuites contre ce que la religion a de plus délicat, de plus pur, de plus sublime » (P. de Bonniot).

Si donc cet opuscule a quelque valeur, c'est que nous pouvons dire, comme Eusèbe Amort l'affirmait de son livre, « qu'il est le résumé de la doctrine des meilleurs auteurs, et qu'ainsi les règles données par nous, avec eux et après eux, peuvent être suivies en toute sécurité, mais que s'en écarter est un vrai péril, pour ne pas dire un crime : *Sequi tutum, transgredi nefas.* »³

S'en suit-il que nous échapperons aux critiques de certains esprits exaltés, amis à outrance de tout ce qui paraît merveilleux ? Nous n'avons pas cette prétention. Les *voyants* et les *visionnaires* de mauvais aloi n'accepteront pas, c'est entendu, une doctrine qui doit les démasquer. Trop heureux serons-nous, si leurs crédules adeptes daignent tenir compte des enseignements que nous nous permettons de rappeler après les théologiens de premier mérite ! Nous osons du moins espérer que les esprits sérieux, les cœurs droits et calmes trouveront quelque profit à lire cet opuscule. Plusieurs professeurs de nos Universités catholiques ont bien voulu nous dire que nous faisons une excellente œuvre, et un Évêque a daigné nous en féliciter en nous écrivant : « Votre travail sur *les visions et les prophéties...* fera certainement du bien, et pour mon diocèse je vous en remercie... »

Faire quelque bien, c'est tout le vœu de l'auteur.

P.-X. POUPLARD, S. J.

Angers, fête de saint Joseph, 19 mars 1883.

¹ *Études religieuses* : année 1866, p. 45 et suivantes.

² *Études religieuses* : décembre 1874, novembre 1877, mai et juillet 1878.

³ Voici le passage entier d'Amort (præf. lib. cit, n. 7) : « *Ex optimis auctoribus collegi regulas promiscuas, easque in ordinem summarium digestas sic disposui, ut vel eu auctorum consensu unanimi, vel ex præstantiorum sententia haberentur canones constantes, quos sequi tutum, transgredi nefas foret.* »

CHAPITRE PREMIER

Danger d'accueillir trop facilement ce qui paraît merveilleux — Avertissements de Notre-Seigneur —
Démonstration par les faits.

On ne saurait dire combien la curiosité
de connaître les choses futures et cachées,
de voir ou de faire des miracles, a trompé de personnes
et même en a détourné de la vraie foi¹. Jean Gerson

§ I. AVERTISSEMENTS DE NOTRE-SEIGNEUR

Dans ce premier Chapitre nous voulons avant tout signaler les périls auxquels exposerait un empressement irréfléchi à accueillir les visions, les révélations, les prophéties et autres phénomènes merveilleux sur lesquels l'autorité ecclésiastique n'a dit ni son premier, ni son dernier mot. Ce silence engage déjà tout fidèle à beaucoup de réserve, mais il commande plus impérieusement encore cette sage discrétion à quiconque ayant charge d'âmes, pourrait, par l'oubli de cette réserve, compromettre son ministère et, du même coup, l'honneur et la dignité de la sainte Église. Que des faits extraordinaires piquent la curiosité du public, soit. Mais, dirons-nous avec le disciple bien-aimé : « Gardez-vous de croire à tout esprit ; cherchez si ces esprits sont bien de DIEU. En effet, beaucoup de faux prophètes se sont répandus dans le monde. *Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sunt: quoniam multi pseudopropheta exierunt in mundum.* » (I Jo. IV, 1). Notre-Seigneur lui-même, signalant les jours avant-coureurs du bouleversement final, n'a-t-il pas fait cette recommandation : « Si quelqu'un vous dit : Voici le Christ, ici ou là, ne le croyez pas ; car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, et ils feront de grands signes et des prodiges, en sorte que (s'il se peut faire) les élus eux-mêmes soient induits en erreur. *Ecce prædixi vobis.* Vous en êtes avertis, je vous le prédis ! » (Matth. XXIV, 23-25). — Et cet avertissement, saint Marc (XIII, 22) et saint Luc (XVII, 23) le répètent après saint Matthieu ; enfin, saint Jean, le quatrième évangéliste, vient de nous le rappeler dans sa première épître (I Jo. IV. 1).

Il serait difficile de trouver des termes plus expressifs que ceux du divin Maître, pour nous mettre en garde contre ces prophètes menteurs qui, aux derniers jours du monde, chercheront par mille prodiges à tromper, à séduire même les élus. Pourrions-nous donc ne pas répéter après Notre-Seigneur : « *Vos ergo videte, ecce prædixi vobis omnia !* Prenez garde je vous ai fait connaître d'avance le péril » (Marc. XIII, 23). La recommandation faite par Jésus-Christ lui-même, nous est cent fois rappelée par les Docteurs et les Maîtres de la vie spirituelle. Inutile d'entasser ici leurs témoignages ; mais la voix des faits, éloquente entre toutes, va nous redire que trop souvent les prétendus voyants, extatiques, prophètes, sont ou le jouet de leur imagination, ou les victimes de leurs passions, quelquefois même les criminels complices de Satan. Par conséquent : « *Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sunt* » (I Jo. IV).

§ II. LES SAINTS, À PLUS FORTE RAISON CEUX QUI NE LE SONT PAS, SONT EXPOSÉS À L'ILLUSION

L'illusion la plus dangereuse et la plus difficile à guérir dans la vie spirituelle, dit le Père Surin, c'est lorsque le démon vient à bout de persuader aux âmes que tout ce qu'il suggère vient immédiatement de JÉSUS-CHRIST, ou de la sainte Vierge, ou de quelqu'autre saint. Ce sont,

¹ « Dicit non potest quantum curiositas vel cognoscendi futura et occulta, vel miracula videndi vel faciendi, fefellit plurimos, et a vera religione frequenter avertit. » [Gerson, Tract. *De probat. spirit.*]

quelquefois, des personnes vertueuses et accoutumées aux visites de Notre-Seigneur, et qui, néanmoins, ne savent pas reconnaître la tromperie. Elles n'ont pas le moindre doute que ce ne soit JÉSUS-CHRIST qui leur parle en certains temps, quoique les choses qu'elles entendent soient, dans la suite, justement condamnées de tout le monde. N'a-t-on pas vu, à Rouen, un prêtre connu pour un homme de bien, lequel, disant la messe, et tenant JÉSUS-CHRIST entre ses mains, croyait entendre des paroles et recevoir des conseils qui aboutirent enfin à un grand désordre ? Ne sait-on pas que sainte Catherine de Bologne, après avoir pratiqué la vertu pendant longtemps et reçu de très grandes faveurs du ciel, fut, durant trois ans, (les Bollandistes disent cinq ans), trompée par le démon, qui lui apparaissait tantôt sous la forme de JÉSUS-CHRIST, et tantôt sous celle de la sainte Vierge ? Cela arrive aux âmes qui ne sont pas encore parfaitement éclairées, quoique solidement vertueuses ; car pour celles qui sont dans la claire lumière, il n'est pas à craindre, dit sainte Thérèse, qu'elles se trompent ainsi ; elles n'ont nulle peine à distinguer les fausses visions des véritables (*Catéchisme spirituel*, II^e part. c. 5). Nous reviendrons sur ces enseignements de sainte Thérèse et du Père Surin. Voulant dans ce chapitre prouver, surtout par des faits, combien il est nécessaire de n'accepter qu'avec réserve les manifestations extraordinaires dont l'opinion publique se préoccupe, nous allons raconter, sur la foi des plus graves auteurs, plusieurs de ces phénomènes merveilleux opérés par un tout autre esprit que l'Esprit divin : la conséquence à tirer de ces récits s'imposera d'elle-même à tout lecteur sérieux.

Le Père Surin² vient de nous dire que sainte Catherine de Bologne fut, durant trois ans, trompée par le démon ; voici comment l'historien de cette sainte nous raconte ces douloureuses épreuves.

« DIEU, dit-il, voulant rendre plus profonde l'humilité de la Bienheureuse et la mettre en défiance d'elle-même, de ses propres forces et de ses lumières, permit à *Satan* de l'attaquer. À maintes reprises, le père du mensonge apparut à la pieuse fille sous la forme et l'aspect de l'auguste Vierge ; et prenant en même temps le langage de MARIE, il lui fit des recommandations et des promesses qui la jetèrent dans un grand trouble. Heureusement, l'obéissance la soutint au milieu des angoisses que faisait naître en son âme le malin esprit. Celui-ci, d'ailleurs, multipliait ses ruses. Un matin, par exemple, lorsque la Bienheureuse venait d'entrer à l'église pour prier, il se présenta tout à coup devant elle, sous la forme de JÉSUS crucifié, tenant ses bras étendus et s'inclinant vers elle, comme s'il eût voulu l'embrasser ; son visage paraissait doux et aimable : « Ô infidèle, lui dit-il, tu m'as ravi ton cœur : rends-moi ce que tu m'as volé ! » Catherine, troublée par ces visions, versait des torrents de larmes, et ne trouvait de sécurité que dans l'obéissance. — Plus tard l'ange déchu lui apparut sous la forme de la Vierge Mère, tenant l'Enfant-JÉSUS entre ses bras, et lui fit entendre, d'un ton de voix menaçant, ces désolantes paroles : « Puisque tu n'as pas voulu te débarrasser d'une affection coupable, je ne t'accorderai pas le saint amour de mon Fils. » Puis, la Vierge irritée disparut. Toujours persuadée que cette apparition était Notre-Dame, et s'imaginant que l'affection coupable qu'elle lui reprochait était son amour-propre, cause par là même de la colère de MARIE et de JÉSUS son divin Fils, Catherine était plongée dans la plus amère tristesse ; et,

² Le Père Joseph Surin, que le célèbre Archidiacre d'Evreux, Henri M. Boudon appelle « un miracle parmi les saints », est souvent cité par Bossuet dans ses lettres spirituelles comme « un maître consommé dans la spiritualité, incomparable sur les épreuves. » Fénelon professe hautement qu'il le compte « parmi les spirituels les plus estimés dans l'Église », et le nomme après saint Jean de la Croix. Il est mort à Bordeaux en odeur de sainteté le 21 avril 1665, « âgé de 65 ans comme son glorieux Patriarche saint Ignace, dont il a été l'un des plus dignes enfants » (Boudon).

La sainteté éclata dans toute la vie du Père Surin, mais surtout dans les états extraordinaires par lesquels il a plu à Dieu de le conduire. L'intelligence qu'il avait des choses divines en fit de son vivant un directeur consommé, et les livres qu'il a écrits sur la vie spirituelle peuvent, dit Bossuet, « conduire les âmes à Dieu depuis les premiers degrés de la vertu jusqu'à l'état le plus sublime de la perfection. » Pour nous, s'il nous est permis d'émettre notre modeste avis, nous sommes intimement convaincu que les œuvres du Père Surin sont un patrimoine spirituel trop peu connu ou trop peu apprécié, et qu'une âme formée à l'école d'un tel maître, s'élèverait bien vite à un haut degré de sainteté.

comme elle l'a consigné elle-même dans ses écrits, elle se fût laissée abattre par le découragement, si elle n'avait su que « le désespoir est le plus grand des crimes. » Aussi, s'abandonnant à la divine volonté, multipliant ses prières et ses mortifications, et, par-dessus tout, fidèle à la direction de l'obéissance, elle soutint cet infernal combat pendant près de cinq ans; tant qu'enfin, après ces effroyables épreuves, qu'elle croyait l'œuvre directe de DIEU et de MARIE, elle retrouva le calme, eut la connaissance des fraudes de Satan, et comprit que le Seigneur avait permis ces pénibles et longs combats, afin qu'elle découvrit sa propre faiblesse et combien le secours d'en haut lui était nécessaire : « *Finito inferno certamine, quod in annos circiter quinque protractum est...* »³

L'illustre Père Achille Gagliardi, mort en 1607, à l'âge de soixante-dix ans, après en avoir passé quarante-huit dans la Compagnie de Jésus, cite plusieurs exemples, vraiment effrayants, des aberrations dans lesquelles l'esprit satanique entraîna, de son temps, plusieurs personnages, remarquables d'ailleurs par leur science et leurs vertus. Stigmates, visions, extases, ravissements, rien n'avait manqué pour faire tomber ces infortunés dans l'illusion d'abord, et ensuite dans un abîme d'infamies et de sacrilèges. Et, continue le savant auteur, on vit un grand nombre d'hommes du premier mérite séduits par ces apparences de vertu, et par l'excellence des dons que paraissaient avoir reçus ces âmes privilégiées. « Qu'il suffise, ajoute-t-il, de citer l'exemple d'une femme dont la vie très pieuse et très sainte excitait l'admiration de tous : de fréquentes extases la mettaient en rapport avec les esprits angéliques ; ses prières avaient obtenu à son confesseur, homme grave et prudent, une connaissance intime de ses péchés, une componction extraordinaire, et une ferveur de charité sans bornes. Tous ces détails, nous les tenons de ce prêtre même, et ils nous parurent dignes de considération. Toutefois, nous persuadâmes à ce confesseur de suspendre son jugement, et de ne rien précipiter, dans une affaire si difficile et d'ailleurs pleine de périls ; et nous l'exhortâmes à bien éprouver l'esprit et les dispositions de cette femme.

« Ce sage directeur suivit notre conseil, et il ne tarda pas à reconnaître, d'une manière évidente, que sa pénitente était le jouet du démon, ainsi que plusieurs autres de ses compagnes. — Et ce ne fut qu'après de longs et difficiles efforts, et par un secours tout particulier de la divine grâce que cette visionnaire, et celles qui s'étaient associées à elle, furent arrachées aux pièges de Satan et rentrèrent dans l'ordre d'une vie humble et chrétienne. »

Les hommes sont moins exposés que les femmes à ces fatales illusions, mais tous n'y échappent pas. Le P. Gagliardi raconte longuement comment un saint religieux de sa connaissance, devenu le jouet du malin esprit, avait fini par tomber dans les plus manifestes erreurs. Heureusement, le pauvre égaré voulut bien entrer en communication avec des hommes expérimentés : il eut avec eux de longs et nombreux entretiens ; et enfin, grâce à la divine bonté, reconnaissant ses erreurs et les perfidies de Satan, docile aux avis de ses supérieurs, il employa les remèdes qu'on lui indiqua, et se remit à marcher *dans la voie de l'humilité et de la justice tous les jours de sa vie*⁴.

« Un villageois, qui était tenu pour saint personnage, non seulement par le peuple, mais encore par des gens instruits, vient un jour exposer à sainte Thérèse ce qui se passait en lui, disant que DIEU lui parlait, et s'étendant beaucoup sur les choses spirituelles. La sainte vit sur le champ que ce n'était pas un bon esprit, et elle s'en expliqua dans ce sens au confesseur de l'illuminé, mais sans le déclarer ouvertement, pour ne pas faire perdre à ce prêtre le crédit attaché à son ministère. Dans sa charité, voulant essayer de guérir ce pauvre visionnaire, Thérèse l'envoya à des personnes dont elle connaissait la sainteté, et leur recommanda de l'occuper à des travaux corporels et de l'exercer dans l'obéissance. Peine inutile, le *voyant* ne voulut jamais se plier à cette conduite, et à peu de temps de là, on vit que tout n'était que vanité et folie...

³ Vid. Bolland., t. VIII, martii die XIX.

⁴ V. Opus posthumum P. Ach. Gagliardi in Reg. S. P. Ign. *De discretione spirituum*.

« Un confesseur vint un jour, tout émerveillé, dire à la même sainte, qu'il dirigeait une personne que la très sainte Vierge visitait souvent. Il ajoutait que la Mère de DIEU s'asseyant sur le lit de cette religieuse, s'entretenait plus d'une heure avec elle, lui disait des choses futures et beaucoup d'autres encore !.. Et comme cette fille disait vrai sur quelques points, on tenait tout le reste pour certain. La sainte connut incontinent ce qui en était ; mais, pour certaine considération, elle ne le déclara point au confesseur ; elle se contenta de lui dire d'attendre un peu et d'avoir patience, pour voir si ces prophéties s'accompliraient ; pour le moment, de lui demander quelques autres effets, et de s'informer exactement de la vie qu'elle menait... Enfin la vérité s'étant fait jour, on vit que tout cela n'était que folie. »⁵

« Du temps de saint Ignace de Loyola, se trouvait, à Bologne, une jeune fille qui éprouvait des extases si extraordinaires, qu'elle était insensible à la chaleur du feu ; elle avait des stigmates aux mains et au côté ; sa tête semblait comme percée par une couronne d'épines, et il en sortait une grande abondance de sang. Enfin, on eût dit qu'elle partageait toutes les douleurs endurées par Notre-Seigneur au jour de la Passion. Ces faits ne pouvaient être mis en doute. Un religieux, de l'Ordre de Saint-Dominique, chapelain du couvent où se trouvait cette vierge privilégiée, consulta, le 23 mai 1553, le saint fondateur de la Compagnie de Jésus. — « Mon Père, dit saint Ignace au religieux dominicain, je ne puis vous répondre autre chose, si ce n'est que l'obéissance de cette religieuse à sa supérieure est ce qui me paraît de plus remarquable en elle. ». — Puis, quelques instants après, parlant dans l'intimité avec le P. Ribadeneira : « Pierre, lui dit-il, ces merveilles sont bien rarement opérées par DIEU. Trop souvent, c'est Satan qui se joue des pauvres mortels, avides de nouveautés et victimes de leur orgueil. » — De fait, cette fille, l'admiration de tant de gens, eut une fin misérable ; et cette éclatante lumière s'évanouit en épaisse fumée. »⁶ Nous pourrions multiplier à l'infini de semblables exemples.

§ III. PERVERSITÉ DE CERTAINS VOYANTS ET COMPLICITÉ SATANIQUE

Si des âmes de bonne foi, si des saints même ont pu être trompés par l'ange de ténèbres transformé en ange de lumière, on comprendra sans peine combien facilement de malheureuses créatures, victimes de leur orgueil ou d'autres passions, peuvent devenir le jouet de Satan, et abuser, à leur tour, de la crédulité du vulgaire et, quelquefois, de la piété trop confiante de certains directeurs.

Le savant P. Martin Delrio parle d'une fille dont les ravissements étaient si fréquents, qu'elle les avait à volonté ; mais l'enquête ecclésiastique étant faite, l'évêque de Saragosse découvrit que toutes ces extases étaient l'effet d'un pacte sacrilège : cette misérable l'avait contracté avec le démon, pendant qu'elle gardait les troupeaux⁷.

Nous ne pouvons qu'indiquer la fameuse histoire racontée longuement par Dom Luc d'Achery dans son *Spicilege* (t. II, p. 634, édit. de 1722), histoire aussi instructive qu'elle est effrayante : elle nous révèle jusqu'où peuvent conduire l'orgueil et l'amour de la célébrité, et nous prouve, en même temps, la tendance malheureusement trop commune, à croire au merveilleux.

C'est au treizième siècle que se passa l'évènement en question. Une jeune fille, du territoire de Metz, trompa si habilement, par sa supercherie, les habitants de la contrée, que les personnages les plus renommés pour leur vertu et leur doctrine, n'hésitaient pas à publier partout sa sainteté et ses admirables actions. Hommes d'église, nobles seigneurs et simples manants accouraient en

⁵ *Vie de sainte Thérèse*, par le P. de Ribéra, liv. IV, ch. 25, et livre *des Fondations*, ch. 8 (traduct. du P. Bouix).

⁶ Vid. *Analecta*, loc. cit. et Bolland. 34^e vol. p. 778.

⁷ V. *Analecta juris Pontif.*, année 1854, p. 814.

foule pour être témoins des merveilles de sa vie. Sybille, c'est le nom donné par le narrateur à cette malheureuse, prétendait avoir des relations avec les anges ; elle était nourrie d'une manne céleste, sa chambre était embaumée par des parfums descendus des cieux ; tantôt, disait-elle, elle était ravie au ciel, tantôt elle avait d'affreuses persécutions à souffrir de la part des démons... Bref, cette fille privilégiée de DIEU, qui ne vivait pas humainement, allait de son vivant, être vénérée comme une sainte, quand, grâce à DIEU, la supercherie fut découverte, à la grande honte de certains sages qui avaient été dupés par la prétendue extatique... C'est à peine si elle put échapper à la mort. Condamnée par l'évêque et jetée en prison, la malheureuse ne survécut que peu de temps à ses effrontés mensonges et à ses sacrilèges. *Ainsi*, conclut l'historien, *Dieu dissout bientôt les choses qui ne se font point par lui*⁸. Le mot *bientôt* est peut-être hasardé. Il serait plus exact de dire *tôt ou tard*: *Nihil occultum, quod non scietur* (Matth. x, 26).

Zachias atteste avoir vu de ses propres yeux une femme hypocrite, qui feignait des extases avec tant d'habileté, que les spectateurs en étaient ravis. On la contemplait les bras étendus en croix, les paupières immobiles, les yeux fixes pendant des heures entières, élevant quelquefois son corps comme pour voler au ciel. Son visage faisait croire qu'elle expirait ; puis, en un clin d'œil, il retrouvait ses couleurs et elle paraissait revenir à la vie. Mais, ajoute Zachias, toutes ces scènes furent reconnues de pures supercheres.

Le Père J.-B. Saint-Jure cite un fait de complicité satanique qui, vers le milieu du seizième siècle, « *trompa et épouvanta toute l'Espagne*. » Eusèbe Amort le raconte longuement et avec des détails que la langue française ne saurait traduire.⁹ Heureux de trouver le même récit dans l'histoire de sainte Thérèse, d'après les Bollandistes, histoire récemment publiée à la gloire de la séraphique Mère, nous nous permettons de le mettre sous les yeux de nos lecteurs. La plume délicate et discrète de l'auteur ne laisse rien à désirer : les sous-entendus seront suffisamment compris. À ces pages tristement intéressantes, nous nous contenterons d'ajouter les réflexions des Pères Ribadeneira et Saint-Jure.

« L'Espagne entière s'était enthousiasmée, pendant trente ans, de la vie, des révélations, des extases, des miracles d'une clarisse de Cordoue, Madeleine de la Croix. Consacrée à DIEU dès ses premières années, Madeleine avait grandi au fond du cloître, livrée à des austérités excessives et à une oraison où se passaient les choses les plus étranges. Ses compagnes s'étonnaient d'une vertu qui leur paraissait surhumaine. Bientôt leur admiration franchit l'enceinte de l'abbaye : on accourut à Sainte-Claire pour voir, pour entendre cette vierge descendue des cieux. L'ordre séraphique, abusé lui-même, crut posséder l'une des humbles et saintes fleurs que le Seigneur semait à profusion depuis deux siècles dans le parterre de saint François. La crosse abbatiale fut remise entre les mains de la pauvre fille. Elle gouverna non seulement les clarisses de Cordoue, mais devint l'oracle des autres couvents franciscains de l'Espagne. Les princes, les rois, les pontifes eux-mêmes la consultaient sur les affaires de leurs états ou de leurs diocèses. Elle leur révélait des secrets en apparence impénétrables, découvrait des événements qui s'accomplissaient loin d'elle et voyait, par exemple, François I^{er} rendre son épée à Pavie, Rome pillée par les Impériaux. Des prodiges accompagnaient ses prédictions, prodiges qui ne ressemblaient en rien aux miracles du bon Maître de l'Évangile et frappaient les sens d'étonnement sans éclairer les âmes ni fortifier les cœurs. Mais la foule séduite admirait toujours, et sa vénération croissante exaltait de plus en plus Madeleine. Aux jours de grandes fêtes, elle tombait en extase et s'élevait souvent à deux ou trois pieds au-dessus du sol. Quand elle se rendait à la chapelle pour communier, avant d'approcher de la table sainte, elle montrait triomphante sur ses lèvres l'hostie que la main des anges avait ravie au

⁸ Vid. *Analecta* loc. cit.

⁹ Amort : *op. cit.* part. 2, *applic. regul.* n. III.

prêtre pour la lui porter. Ou bien serrant sur son cœur une image de l'Enfant Jésus, elle fondait en larmes, éclatait en sanglots et s'abandonnait à ses transports jusqu'à ce qu'elle s'évanouît entre les bras de ses sœurs. Telles étaient les merveilles qui retentissaient en Espagne et au-delà. De longues années s'écoulèrent sans que Madeleine se démentît. Un jour enfin, en 1546, un rayon de grâce qui dut être bien puissant, traversa les ténèbres de l'orgueil de cette femme. À la consternation générale, elle se jeta aux pieds d'un visiteur de son ordre, et, dépouillant le masque de son hypocrisie, elle avoua que par des ruses sacrilèges et des conventions faites avec le démon, elle avait indignement trompé la confiance des sœurs comme l'opinion publique. Elle s'était prêtée volontairement aux séductions de l'esprit de mensonge. Enfant, elle avait accepté, avec discernement, les fausses visions, les joies sensibles qu'il lui procurait. Jeune fille, elle avait ensuite signé un pacte odieux et s'était livrée corps et âme à Satan pour obtenir de lui des révélations, le don des prodiges, et la force d'accomplir des macérations effrayantes. Après cette terrible confession quelle renouvela devant toute sa communauté, Madeleine, conduite au tribunal de l'Inquisition, soumise à un interrogatoire sévère, compléta ses premiers aveux par des détails qu'une plume chrétienne ne saurait traduire. Les Inquisiteurs la condamnèrent à prononcer l'amende honorable de ses désordres dans la cathédrale de Cordoue. La malheureuse, transportée ensuite hors de la ville, acheva ses jours en pénitente, loin du cloître qu'elle avait déshonoré. »¹⁰

« Le Père Ribadeneira, reprend Saint-Jure, après avoir rapporté une partie de ceci eu la vie de notre Père saint Ignace, ajoute ce qui suit, qui fait bien à notre propos. Nous avons encore vu ces années passées en divers pays et spécialement en Espagne, comme à Lisbonne, à Séville, à Saragosse, à Valence à Cordoue, à Murcie, et même dans la cour du roi, beaucoup d'autres exemples de ces tromperies dans ces femmes, dont les unes paraissaient avec les stigmates, d'autres perdaient l'usage de leurs sentiments et étaient ravies, d'autres se mêlaient de prédire les choses à venir, et portaient d'autres marques d'une grande et rare sainteté, si bien contrefaites et si artificieusement déguisées, que non seulement le peuple y était trompé, mais encore plusieurs hommes graves, savants et pieux qui leur donnaient vogue et crédit, et en épandaient la connaissance dedans et dehors le royaume ; de sorte que le mal prenait grand pied, et fût allé plus loin, si l'Inquisition n'en eût arrêté le cours, et apporté le remède. »¹¹

Nous lisons un fait également fort remarquable et plus triste encore dans la vie du Vénérable Père Lancicius. « Une femme, nommée Biedowna, s'était fait une réputation extraordinaire de sainteté dans une ville du palatinat de Masovie, en Pologne. Adonnée à la prière et à l'oraison, elle passait toute la matinée dans les églises à entendre les messes qui s'y célébraient. Elle y versait des torrents de larmes, et ne cessait de pousser de pieux gémissements. Quelquefois, saisie tout à coup par une douleur plus vive, elle tombait à terre, se roulait convulsivement sur les dalles de l'église, à la grande stupéfaction des spectateurs attendris. Elle s'écriait "que toutes ces souffrances lui étaient envoyées par le Seigneur pour les péchés du peuple, ayant obtenu de faire ainsi pénitence pour ses frères..." Au milieu de ces convulsions et de ces tortures, elle répétait fréquemment ces paroles : *Propter te, mi Domine! suscipiat hoc Dominus meus!* "Pour vous, ô mon Maître! que mon Maître reçoive ce sacrifice!" On se convainquit, par la suite, qu'elle appelait ainsi le démon, auquel elle s'était donnée; mais on ne l'entendit jamais nommer Notre-Seigneur Jésus-Christ. Souvent, on vit des rayons lumineux jaillir des plaies du Crucifix, et venir directement aux mains et au cœur de cette femme. Bien plus, on aperçut des hosties déposées subitement sur la langue de Biedowna, qui feignait de ne soupirer qu'après la manne sacrée du tabernacle. Aussi, des hommes fort distingués par leurs vertus, occupant dans le monde des positions honorables et élevées, étaient-ils ravis de ces merveilles et célébraient-ils bien haut la sainteté de cette âme. Le

¹⁰ *Vie de sainte Thérèse* d'après les Bollandistes, ses divers historiens, t. I, p. 162.

¹¹ Père Saint-Jure : *l'Homme spirituel*, sect. IX, c. III, p. I. Père Ribadeneira *Vit. S. P. N. Ignat.* lib. 5, c. 10.

P. Lancicius, toutefois, ne partageait point cette admiration ; et, si sobre de paroles qu'il fût d'ordinaire, il ne craignit point de dire bien net que la sainteté de cette Biedowna n'était qu'une fiction. Plusieurs s'offensèrent d'un tel langage, surtout lorsqu'un personnage de piété et de doctrine eut affirmé que, par les mérites de cette femme chérie de DIEU, il avait obtenu une grande douleur de ses péchés et des larmes abondantes pour les pleurer. Le P. Lancicius n'eut pas de peine à expliquer que de telles faveurs n'étaient point la récompense des mérites ni des intercessions de Biedowna, dont il persévérait à nier la sainteté. L'évènement donna raison au jugement de l'homme de DIEU. Biedowna, appelée en justice pour avoir frauduleusement extorqué à une pieuse personne (au nom, disait-elle, de sainte Barbe qui la réclamait), une forte somme d'argent, fut reconnue coupable de ce crime et de plusieurs autres vols sacrilèges, et condamnée à la peine capitale. Vainement le démon entra-t-il dans la prison, sous la forme d'un brillant cavalier, et, à la vue des autres captifs, ne cessa-t-il, pendant trois nuits consécutives, de répéter à cette misérable créature qu'au moment de l'exécution, il mettrait une tête d'oie à la place de celle que le bourreau devait abattre... Parole de Satan, parole de mensonge... Le bourreau, en effet, montra bien au peuple la tête véritable de Biedowna et le corps décapité et sanglant de cette infâme, que la multitude ne savait assez maudire.¹²

§ IV. ILLUSION ET ACTION SATANIQUE

Tandis que cette misérable, complice de Satan, se jouait de la crédulité d'un grand nombre dans une ville de Pologne, une fille, moins coupable sans doute mais soumise évidemment à l'influence du mauvais esprit, excitait l'admiration générale dans la capitale de la France. Nicole Tavernier, c'était son nom, avait la réputation d'une sainte et d'une thaumaturge. Elle parlait des choses de DIEU et expliquait les passages les plus difficiles de l'Écriture, de manière à étonner les plus fameux docteurs.

Elle avait des extases, des visions et des révélations ; elle prédisait les choses futures et avertissait les moribonds des péchés qu'ils n'avaient pas confessés : et ce qu'elle avait dit se trouvait véritable. Un jour, elle donna, d'une manière exacte, le signalement d'un religieux qu'elle n'avait jamais vu, et qu'elle voulait prendre pour confesseur. Deux fois, elle fut attaquée d'une maladie dangereuse, et deux fois elle parut recouvrer la santé par miracle. Dans une de ces circonstances, on la croyait morte et déjà on l'avait mise sur une table pour l'ensevelir, lorsqu'elle revint subitement à elle-même et s'écria : « *Mon DIEU, puisque vous me rappelez à la vie, je la consacre à votre service.* » Un prêtre qui avait eu intention de consacrer un pain pour la communier, ne trouva pas l'hostie qu'il lui destinait, quand le moment de la communion fut venu. Nicole assura qu'un ange la lui avait apportée. Étant à côté de madame Acarie (en religion Sœur Marie de l'Incarnation), dans l'église des Capucins de Meudon, elle disparut pendant près d'une heure. Lorsqu'elle revint, cette sainte femme lui demanda ce qu'elle était devenue ; elle répondit qu'elle était allée à Tours, pour détourner quelques grands seigneurs d'exécuter un projet qui devait nuire à la religion, quoiqu'il eût une apparence d'utilité.

« On la consultait de toutes parts ; les grands du royaume se recommandaient à ses prières ; les ecclésiastiques et les religieux l'estimaient beaucoup, et personne n'avait encore remarqué en elle aucun péché, ni même aucune imperfection. Elle parlait sans cesse de la nécessité de faire pénitence, pour sortir du malheureux état où l'on se trouvait ; et elle annonçait que, si l'on se repentait de ses péchés, bientôt l'on verrait cesser les calamités publiques. Sur sa parole, le peuple se confessait et communiait ; on ordonna même des processions dans plusieurs villes de France. Elle en fit faire une à Paris, à laquelle assista le Parlement, accompagné des autres cours

¹² Vid. Vit. P. Nic. Lancicii a P. Balbino, lib. III, c. 7.

souveraines et d'une grande multitude de citoyens. Elle avait osé dire à l'évêque que si cette procession ne se faisait pas, il mourrait avant la fin de l'année.

Malgré l'estime générale dont jouissait cette fille, Madame Acarie n'avait aucune confiance en elle. La Bienheureuse avait dit, dès le commencement, « que cette âme était dans l'illusion ; que le démon était l'auteur de tout ce que l'on voyait d'extraordinaire en elle, et qu'il savait perdre un peu pour gagner beaucoup ; que les extases et les ravissements pouvaient avoir lieu dans une pécheresse ; que l'esprit de ténèbres avait pu enlever l'hostie qui avait disparu de dessus l'autel ; que le prétendu voyage à Tours n'était nullement prouvé, et que, d'ailleurs, il ne surpassait pas le pouvoir du malin esprit ; enfin, que *cette personne paraissait absolument dépourvue de l'Esprit de Dieu.* »

Madame Acarie persistait à dire cela avec tant d'assurance, qu'on commença d'avoir des doutes sur la vertu de cette fille ; et ces doutes se changèrent en une entière certitude, lorsque la Bienheureuse, qui l'avait reçue dans sa maison, l'eut mise à différentes épreuves et convaincue de plusieurs mensonges. Une de ces épreuves est ainsi racontée par monsieur l'abbé Houssaie, auteur de la nouvelle vie du cardinal de Bérulle¹³ : « Madame Acarie tendit à cette fameuse illuminée un piège où elle se laissa prendre misérablement. Elle lui confia une lettre pliée et décachetée, dans laquelle étaient des petits morceaux de papier presque imperceptibles. Quelque temps après, elle retira la lettre et demanda à Nicole si elle n'avait pas été tentée de la lire. Nicole répondit que non ; mais les petits morceaux de papier qui étaient tombés sans qu'elle s'en fût aperçue, en l'ouvrant, témoignaient de sa curiosité et de son mensonge. On reconnut alors que Nicole Tavernier était bien éloignée d'avoir la sainteté qu'on lui supposait, et qu'elle était le jouet de l'illusion. Le démon, confus de ce que ses desseins étaient découverts, et qu'il ne pouvait plus se servir de cette fille pour tromper d'autres personnes, se retira d'elle ; et on fut d'autant plus fondé à le croire, que, depuis ce moment, on n'aperçut plus en elle que de l'ignorance et de la grossièreté, sans aucune apparence de vertu¹⁴. Elle ne pouvait plus jeûner, ni rester longtemps à l'église. Après s'être mariée contre le gré de ses parents, elle se fit calviniste ; elle se convertit dans la suite, et abjura l'hérésie entre les mains du Père de Lingendes. Ces faits, attestés par les premiers auteurs de la Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, et par d'autres personnages contemporains, paraissent être ceux auxquels fait allusion saint François de Sales dans une lettre dont nous donnons un extrait en terminant ce chapitre.

« Il y eut, du temps de la bienheureuse Sœur Marie de l'Incarnation, une fille de bas lieu qui fut trompée d'une tromperie la plus extraordinaire qu'il est possible d'imaginer : l'ennemi, en forme de Notre-Seigneur, dit fort longtemps ses heures avec elle, avec un chant si mélodieux qu'il la ravissait perpétuellement. Il la communiait fort souvent, sous l'apparence d'une nuée argentine et resplendissante, dedans laquelle il faisait venir une fausse hostie dedans sa bouche ; il la faisait vivre sans manger chose quelconque. Quand elle portait l'aumône à la porte, il multipliait le pain dans son tablier ; de sorte que, si elle ne portait de pain que pour trois pauvres, et s'il s'en trouvait trente, il y avait pour donner à tous très largement, et du pain fort délicieux ; duquel son confesseur même, qui était d'un ordre très réformé, envoyait çà et là parmi ses amis spirituels, par dévotion.

¹³ V. p. 141 de cette vie.

¹⁴ Le Père Saint-Jure, citant les propres paroles du docteur du Val, raconte ainsi la faite de l'ange de ténèbres : « Satan impatient de se voir découvert et que les desseins qu'il avait par le moyen de cette fille à la ruine de plusieurs saintes congrégations s'en allaient être en évidence, ne put contenir sa rage de sorte qu'une fois nôtre bienheureuse étant en sa chambre avec elle et quelques bons Pères capucins et autres, l'on vit manifestement faire une traînée de poudre à canon dans la chambre, et le feu y prendre avec une puanteur dont toute la compagnie fut infectée. Chacun crut que c'était le congé que Satan prenait de cette pauvre fille, qu'il laissa de là en avant à son naturel » (*L'Homme spirituel*, t. I. c. III, s. 10).

« Cette fille avait tant de révélations, qu'enfin cela la rendit suspecte aux hommes spirituels. Elle en eut une extrêmement dangereuse, pour laquelle il fut trouvé bon de faire essai de la sainteté de cette créature; et pour cela, on la mit avec la bienheureuse Sœur Marie de l'Incarnation, lors encore mariée, où étant chambrière et traitée un peu durement par feu monsieur Acarie, on découvrit que cette fille n'était nullement sainte, et que sa douceur et humilité extérieure n'étaient autre chose qu'une dorure extérieure, que l'ennemi employait pour faire prendre les pilules de son illusion; et enfin, on découvrit qu'il n'y avait chose du monde en elle qu'un amas de visions fausses; et quant à elle, on connut bien que non seulement elle ne trompait pas malicieusement le monde, mais qu'elle était la première trompée, n'ayant de son côté aucune autre sorte de faute, sinon la complaisance qu'elle prenait à s'imaginer qu'elle était sainte, et la contribution qu'elle faisait de quelques simulations et duplicités, pour maintenir la réputation de sa vraie sainteté. Et tout ceci m'a été raconté par la bienheureuse Sœur Marie de l'Incarnation.

« Voyez, continue le saint évêque de Genève, voyez, je vous prie, ma chère fille, l'astuce et la finesse de l'ennemi, et combien ces choses extraordinaires sont dignes de soupçon !..¹⁵ »

Et nous aussi, nous répéterons cette parole de saint François de Sales; elle n'est du reste que l'écho de la recommandation de Notre-Seigneur et de son Disciple bien-aimé: « *Il y aura de faux Christs et de faux prophètes. Prenez garde, je vous en avertis. Ne croyez pas à tout esprit, mais efforcez-vous de savoir s'ils sont de DIEU, car beaucoup de faux prophètes sont entrés dans le monde.* »

C'est la conclusion que nous voulions tirer. Nous pouvons donc répéter ici avec le Père Saint-Jure: « À dire le vrai, comme d'un côté les choses spirituelles sont de leur nature difficiles et obscures, puisqu'elles sont spirituelles et éloignées de nos sens, et qu'entre les choses spirituelles, celles dont nous parlons, sont enveloppées de plus grandes difficultés, et couvertes de plus épaisses ténèbres, et que de l'autre le diable a un esprit incomparablement plus subtil et plus fin que nous, et avec cela une expérience de six mille ans; ce n'est pas merveille, si ayant tant de connaissance et de ruses, si après tant de combats qu'il a donnés, tant de victoires qu'il a remportées, il trompe une fille, une femme, et même un homme fort savant, qui n'est avec toute sa science auprès de lui qu'un enfant.

« C'est pourquoi, afin d'éviter ses embûches et n'être point pris dans ses lacets, il faut veiller extrêmement sur soi, avoir toujours peur de lui, et être bien instruit des marques par lesquelles nous devons distinguer les bonnes visions et les révélations diaboliques et trompeuses dont nous allons maintenant parler. Mais brisons ici et reprenons haleine. »¹⁶

¹⁵ Œuv. de S. Fr. de Sales. Epîtres spirituelles du bienheureux évêque de Genève, liv. II, ép. xxiii, in-folio, p. 967.

¹⁶ Saint-Jure: *L'Homme spirituel*, t. I, c. III, sect. 9.

CHAPITRE SECOND

DES RÉVÉLATIONS PRIVÉES

Gardez-vous de croire tout esprit :
mais examinez si les esprits sont de DIEU ;
car beaucoup de prophètes menteurs
ont fait entrée dans le monde.
[I Jo. iv, 1].

Le précédent chapitre a dû faire comprendre à nos lecteurs combien nous méritons peu les reproches que nous font les rationalistes et les impies, de tout accepter sans contrôle, en fait de merveilleux, de visions, de révélations, d'extases et de prophéties. Peut-être même quelques-uns auront-ils conclu, en nous lisant, que nous voulons porter les âmes pieuses à une défiance exagérée, et que, pour nous garantir d'une crédulité aveugle, nous tombons dans l'excès opposé. Non, nous voulons tout simplement être prudents, et rappeler à nos contradicteurs que nous savons enseigner cette prudence à ceux qui nous lisent comme à ceux qui nous entendent. Notre doctrine est celle de l'Apôtre : Gardez-vous de croire à tout esprit ; mais examinez si les esprits sont de DIEU : « *Nolite omni spiritui credere; sed probate spiritus si ex DEO sunt.* » Nous avons, croyons-nous, suffisamment rempli la recommandation du Disciple bien-aimé : « *Gardez-vous de croire à tout esprit. Nolite omni spiritui credere.* Il nous reste à donner des règles de conduite pour le discernement des deux esprits contraires, qui produisent parfois des phénomènes semblables : *Probate spiritu si ex DEO sunt* (I Jo. iv, 1).

Pour le faire avec ordre et clarté, nous nous en tiendrons à ce que les principaux maîtres de la théologie mystique appellent *Révélation* ; et parce que, d'ordinaire, ces révélations sont accompagnées de visions, d'extases¹ et autres phénomènes extraordinaires, le lecteur saura appliquer à ces différents états de l'âme ce que nous dirons des révélations privées. Nous dirons d'abord ce qu'il faut entendre par révélations privées ; et, après en avoir démontré l'existence, nous exposerons quelle en est la valeur et l'autorité aux yeux de l'Église. Nous indiquerons ensuite, toujours guidé par les autorités compétentes, la ligne de conduite à suivre par rapport aux révélations non approuvées par l'Église, et relativement à la lecture des écrits qui traitent de ces faits merveilleux.

§ I. QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR RÉVÉLATIONS PRIVÉES ?

Par *révélations privées* ou *particulières*, il faut entendre des communications directes, immédiates et personnelles que DIEU fait à certaines âmes privilégiées, soit pour leur donner une connaissance plus claire des mystères proposés à la foi commune des chrétiens, soit pour leur faire entrevoir les secrets de l'avenir, soit encore pour leur dévoiler, dans le présent, des choses qu'il est impossible de connaître naturellement, comme les desseins libres de la Providence, les secrets des cœurs, ou pour leur inspirer de faire certains actes qui étant utiles directement aux individus ou à un groupe isolé de quelques personnes, tournent au moins indirectement, au bien général de la Religion (*Gravina*, cité par *Amort*).

¹ Nous voudrions pouvoir citer *in extenso* les pages que le P. J de Bonniot a si délicatement et si savamment écrites sur *l'Extase* (*Etudes religieuses*, mai 1878). Nous ne pouvons que les recommander à nos lecteurs. Les résumer serait nous exposer à manquer de clarté, le pire des inconvénients en semblable matière ; les donner dans leur entier ferait sortir notre travail des limites que nous nous sommes imposées.

On appelle ces révélations, *privées* ou *particulières*, *revelationes privatae*, pour les distinguer de la *grande révélation universelle*, dite encore la *révélation canonique*. Cette dernière est la parole de DIEU, manifestée aux prophètes et aux Apôtres, et consignée par eux dans les saints livres, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, ou simplement transmise par la tradition. Saint Thomas et tous les théologiens avec lui, enseignent que cette révélation est le seul fondement de la foi catholique : *Fides nostra innititur revelationi prophetis et apostolis factae, qui canonicos libros scripserunt, non vero revelationi, si quae fuit aliis doctoribus facta* (I^a. q. 1, art. 8, ad 2).

Cette *révélation universelle, canonique*, est l'expression officielle et authentique de l'autorité de DIEU ; elle s'impose donc avec un empire absolu à la croyance de tous les hommes. Lui refuser son assentiment serait se mettre en état de révolte contre DIEU, et faire naufrage dans la foi.

Les illuminations privilégiées, que nous appelons *révélations privées*, sont purement exceptionnelles et surrogatoires ; elles n'ont qu'un caractère relatif et officieux ; en aucun cas, elles ne peuvent devenir la règle de la foi catholique. De là, nous pouvons déjà conclure que jamais aucune révélation privée ne peut venir de DIEU, quand elle est en opposition avec les saintes Écritures, avec les traditions apostoliques et les définitions infaillibles de l'Église. De semblables révélations doivent, au contraire, être anathématisées, quand même elles avaient pour auteur un ange descendu du ciel. C'est l'enseignement exprès de l'Apôtre : « *Sed licet nos aut Angelus de caelo evangelizet vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit* » (Gal. 1, 8).

Mais qu'il y ait eu dans l'Église des *révélations privées*, que des infidèles même se soient faits chrétiens éclairés par des visions divines, sur la foi desquelles ils couraient d'eux-mêmes au martyre, comme l'assure Origène dans son livre contre Celse, rien n'est plus certain : les saints Pères, les histoires ecclésiastiques et, notamment, les Actes des martyrs et les Vies des grands fondateurs d'Ordres religieux, nous offrent à cet égard les témoignages les plus irréfragables, et nous pouvons affirmer, après saint Thomas (II^a II^æ. q. CLXXIV, a. 6), qu'il a toujours existé, dans l'Église, une série non interrompue de révélations privées². Tous les docteurs, tous les théologiens catholiques sont unanimes sur ce point. Les révélations de sainte Hildegarde, de sainte Gertrude, de sainte Brigitte, de sainte Thérèse, de sainte Madeleine de Pazzi, de la bienheureuse Marguerite-Marie, sans parler de beaucoup d'autres, ayant mérité l'approbation de l'Église, il serait singulièrement téméraire de nier absolument et de rejeter de parti pris toutes les communications surnaturelles de ce genre. Une telle tendance dénoterait, à coup sûr, un esprit bien éloigné de celui des vrais catholiques, qui ne craindront jamais de souscrire à ce que l'Église ne craint pas d'approuver. Nous pouvons donc répéter ici, après le vénérable Louis de Blois : « Gardez-vous bien de suivre le jugement pervers de certains hommes qui, en méprisant les révélations et visions divines comme de vains songes, montrent qu'ils sont aussi éloignés de la vraie spiritualité que de la vraie humilité. *Se Parum spirituales et humiles esse ostendunt...* » (Præf. Monil. spir. n. ult).

§ II. QUELLE EST LA VALEUR DES RÉVÉLATIONS PRIVÉES ?

Les *révélations privées* ou *particulières* approuvées par le Saint-Siège (nous ne parlons que de celles-là), revêtent, par suite de cette approbation, non pas un caractère d'infaillibilité absolue, mais des garanties de crédibilité suffisantes pour affirmer qu'elles n'ont rien de contraire à l'Écriture ou à la tradition, et qu'elles peuvent être publiées pour l'édification et l'utilité des fidèles. C'est l'enseignement de Benoît XIV : « *Sciendum est approbationem istam, nihil aliud esse quam permissionem ut edantur ad fidelium institutionem et utilitatem, post maturum examen.* » Mais,

² Voir dans Amort (I, 3) deux pages de citations recueillies par Gravina. Le P. Toulemont les a très bien résumées dans son article : *Les révélations privées (Études religieuses, etc., année 1866, pp. 46-49)* et Gorres, dans sa *Mystique*, t. I, liv. 1, c. 1.

dit encore ce savant pontife, cette approbation n'impose aucunement l'assentiment certain de la foi ; « *approbatio ejusmodi certitudinem fidei nequaquam exposcit, sed tantum efficit ut illæ tanquam probabiles habeantur.* » (Lib. III, de *Beatific.*)

Non seulement cette approbation ne rend pas la foi obligatoire à l'égard de ces révélations privées, mais elle ne l'autorise même pas ; et tous les théologiens sont unanimes pour enseigner qu'il n'est pas permis d'accorder à ces révélations l'assentiment qu'on prête aux vérités de la foi, le témoignage divin, objet formel de la foi, leur faisant défaut : « *Quum illi desit objectum formale fidei divinæ, assensus non potest esse, nisi solius fidei humanæ* » (Bened. XIV, *loc. cit.* c. ult., n. 14).

Le savant cardinal de Turrecremata approuvant les révélations de sainte Brigitte, se garda bien de leur accorder une autorité dogmatique ; et, après avoir affirmé qu'il les avait examinées avec le plus grand soin : « Je crois, dit-il, qu'on peut les accueillir comme conformes à la sainte Écriture et à l'enseignement des Pères, et qu'on peut les lire dans la sainte Église de DIEU, comme les fidèles sont autorisés à lire les ouvrages de beaucoup d'autres écrivains et les histoires et les légendes des saints... *Et posse legi in Ecclesia sancta Dei eo modo quo multorum aliorum libri et sanctorum historia et legendæ licentiantur legi fidelibus.* » Melchior Cano, parlant de ces mêmes révélations et de celles de sainte Catherine de Sienne : « Peu importe à l'Église, dit-il, que l'on croie ou que l'on ne croie pas aux visions de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne ; certainement, ces choses n'appartiennent en aucune manière à la foi » (*De locis theol.* lib. XII, cap. III).³

Parlant des révélations de sainte Brigitte et de sainte Mechthilde, Baronius s'exprime ainsi : « J'honore et je vénère, comme il est juste, ces deux saintes ; mais s'il s'agit de leurs révélations ou plutôt des révélations qu'on leur attribue, je n'admets que ce que l'Église admet. *Veneror quidem et colo, ut par est, sanctas ipsas ; sed revelationibus ipsis factis, vel potius ipsis adscriptis, ea dumtaxat recipio quæ Ecclesia recipit.* » Il ajoute même que plusieurs de ces révélations sont opposées entre elles et ne concordent pas toujours avec la vérité catholique (t. VIII in vit. Greg. et Phocæ). C'est en ce sens que Suarez, parlant d'une révélation qui affirmait que Jésus-Christ avait reçu plus de 5000 coups à la flagellation, ajoute : « Les révélations des femmes ne nous obligent pas à les croire vraies. *Revelationes feminarum non cogunt nos, ut eas veras esse credamus* » (t. III. in. 3. D.).

Aussi bien, l'Église ne se porte-t-elle pas garant de la vérité de chaque proposition en particulier. Tout en déclarant qu'elle n'y trouve rien qui soit directement contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, elle permet pleinement d'y contredire, à la seule condition qu'on ne témoigne aucun sentiment de mépris, et que l'on n'exprime point son opinion témérairement et sans motif raisonnable. Cette conclusion est encore celle de l'illustre Benoît XIV : « *Ex quibus proinde sequitur, posse aliquem salva et integra fide catholica, assensum revelationibus prædictis non præbere, et ab eis recedere, dummodo id fiat cum debita modestia, non sine ratione, et citra contemptum* » (*loc. cit.* n. 15). Avouons-le, cette liberté, laissée par l'Église aux appréciations de ses enfants, ne ressemble guère au servage si injustement reproché aux catholiques par l'ignorance ou la mauvaise foi.

L'Église, en donnant son approbation à certaines révélations, ne prétend pas déclarer que toutes soient absolument vraies, mais que, si elles contiennent quelques erreurs, ces erreurs ne sont pas visibles ou nuisibles. C'est le sentiment du chancelier Gerson : « *Quædam solum permittuntur ut legantur, non quin sint mixtæ falsitates, sed habent aliunde plurimas utiles doctrinas, sicut sunt scripta multorum doctorum* » (*Tract. de examinat. doct.* P. I. consid. 1).

Notez cependant que la personne à laquelle ces révélations sont faites directement par le ciel peut et doit y croire d'une foi surnaturelle, lorsqu'elle a, non pas une simple probabilité, mais une vraie certitude de leur origine divine : « *Non sufficit probabilitas, sed requiritur certitudo divinæ*

³ Vid. Bened. XIV, *op. cit.* lib. III, cap. ult. n. 15.

revelationis, ut quis ei fidem adhibere possit» (Ben. XIV, *loc. cit.* nn.12 et 13). Cette condition indispensable met encore singulièrement à l'aise la conscience des fidèles.

Pour tout dire en un mot, les révélations privées n'ont qu'une autorité purement humaine et probable; et quel que soit d'ailleurs l'appoint qu'elles peuvent donner à certaines opinions théologiques – chose assez vivement controversée parmi les docteurs – il est certain qu'elles ne peuvent être reçues comme vérités dogmatiques, commandant, permettant même la croyance de foi divine: «*Nec, si credant, talem assensum posse esse fidei catholicae aut divinae*» (Ben. XIV, *loc. cit.* n.14). Ces principes sont admis par l'unanimité des théologiens, et appliqués en général aux miracles, aux légendes des saints, aux vies des Pères, aux prophéties et visions des personnes dévotes dont l'Église permet la publication, pour nourrir la piété des fidèles et exciter leur ferveur. Mais son approbation se borne là; et c'est assez dire avec quelle réserve, disons mieux, avec quelle sage défiance il faut accepter les visions, les révélations, les prophéties non approuvées par elle.

§ III. QUELLE FAUTE COMMETTRAIT LE CATHOLIQUE QUI NE CROIRAIT PAS AUX RÉVÉLATIONS PRIVÉES APPROUVÉES PAR L'ÉGLISE ?

Nous l'avons dit, d'accord avec tous les auteurs qui ont traité cette matière, quand des *révélations privées* ou *particulières* sont approuvées par l'Église, ce n'est pas pour que nous y croyions avec l'assentiment et la certitude de la foi, mais simplement pour que nous les regardions comme probables. «*Quando hæ revelationes ab Ecclesia approbantur, non probantur ut illis certitudine fidei assentiamur, sed ut eas velut probabiles recipiamus*» (Gravina). «Mais, ajoute Gravina, dire de ces révélations approuvées par l'Église qu'elles contiennent des faussetés et choses semblables, c'est témérité, c'est présomption insigne, à moins pourtant que des documents plus certains ne viennent jeter un nouveau jour sur des faits historiques d'abord mal compris: *nisi veritas in facto aliquo historico certioribus documentis doceatur*» (regul. IV, c. 3.). «On taxerait à bon droit de légèreté et de témérité un homme qui, sans preuve manifeste, s'inscrirait en faux contre le témoignage d'un autre homme sérieux et prudent, ce dernier n'eût-il d'ailleurs aucune position officielle pour porter son jugement; à plus forte raison il faudrait condamner comme souverainement insolent celui qui refuserait d'ajouter foi aux témoignages de ceux qui ont ici bas la plus haute autorité et dont la vie est d'ordinaire la plus vertueuse. Ainsi parle Jean-François Pic de la Mirandole, tout en ajoutant avec l'unanimité des docteurs, «*qu'il n'est cependant pas obligatoire pour le salut, de croire aux révélations privées qu'approuve la sainte Église*».

Castaldo répète la même sentence après Cajetan, Baronius et Suarez; «nous croyons, continue-t-il, aux révélations faites aux saints dont l'Église reçoit la doctrine et glorifie la vie, mais nous y croyons comme à une chose probable. On peut y contredire sans danger pour la foi, et même sans encourir la note de témérité, sans péché mortel d'endurcissement ou d'incrédulité; c'est ainsi que l'enseignant saint Augustin, saint Thomas et l'expérience journalière, cette grande maîtresse de la vie» et, dans la règle que pose le savant auteur, il s'exprime ainsi: «*Revelationes etiam virorum quorum vita et doctrina ab Ecclesia probata est, non habent auctoritatem irrefragabilem, sed tantum probabilem, cui quisque absque fidei periculo valeat contraire, immo et absque temeritatis nota absque peccato mortali duritiæ seu incredulitatis.*» Notez que le père Jean Thomas Castaldo, de l'ordre des Frères Prêcheurs, était qualificateur et consultant de l'inquisition romaine. Il écrivait en 1650.

Revenant sur ce sujet, le même auteur cite Gravina, dominicain comme lui, et conclut: «L'Église propose la probabilité de ces révélations et affirme que l'on n'a rien trouvé qui leur soit contraire, mais pourtant on est libre de ne pas leur donner son assentiment. C'est ainsi que l'on doit entendre les approbations tant de fois données par les souverains Pontifes à la doctrine de saint Thomas. En l'approuvant, les papes n'en ont pas fait des articles de foi, autrement personne

n'eut pu avoir d'autre opinion. C'est ce que déclarent nettement les théologiens de Salamanque, Gravina et plusieurs autres apologistes du saint docteur. »

Mais enfin quel péché commettrait celui qui n'admettrait pas les *révélations privées*, approuvées par le Saint-Siège, ou qui s'y opposerait ? Les auteurs ne sont pas d'accord dans leurs réponses à cette question. Henri de Hesse⁴ et Barthélemy Sybille croient qu'il ne commettrait aucun péché. Bien plus ils ajoutent qu'il ne faut ajouter aucune foi à ces révélations, qu'il ne faut pas les admettre comme absolument vraies, et qu'aucun précepte ecclésiastique n'oblige à les croire.⁵

Delrio et Arauxo sont d'un avis contraire. « Lors même, disent-ils, qu'il n'y a pas de précepte formulé par l'Église, c'en est un, divin et naturel, de ne pas refuser son assentiment à des révélations que le Siège apostolique a approuvées après tant d'études et de soin. C'est agir avec impudence et témérité que de rejeter ces révélations par caprice et sans aucun fondement ; or la témérité est un vice. *Impudenter et temere agit, qui illas pro suo arbitrio absque ullo fundamento rejicit: temeritas quippe vitium est* » (Vid. Amort. reg. ex P. Castaldo, xxvi). Castaldo, qui nous donne ces diverses opinions, ne caractérise point le genre de faute commise par ces incroyants téméraires. Pour nous, nous croyons que la faute devra se mesurer d'après les motifs allégués par celui qui refuserait d'admettre ces révélations. Si les motifs sont vains ou d'une minime valeur, il nous semble avec Delrio qu'il y aura au moins péché véniel de présomption et d'orgueil en ce refus de croire aux affirmations de la sainte Église touchant les révélations *privées*. Si à cette légèreté de motifs pour ne pas croire se joignent le mépris des jugements de l'Église, ou ces allures de libre-penseur qui tournent en dérision les pieuses croyances autorisées par l'Église notre mère, nous n'hésiterions pas à regarder comme grave la faute de ces incrédules. Et en cela nous ne sommes pas en contradiction avec le jugement de Castaldo ; ce savant docteur en effet excuse de péché mortel d'entêtement ou d'incrédulité, celui qui n'accepte pas les révélations approuvées par l'Église, mais il laisse de côté le motif dont nous parlons, motif qui, à nos yeux, aggrave singulièrement la faute. Rigoureusement on est libre d'accepter ou de n'accepter pas ces révélations ; mais les rejeter avec mépris, insolence, en dédaignant la sage autorité de l'Église, voilà le mal, le péché ; et personne n'excusera de péché mortel ces orateurs de clubs qui, après avoir insulté à tous nos dogmes et à tous nos mystères, renient et vilipendent nos saints, leurs miracles, leurs visions, et toutes les pratiques de la piété catholique. Gravina ne craint pas de dire que celui qui ne croit pas à une *révélation privée*, dont il a la certitude⁶, commet un péché grave qu'il appelle péché d'infidélité et d'hérésie, mais d'une espèce différente que l'infidélité et l'hérésie relative aux vérités générales de notre foi ; *incredulitas ad revelationem privatam si de illa certo constat, grave est peccatum pertinens ad speciem infidelitatis ac hæresis diversæ ab ea quæ opponitur fidei simpliciter dictæ et quidem diversitate specifica*. (Reg. III, c. 3).

§ IV. QUELLE CONDUITE TENIR À L'ÉGARD DES RÉVÉLATIONS NON APPROUVÉES PAR L'ÉGLISE ?

Disons, avant tout, que dans l'appréciation de ces sortes de faits la circonspection la plus sévère est de rigueur. C'est la règle générale donnée par tous les maîtres de la vie spirituelle, et, en particulier, par saint Alphonse de Liguori, qui ne craint pas d'affirmer que les révélations fausses sont beaucoup plus communes que les véritables. Voici, d'après les mêmes docteurs, les règles qui devront, dans la pratique, diriger notre jugement, et dont on ne pourrait s'écarter sans manquer

⁴ Henri de Hesse, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, a fait imprimer à Anvers en 1552 un livre sur le discernement de Esprits. B. Sybille, des Frères Prêcheurs, écrivait en 1493.

⁵ Henric. de Hassia, in Gen. – Batthol. Sybille, in *Speculo peregrinarum questionum*.

⁶ Que le lecteur veuille bien remarquer le mot de Gravina, *si de ipso certo constat*.

aux lois de la prudence, et sans s'exposer à confondre le vrai et le faux, l'œuvre de DIEU et celle de Satan.

I. — Rejetez absolument comme *imposture* et *illusion diabolique* toute révélation particulière en opposition avec la sainte Écriture, avec les traditions divines et apostoliques et les définitions infaillibles de l'Église. Cette règle est sans exception et n'a pas besoin de commentaire : ici revient la parole de saint Paul : « *Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit* » (Gal. I, 9). « Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui de Jésus-Christ, qu'il soit anathème. » Entendez comment sainte Thérèse juge les âmes qui ne seraient pas inébranlablement attachées à la foi, comment elle apprécie les visions non conformes à la sainte Écriture. Cette admirable vierge, nos lecteurs le savent bien, fait autorité dans la matière que nous traitons. « Je tiens pour certain, écrit-elle au chapitre vingt-cinquième de sa vie, que DIEU ne permettra jamais au démon de tromper une personne qui, se défiant d'elle en tout, est si ferme dans la foi, que pour la moindre des vérités révélées, elle serait prête à affronter mille morts. Pour prix d'une si généreuse disposition, DIEU rend encore plus vive et plus forte la foi de cette âme. Elle met un soin continuel à se conformer à tout ce qu'enseigne l'Église. Dans ce but elle interroge souvent ceux qui peuvent l'éclairer ; elle est si immuablement attachée à son symbole que toutes les révélations imaginables, vit-elle les cieux ouverts, ne seraient pas capables d'ébranler sa croyance sur le plus petit article enseigné par l'Église.

« S'il arrive que l'âme sente vaciller sa foi sur quelque point enseigné par l'Église, ou qu'elle s'arrête tant soit peu à cette pensée : "Si c'est DIEU qui me dit ceci, ce pourrait bien être aussi vrai que ce qu'il a dit aux saints", cette hésitation et cette pensée viendraient du démon qui commencerait à la tenter par un premier mouvement, et ce serait un très grand mal si elle s'y arrêta. Mais je suis convaincue que même ces premiers mouvements seront bien rares dans une âme revêtue de cette force que DIEU donne aux personnes inébranlablement attachées à leur foi. Car, pour la plus petite des vérités que l'Église nous propose, elle se sent la force de défier et de confondre tous les démons.

« Lorsqu'une âme ne voit point en elle cette mâle vigueur de la foi, et lorsque les tendresses de dévotion ou les visions qu'elle a ne contribuent pas à l'augmenter, je dis qu'elle ne les doit pas tenir pour sûres. Quoiqu'elle ne s'aperçoive pas sur l'heure du mal qu'elle en reçoit, ce mal est grand et il peut le devenir davantage. Je vois et je sais par expérience qu'il ne faut se persuader qu'une chose vient de l'Esprit de DIEU, qu'autant qu'elle se trouve conforme à l'Écriture sainte. S'il y avait la plus légère divergence, je croirais que ces visions viennent de l'auteur du mensonge, avec une conviction incomparablement plus ferme que je ne regarde les miennes comme venant de DIEU, quelque certitude que j'en aie. Avec cette divergence on n'a pas besoin d'autres marques et elle dispense de toute recherche ultérieure ; car seule elle démontre d'une manière si évidente l'action du mauvais esprit, que si le monde entier m'assurait que c'est l'esprit de DIEU, je ne le croirais pas. »

II. — Regardez comme plus ou moins *douteuses* et *suspectes* les révélations qui renferment des assertions nouvelles et singulières, celles qui ont pour objet des choses *curieuses* et *inutiles*, celles enfin qui sont faites à des personnes dont la vie, le caractère et les dispositions n'offrent que de médiocres garanties.⁷

Par assertions *nouvelles* et *singulières*, nous entendons celles qui donnent, comme révélée de DIEU, telle ou telle opinion rejetée par le plus grand nombre des docteurs ou même librement controversée dans les écoles, ou dont on ne trouve presque aucune trace dans les écrits des saints Pères.

⁷ *Études religieuses*, ann. 1866, p. 53 (P. Toulemont).

Nous ne disons pas qu'il faut les rejeter, mais il faut, comme toute chose suspecte et douteuse, les étudier avec une plus grande attention et les passer au crible d'un plus rigoureux examen. *Majori attentione et examine rigidiora indiget.* C'est le sentiment de Benoît XIV citant Martin Delrio, c'est l'opinion aussi du docte Hurtado.

Il est difficile sans doute de déclarer ce qui est absolument chose *curieuse et inutile*; car les conseils de DIEU ne sont pas les nôtres, et il pourrait arriver que ce que nous condamnons comme vain et inutile entrât dans le plan de la divine Sagesse. Mais quand il est évident qu'une prétendue révélation n'est propre qu'à piquer une vaine curiosité, et ne sert en rien à la glorification du Seigneur et au salut des âmes, Benoît XIV juge qu'il faut la rejeter avec le même soin que les révélations contraires à l'enseignement unanime des Pères, à la tradition de l'Église, à la sainte Écriture elle-même; car la première ne peut, pas plus que les secondes, être l'œuvre de l'Esprit de DIEU: *Quæ dicta sunt de revelationibus quæ adversantur Scripturæ... debent sibi etiam vindicare locum... si inutilia aut curiosa revelentur... si aliquid reveletur quod non est conforme sapientiæ DEI et aliis ejus attributis* (Lib. III de *Beatif. sanc.* c. ult., n. 6. — Saint F. de Sales, *lett. cit.* — Gerson, de *Dist. vis.* signo 4). C'est à ce genre de révélations que nous pouvons appliquer dans une large mesure ce que le Pape saint Léon disait au sujet des écritures apocryphes. « Ces écritures apocryphes, qui font passer sous le couvert des Apôtres une foule de faussetés, non seulement doivent être interdites, mais elles doivent complètement disparaître; il faut les jeter au feu. Car si elles renferment quelques pages ayant un air de vérité, elles ne sont jamais sans poison, et elles arrivent insensiblement par le charme de leurs fables, à envelopper dans le filet de quelque erreur les âmes qu'ont séduites ces merveilleux récits. *Apocryphæ scripturæ, quæ sub nomine Apostolorum multarum habent seminarium falsitatum, non solum interdicendæ, sed etiam penitus auferendæ sunt atque ignibus concremandæ. Quamvis sint in illis quædam quæ videantur habere speciem veritatis, nunquam tamen vacuæ sunt venenis, et per fabularum illecebras hoc latenter operantur, ut mirabilium narratione seductos laqueis cujuscumque involvant* » (S. Léon. *epist.* 93 ad Turib., c. 15).

§ V. REMARQUES IMPORTANTES POUR LE DISCERNEMENT DES ESPRITS

A. Une vision peut d'abord paraître bonne, et cependant elle a quelquefois le démon pour agent, à cause de la fin mauvaise que le malin esprit veut atteindre.

Cette règle, donnée par le Père Castaldo, des Frères Prêcheurs⁸, était déjà, un siècle auparavant, indiquée par saint Ignace de Loyola au livre des Exercices spirituels. Le docte théologien confirme cette règle par un exemple tiré des Annales dominicaines: « Le Bienheureux Jourdain, supérieur général de notre Ordre, dit-il, était en proie à une fièvre très violente. Le prieur du couvent où se trouvait le malade, avait autrefois exercé la médecine. Sachant que le Père Jourdain était fort dur à lui-même malgré la maladie, "Mon Père, lui dit-il, vous ne l'ignorez pas, il faut que le malade se soumette au médecin. Donc, quoique premier supérieur de tout l'ordre, vous êtes obligé de m'obéir." Le vénérable malade fit humblement un signe d'acquiescement aux paroles du Père prieur, et quelques instants après, il se reposait, contre l'usage des Frères Prêcheurs, sur un lit moelleux⁹: il obéissait à l'ordre donné. Mais la nuit suivante le démon, ayant pris la forme d'un ange, lui apparut et lui dit: "Malheureux! quel exemple donnez-vous à votre Institut et à vos frères? Cependant DIEU ne vous a pas entièrement abandonné, il m'envoie pour vous corriger. Quittez donc cette couche trop molle, et étendez-vous sur le champ à terre comme un suppliant." Et le démon disparaissant, le bienheureux Jourdain se coucha à terre; le matin il fut trouvé dans cet état par le Prieur et les Frères du couvent. Le prieur le réprimanda sévèrement et lui ordonna

⁸ Tract. I, dist. I, quest. I, art. 5, de *fine visionis*.

⁹ « *Præter consuetudinem Ordinis super plumas quievit, ut Prior jusserat* » (Reg. IV ex Castaldo, apud Eus. Amort).

de nouveau de se reposer sur un lit de plumes. Le malade obéit ; mais la nuit suivante Satan lui apparut encore sous sa forme d'emprunt, et de nouveau, après lui avoir rappelé qu'il manquait aux usages de son ordre, et l'avoir plus sévèrement gourmandé de sa délicatesse, il lui persuada de se jeter hors du lit et de s'étendre sur le sol nu. De grand matin le Père Prieur vint visiter le malade et, le trouvant couché à terre, il lui fit les plus vifs reproches de sa nouvelle désobéissance qui mettait ainsi en danger et son âme et son corps. Puis il lui commanda une troisième fois de se remettre au lit qui lui avait été préparé. La nuit venue, le démon apparut au bienheureux, comme les nuits précédentes ; mais cette fois le saint malade, crachant au visage du fantôme, le mit en fuite. — L'esprit infernal ne voulait pas autre chose que rendre l'éloquent religieux incapable de vaquer à la prédication, au moyen de laquelle il convertissait un nombre infini de pécheurs¹⁰ ». Il est donc souverainement sage d'étudier le but que veut atteindre l'esprit révélateur. C'est la recommandation de saint Thomas (*in II ad Cor.*) et de saint Ignace (*Reg. 4, 2^e heb. de spirit. discr.*) : elle est d'une extrême importance. Souvent en effet le mauvais esprit pousse l'âme au bien pour aboutir à ses fins coupables. Ainsi il inspirera parfois de grands mouvements de dévotion, fera éprouver je ne sais quelle douceur, quelle consolation pendant les exercices de la prière et de la contemplation. Pourquoi ? afin d'entraîner l'âme dans des exagérations de piété, de la faire sortir de la voie tracée par ses directeurs et ses guides spirituels, ou même simplement pour épuiser le corps et le rendre incapable de travailler selon les lois de sa vocation. Le zèle pour la conversion des païens et des infidèles est assurément une vertu digne de louange et chère au cœur de DIEU. Mais si ce zèle détourne une âme des devoirs de sa vocation, la trouble par mille préoccupations qui ne sont pas de son ressort, ou l'entretient dans des pensées de vaine complaisance, nul doute, c'est l'ange des ténèbres qui s'est métamorphosé en ange de lumière, et nous devons répéter ici la parole de Théodoret : « *Mos est diabolo divina imitari et adversus prophetas pseudopphetas producere, angelorum figuram imitari et homines decipere* » (in cap. XI. Epist. II ad Cor.)¹¹.

B. De ce qu'une révélation soit l'œuvre de Dieu, il ne faut pas conclure qu'il ne puisse s'y glisser quelque erreur, soit par l'action du démon, soit par le travail de l'imagination.

Cette observation n'est pas moins importante que la précédente. De même en effet que l'inspiration divine peut agir sur une âme en même temps que l'inspiration du mauvais esprit et celle de la nature, ainsi la révélation de DIEU peut subsister avec les suggestions de Satan ou de l'imagination (*Sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, Castaldo*).

C'est bien ici qu'il conviendrait de rappeler les règles admirables données par saint Ignace de Loyola au livre des Exercices spirituels, pour *le discernement des esprits*. Nous venons d'en signaler une ; ajoutons-en une autre d'une plus grande portée encore ; elle doit être particulièrement prise en considération, c'est la huitième règle du discernement des Esprits, seconde semaine des Exercices.

Saint Ignace parle de la consolation spirituelle, de « celle qui ne peut venir que de DIEU Notre-Seigneur. Cependant, ajoute-t-il, la personne qui reçoit cette consolation doit apporter beaucoup d'attention et de vigilance à distinguer le temps même de la consolation du temps qui la suit immédiatement. Dans ce second temps, où l'âme est encore toute fervente et comme pénétrée des restes précieux de la consolation passée, elle forme, de son propre raisonnement, par suite de ses

¹⁰ « *Dæmon enim intendebat in habilem reddere Jordanum ad prædicandum, cum innumeros fere peccatores converteret* » (*loc. cit.*)

¹¹ De nombreuses concessions faites à la *vérité* coûteront peu à un esprit trompeur, si par là il établit son crédit, et parvient à faire admettre ses mensonges. Ange de ténèbres, il saura se transformer en ange de lumière et plaider habilement le vrai, afin d'insinuer adroitement le faux, quand sa « parole aura trouvé créance ». *La question du surnaturel*, par le Père Amb. Matignon, s. J. ch. 15.

conceptions et de ses jugements sous l'inspiration du bon ou du mauvais esprit, des résolutions et des décisions qu'elle n'a pas reçues immédiatement de DIEU Notre-Seigneur, et que, par conséquent, il est nécessaire de bien examiner avant de leur accorder une entière créance et de les mettre à exécution¹². » Changez un mot, et la place de *consolation* mettez *vision*, *révélation* ou autre faveur extraordinaire accordée par DIEU., vous avez dans ces lignes toute une direction. En la suivant, on est en garde contre des opérations qui, loin d'être divines, pourraient être des jeux d'imagination, des inventions personnelles ou des illusions diaboliques. *L'action de Satan*, dit saint Jean de la Croix, *ne se mêle que trop souvent à celle de Dieu*. Nouveau motif pour l'âme qui se croit favorisée d'en haut de ne pas donner prise par sa présomption aux influences du mauvais esprit, et leçon pour les directeurs de ne pas accepter, sans un rigoureux contrôle, comme œuvre divine, tout ce que certains voyants, de bonne foi et vertueux, nous le voulons bien, regardent et colportent comme telle¹³.

§ VI. IL FAUT TENIR GRANDEMENT COMPTE DE L'ÉTAT PHYSIQUE ET DE LA VALEUR MORALE DES PERSONNES FAVORISÉES DE DONS MERVEILLEUX

Il n'est pas inutile de remarquer qu'il importe beaucoup d'étudier le tempérament physique et la valeur morale des personnes qui se donnent comme favorisées du ciel. Plus leur constitution sera de nature à rendre possibles, les hallucinations et les états extraordinaires, dans lesquels la science médicale voit avec raison de vraies maladies, plus il faudra se tenir en défiance : « *Consideranda corporis constitutio*, dit le cardinal Bona, *ex qua plerumque animi mores pendent*. » Une surexcitation habituelle des nerfs, la prédominance de la bile, l'humeur mélancolique, un jugement peu droit, une imagination ardente et déréglée, une sensibilité extrême, voilà plus de motifs qu'il n'en faut pour rendre suspects les voyants et leurs visions. Sainte Thérèse, toujours à consulter en pareille matière, écrit ces paroles remarquables : « Je veux vous donner un avis d'un péril dont j'ai déjà parlé ailleurs, dans lequel j'ai vu tomber quelques personnes d'oraison et particulièrement des femmes, que la fragilité de notre sexe en rend plus capables. C'est que, lorsque quelques-unes qui, étant déjà par leur naturel de faible complexion, font de grandes pénitences, de grandes veilles et de longues oraisons, s'il arrive qu'elles ressentent quelque contentement intérieur, joint à quelque défaillance extérieure dont la nature se trouve abattue et comme accablée, qu'elles entrent dans ce sommeil qu'elles nomment spirituel et qui va encore au-delà de ce que j'ai dit, elles s'imaginent que ce n'est qu'une même chose et se laissent comme enivrer de ces pensées ; alors cette sorte d'ivresse s'augmentant encore, parce que la nature s'affaiblit de plus en plus, elles le prennent pour un ravissement et lui donnent ce nom, quoique ce ne soit autre chose qu'un temps purement perdu et la ruine de leur santé. Je sais une personne à qui il arrivait de demeurer huit heures en cet état, sans perdre le sentiment et sans en avoir aucun de DIEU. Son confesseur et d'autres y étaient trompés et elle-même l'était. Mais une autre personne, intelligente en semblables choses l'ayant su, on l'obligea par son avis à cesser de pratiquer ces pénitences indiscrettes et à dormir et à manger davantage et ensuite cela se passa. » (Citat. du P. de Bonniot, *Études religieuses*, décembre 1874).

Défiez-vous des *voyants* qui désirent les ravissements et les acceptent sans frayeur. « *Il y a danger*, dit le Père Louis Lallemand, *à désirer des ravissements et à souhaiter d'autres voies que celles par où il plaît à Dieu de nous conduire*. » — « Le démon tressaille de joie, dit saint Jean de la Croix, en voyant une âme accepter volontiers les révélations et même aller au-devant. Il trouve dans cette disposition de fréquentes occasions de lui glisser le poison de l'erreur et de la détourner autant que

¹² V. Loc. cit. traduct. du P. Jennessaux.

¹³ Œuvres de saint Jean de la Croix : *Montée du Carmel* (cc. 28 et 29, et passim).

possible de la vie de la foi. Celui qui les souhaite tombera dans de graves illusions et sera inévitablement assailli de nombreuses tentations aussi vaines que dangereuses¹⁴. »

Mettez également en doute ces révélations et visions que vous entendez raconter indiscretement et avec je ne sais quelle vaine complaisance par les personnes qui se prétendent favorisées du ciel (*saint Jean Chrysostome et Gerson, etc.*). À plus forte raison n'ayez que du mépris pour ces visionnaires qui recherchant la publicité, annonçant à l'avance le jour et l'heure de leurs extases, de leurs révélations, veulent ainsi provoquer la curiosité des spectateurs. Rien n'est plus contraire à l'esprit des saints qui, se voyant privilégiés de la sorte, mettaient tous leurs soins à cacher les dons de DIEU et conjuraient avec larmes, ceux qui pouvaient en avoir connaissance, de ne pas révéler leur secret. « Saint Paul, dit saint Ambroise, garda le silence sur ses ravissements pendant quatorze ans, et il n'en eut jamais parlé, s'il n'eût jugé utile pour nous de le faire, afin de nous apprendre à ne pas nous enorgueillir des révélations. » « Leçon, conclut Gravina, à ceux et à celles qui n'ont rien de plus pressé que de publier les visions dont DIEU les a honorés, visions qui le plus souvent ne sont que des rêves *quæ multoties tantum somniarunt*. Nous n'en faisons que trop l'expérience tous les jours, continue-t-il, en ces temps où nous voyons tant de personnes nous donner leurs songes pour des révélations et des visions : *quod utinam non quotidie experiremur, his præsertim temporibus, quando tot sunt qui revelationes et visiones somniant!* » (Gravina, Reg. pract. 20) Ce que le savant dominicain écrivait en 1638 semble dit pour notre époque.

C'est un symptôme plus fâcheux encore, si la personne ainsi favorisée se complait dans ces visions, apparitions et autres grâces de ce genre, s'en estime plus parfaite et plus sainte, et semble dédaigner ceux qui n'auraient pas reçu les mêmes faveurs ; si, contre l'avis de tous les maîtres de la vie spirituelle, elle ne consulte ni théologien, ni confesseur, ou, feignant de les consulter, cherche bien moins des conseils que des éloges et des applaudissements.

Qui pourrait accepter comme divines les révélations de personnes entêtées dans leur propre système de dévotion, se livrant, de leur chef et en dépit de leurs directeurs spirituels, à des mortifications extraordinaires, parfois extravagantes, prolongeant leurs veilles et multipliant leurs jeûnes ? Ce sont ces prétendus dévots, dit Gerson, qui « tombent au plus vite dans les illusions de Satan ». « Aussi, ajoute-t-il, tout ce que ces personnes vous raconteront de leurs merveilleuses révélations, tenez-le pour suspect. *Quidquid de insolitis revelationibus pronuntiaverint, habeto suspectum.* »¹⁵

Et Gerson confirme cette règle par plusieurs exemples auxquels il ne serait que trop facile d'en ajouter cent autres.

Non seulement soyez en défiance, mais criez à l'illusion, pour ne pas dire à l'imposture, si, en dépit de la direction et des commandements de l'autorité compétente, (nous entendons par ces mots *les supérieurs ecclésiastiques séculiers et réguliers*), la personne s'entête dans sa manière de voir, refuse de subir les examens nécessaires pour apprécier son état, ses paroles et ses actes, blâme ses directeurs spirituels, les menace même parce qu'ils veulent l'éprouver, et persévère à se conduire d'après ses vues, qu'elle prétend bien être les vues de DIEU ! C'est l'effet de l'illusion diabolique, dit Louis de Blois, d'être ainsi orgueilleux, entêté et endurci dans son propre sentiment : « *Diabolica illusio hominem reddit superbum et in proprio sensu pertinacem atque obduratum* » (*Inst. spir.* c. IX).

§ VII. OBSERVATION À PROPOS DES RÉVÉLATIONS FAITES PAR LES FEMMES

¹⁴ *Montée du Carmel*, l. II, c. 2.

¹⁵ *Reg. pract. ex Gersono, apud Amort, reg. x.*

Enfin, nous pouvons donner cette règle générale admise par tous les docteurs et les théologiens qui ont traité cette matière : « Dès lors qu'une révélation est faite par une femme, il ne faut l'accepter qu'autant qu'elle est accompagnée de preuves tout à fait certaines. *Eo ipso, quod revelatio sit alicujus fœminæ, non est recipienda sine indicis aliunde certis* » (Amort, Gravina, Cajetan, Gerson, etc.).

Les confesseurs, disait saint Philippe de Néri « ne doivent pas croire légèrement aux révélations que prétendent avoir leurs pénitents, à celles surtout que les femmes leur racontent. Ces visions extraordinaires peuvent leur être suggérées par la malice du démon. Souvent elles ne sont que de vrais jeux de leur imagination. Mais ces jeux cruels peuvent faire sortir les âmes des voies simples de la piété et les perdre entièrement. »

« J'ai eu, disait-il un jour, au nombre de mes pénitentes une très pieuse femme, qui fut longtemps favorisée d'extases presque continuelles. Elle en fut ensuite entièrement privée. Quand croyez-vous qu'elle m'a paru plus admirable ? C'est lorsque je la vis rentrée dans la voie commune. ¹⁶ »

Cette grande loi de prudence ne préjudicie en rien au respect que nous avons pour les révélations des Brigitte, des Catherine de Sienne, des Thérèse, des Madeleine de Pazzi, des Marguerite Marie et autres saintes, exceptionnellement favorisées du ciel. Nous dirons même volontiers, avec la séraphique Réformatrice du Carmel et saint Pierre d'Alcantara, « que le nombre des femmes à qui DIEU fait de semblables faveurs est plus grand que celui des hommes, et que les femmes avancent beaucoup plus que les hommes dans ce chemin spirituel, *in hoc itinere spirituali*, parce qu'elles sont ordinairement plus dévotes et moins portées à s'enfler de leur propre science, que certains savants qui par suite ont moins de dévotion. » On peut voir ce que l'Ange de l'école dit sur ce sujet ¹⁷.

Le Père Louis Lallemand, un des ascètes les plus remarquables du XVII^e siècle, donne aussi cette raison : « Les ravissements et les extases, dit-il, arrivent d'ordinaire plutôt aux femmes et aux personnes qui sont le moins dans l'action qu'aux autres, parce que leur vie a plus de disposition pour cela, et que leur santé, qui s'affaiblit extrêmement par ces sortes de grâces, n'est pas si nécessaire pour procurer la gloire de DIEU. Au contraire les hommes apostoliques, qui doivent travailler au salut des âmes, ont une dévotion moins sensible, plus spirituelle et plus solide. DIEU ne leur donne pas ordinairement la grâce des extases, si ce n'est qu'il prétende autoriser par là leurs ministères, comme il fait quelquefois, témoins saint Vincent Ferrer et saint François Xavier ; et il se communique plutôt à eux par la voie de l'entendement qui peut recevoir les plus excellentes lumières, que par celle de l'imagination où les lumières divines sont plus sensibles et dont les effets éclatent plus au dehors. » Nul doute assurément que l'Esprit-Saint ne souffle où il veut et quand il veut ; qu'il ne puisse en un moment accorder aux femmes aussi bien qu'aux hommes une lumière extraordinaire pour pénétrer le sens des saintes Écritures et leur faire comprendre mille secrets inexplicables sans le secours de la grâce. C'est la doctrine de saint Thomas d'Aquin. « La grâce de la prophétie, dit-il, doit s'apprécier d'après l'illumination que DIEU répand dans l'intelligence ; et, à ce point de vue, il n'y a pas à considérer la différence des sexes ; (littéralement la différence des sexes n'existe pas) : *Gratia prophetiæ attenditur secundum mentem illuminatam a Deo, ex qua parte non est in hominibus sexuum differentia* » ¹⁸. Mais cela dit, il faut bien convenir aussi que les femmes sont plus facilement trompées par de prétendues révélations, et que, si les prophétesses abondent, c'est que leur légèreté, leur penchant pour le

¹⁶ *Vie de saint Philippe de Néri par l'abbé Bayle*, ch. 21.

¹⁷ Div. Thom. II^e II^e q. 82 a. 3.

¹⁸ Div. Thom. II^e II^e q. 177.

merveilleux les exposent trop naturellement aux illusions du mauvais esprit. Gravina faisant cette réflexion énumère, en les expliquant, huit causes qui doivent nous mettre en défiance, lorsqu'il est question de femmes visionnaires¹⁹. Nous ne pouvons reproduire ce long et intéressant chapitre, mais nous en donnons la conclusion; elle peut-être utile à plus d'un directeur spirituel: *Itaque, quamvis aliquæ mulieres videantur esse piæ ac religiosæ, non propterea negligendum, quin eo ipso debeant cautius examinari, quia sub specie recti perniciosæ muscipula ponitur. Hinc et diabolus per mulieres religiosas contra Paulum et Barnabam seditionem movisse legitur, ut habetur Act. XIII.* «Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas et honestas, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam.» Ce beau résultat, digne de Satan, s'est renouvelé plus d'une fois et par les mêmes moyens.

§ VIII. TERTULLIEN ET UNE VISIONNAIRE

On ne saurait donc se tenir sur une trop grande réserve, lorsqu'il s'agit de visions, de révélations, de prophéties propagées par des femmes et que des hommes d'ailleurs très érudits accueillent parfois avec un fatal empressement. Témoin Tertullien lui-même. Ce vaste génie n'a-t-il pas été séduit par les rêveries de je ne sais quelle visionnaire²⁰. Écoutons-le: c'est lui qui nous révèle son incroyable crédulité. « Nous avons parmi nous, écrit-il au chapitre IX de son traité de l'ÂME, nous avons une sœur favorisée du don de révélation. C'est pendant les saints offices, c'est dans l'église qu'elle reçoit les divines faveurs. Elle est ravie en extase, elle converse avec les anges, quelquefois même avec le Seigneur; elle voit, elle entend des choses merveilleuses; elle pénètre le fond des cœurs, elle indique des remèdes aux malades qui lui en demandent. Quand on lit la sainte Écriture, quand on chante les psaumes, lorsqu'on fait un sermon ou qu'on adresse au Seigneur des prières publiques, aussitôt elle est favorisée de visions nouvelles. Or, un jour nous parlions de la nature de l'âme, tandis que cette sœur était en ravissement. L'office terminé et la foule étant sortie de l'église, elle nous dit entre autres choses qu'elle avait vues: – nous notions tout, observe Tertullien, nous notions tout avec soin pour contrôler ses dires – *«l'âme m'a été montrée corporellement: elle semblait un esprit mais d'une qualité réelle et opaque; elle pouvait être saisie; délicate d'ailleurs, lumineuse, de couleur azurée et en tout ayant forme humaine.»*²¹ Telle est la vision de cette sœur. J'en atteste le Seigneur et son Apôtre qui a promis que les dons de l'Esprit-Saint demeureraient dans l'Église. » Ainsi parle l'infortuné Tertullien. Baronius ajoute sur la chute de ce génie: « Ce qui facilita l'erreur de Tertullien, c'est que cet écrivain, si rigide dans son enseignement, était en même temps d'une grande crédulité. Il le fut au point d'ajouter foi à ce que la première femmelette visionnaire lui racontait, *quæcumque muliercula*, et de préférer aux vérités doctrinales les imaginations d'une illuminée. » Renvoyant au témoignage de Tertullien (*lib. de*

¹⁹ Reg. pract. ex P. Gravina, apud Eus. Amort, Reg. I.

²⁰ « C'est l'artifice du démon, dit le Père Saint-Jure, de s'adresser au sexe qu'il connaît plus capable de ses ruses, et par ce moyen de surprendre l'autre, dont autrement il ne viendrait pas si aisément à bout, comme il fit à Adam par Ève. De cette façon, le diable et les hérésiarques ont pour l'ordinaire, ainsi que remarque saint Jérôme, interposé des femmes, qu'ils disaient animées et poussées du Saint-Esprit, pour établir et étendre leurs hérésies, comme Simon Magus son Hélène, Appelles sa Philomène, Sévère une autre du même nom, Montanus ses deux fameuses prophétesses Priscilla et Maximilla, qui eurent bien le pouvoir d'embabouiner enfin avec leurs fausses visions et révélations le plus savant homme de son siècle, Tertullien, d'éteindre ses grandes lumières et de le précipiter dans les ténèbres de plusieurs très lourdes erreurs, et même après avoir écrit contre elles très doctement la vérité... de façon que nous pouvons encore en ce sens produire sur ce sujet ces paroles de l'Écclésiastique: *Mulieres apostatare faciunt sapientes* (Éccli. XIX, 2). » Les femmes ont démonté bien des cerveaux et fait égarer les sages. « Ce qui arrive encore aujourd'hui, comme on pourrait alléguer d'autres exemples » (*L'Homme Spirituel*, par le P. Saint-Jure, I, chap. XI).

²¹ « *Ostensa est mihi anima corporaliter et spiritus videbatur, sed non inanis et vacuæ qualitatis; imo quæ etiam teneri repromitteret, tenera et lucida, et ærei coloris, et forma per omnia humana* » (*loc. cit.*).

anima. c. 9) que nous venons de citer, Baronius continue: «cet exemple nous montre très clairement que cet homme perdit complètement l'intelligence, quand à l'école de cette femme visionnaire, il s'écarta non seulement des enseignements de la théologie catholique mais même de la saine philosophie, au point de croire que l'âme est corporelle, colorée et anthropomorphe. Et tel fut l'empire de cette femme excentrique sur lui, qu'il sacrifia les dogmes catholiques et la vraie science aux rêveries de cette hallucinée.» C'est en ces termes que le cardinal Baronius rapporte la déplorable chute de Tertullien (*Ann. Dom.* 201 n. 13).

Faudrait-il ajouter ce que Gerson a dit du pape Grégoire XI? (*Alph.* XVIII) «Ce souverain pontife fut trop tard hélas l'éloquent apologiste de la recommandation que nous faisons. Sur le point de mourir, ayant entre les mains le corps du Sauveur, il dit hautement devant tous ceux qui étaient présents, d'avoir à se bien garder de ces hommes et de ces femmes qui, sous prétexte de religion, parlent de visions écloses dans leur cerveau, *loquentibus visiones sui capitis*. Car lui-même, séduit par de tels visionnaires et négligeant les sages avis de ses légitimes conseillers, avait failli se jeter et l'Église avec lui dans le gouffre du schisme, si le miséricordieux Jésus, l'époux de cette Église, n'y eût mis la main, *nisi misericors provideret Sponsu Jesus*. »

Ces observations sont tirées des œuvres de Cajetan Bénitez de Lugo, Docteur en théologie et Consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites. L'écrivit qu'il composa sur le sujet que nous traitons, fut imprimé aux frais de la Chambre Apostolique par ordre du Cardinal Banchiéri, secrétaire d'État du pape Clément XII. C'est assez dire en quelle estime nous devons avoir ce travail ²².

Faudrait-il ajouter que les *révélation*s tournant au détriment de la religion et de la sainte Église, doivent être rejetées comme le fait du démon? Cette règle va de soi. Les théologiens n'exceptent que le cas où ces révélations, d'ailleurs humiliantes pour l'Église, devraient produire un grand bien dans les âmes. Quelle nécessité, par exemple, de révéler que l'état de l'Église au milieu du XVII^e siècle fut le pire de tous, se demande un auteur traitant ce sujet et faisant allusion à certaines révélations d'une servante de DIEU? N'est-ce pas, ajoute-il, porter un grave préjudice à l'Église catholique, n'est-ce pas favoriser les allégations de l'abbé de Saint-Cyran, qui, à la même époque, criait sur tous les toits que jamais l'Église n'avait été plus infidèle à sa mission que vers 1656?

Cette observation nous amène naturellement à donner notre avis sur une brochure qui, depuis plusieurs années, se propage sous le nom de Mélanie de la Salette. Déjà vers 1872 nous connaissions la lettre dite de Mélanie, et nous étions de ceux qui la trouvaient plus qu'intempestive. Cette lettre a pris les proportions d'une brochure, et plusieurs fois elle a été vivement recommandée par des circulaires et des prospectus de librairie. Informations prises à bonne source, nous pouvons affirmer que cette brochure ou lettre de Mélanie sur le prétendu secret de la Salette, a été l'objet d'un blâme sévère de la Sacrée Congrégation Romaine s'occupant de ces sortes d'affaires, blâme rappelé par les journaux catholiques et par plusieurs *Semaines Religieuses*. On peut voir entre autres le communiqué de l'archevêché de Cambrai, publié par l'*Univers*, le 2 février 1881.

Dans une lettre écrite de Rome, le 11 février 1882 par un éminent personnage à un professeur d'une de nos Facultés catholiques, nous lisons ces lignes: Quant à Mélanie de la Salette nous l'avons eue ici, à Rome. Elle a été interrogée, et le Saint-Office lui a défendu à plusieurs reprises de ne plus rien «écrire sur l'apparition et sur ce qu'elle y rattache... Le Saint-Office a donné ordre à l'évêque de X*** de la surveiller de près.»... Cette remarque ne préjudicie en rien au fait de l'apparition merveilleuse de Notre-Dame sur la montagne de la Salette. Les docteurs et les théologiens sont unanimes pour affirmer qu'une personne sur laquelle l'esprit de DIEU aurait agi,

²² Vid. *Analect. jur. Pontif. ann.* 1880.

peut néanmoins être soumise à l'action du mauvais esprit, livrée aux rêves de son imagination ou même être victime des coupables calculs de son amour-propre. *Etiam in personis sanctis* (à plus forte raison, *in his quæ sanctæ non sunt*), *nonnunquam cum acceptis a Deo luminibus misceri operationes phantasiæ, aut illusiones dæmonis, non aliter, ac cum inspirationibus divinis humana ratiocinia aut contrariæ inspirationes dæmonis conjungi possunt* (Reg. ex unanimi auctorum consensu) – Eus. Amort dit *conjungi solent*²³. Nous n'allons pas si loin.

L'opération divine en effet n'immobilise pas l'âme dans la vérité et la vertu ; dès lors par conséquent avec la liberté qui lui reste cette âme peut, soit illusion inconsciente, soit mauvaise foi, dire et faire des choses que l'esprit de DIEU n'a pas plus approuvées qu'il ne les a inspirées. Le Saint-Office, en prenant les mesures que nous signalons, n'a voulu en rien diminuer la pieuse croyance des peuples à Notre-Dame de la Salette.

II

SIGNES AUXQUELS ON PEUT RECONNAÎTRE L'ORIGINE CÉLESTE DES VISIONS, RÉVÉLATIONS, PROPHÉTIES

Mais, toutes ces mesures de prudence prises, n'aurons-nous pas des règles sûres pour reconnaître l'action divine dans ces phénomènes merveilleux ? Sans doute, et à l'école des maîtres déjà plusieurs fois cités dans ces pages, nous allons énumérer les signes caractéristiques du surnaturel divin. Lorsque nous les trouverons réunis dans une personne favorisée de visions, de révélations, nous pourrons avec une certitude morale admettre que ces faveurs sont bien l'œuvre de DIEU.

Et d'abord voyez si cette personne est complètement d'accord avec l'Église catholique dans sa foi et sa conduite morale.

2°/ Craint-elle d'être victime des illusions du démon, a-t-elle un vif désir de vivre inconnue dans les voies ordinaires de la spiritualité, par conséquent fuit-elle le commerce du monde, est-elle détachée de toutes les choses terrestres ?

3°/ Ouvre-t-elle sincèrement son cœur à ses supérieurs ecclésiastiques et évite-t-elle toute dissimulation avec les directeurs de son âme ?

4°/ Examinez ensuite si elle est vraiment obéissante à ses guides spirituels, si elle se soumet avec douceur et patience aux épreuves, aux persécutions même que ces voies extraordinaires peuvent lui attirer.

5°/ Son humilité est-elle pleine et entière ? Car comme l'orgueil est le caractère de Satan, le signe infailible de sa présence et le résultat immanquable de sa pernicieuse action, de même l'humilité est la marque la plus sûre de la présence de DIEU dans une âme et la pierre de touche par excellence pour discerner les opérations divines (Benoît XIV, *et alii omnes*). Faisons quelques observations sur ces trois derniers signes caractéristiques de l'action de DIEU : l'ouverture de cœur, l'obéissance et l'humilité.

« Lorsque DIEU révèle quelque chose à une âme, dit saint Jean de la Croix, il l'incline en même temps à la découvrir à son représentant ; et avant d'avoir obéi à cette inspiration intérieure, elle n'est pas pleinement satisfaite. Le Seigneur veut que l'homme trouve la sanction de la vérité dans la parole d'un autre homme qui est son ministre.

²³ Vid. præfat. op. Eus. Amor : 8, II.

« L'âme doit confier à son directeur spirituel, en toute vérité, simplicité et ouverture de cœur, les faveurs surnaturelles qu'elle reçoit. Cela est de la dernière importance, ajoute le même saint, et pour trois raisons :

« 1°/ La force, la lumière, la certitude et l'effet principal des dons divins ne se font pleinement sentir à l'âme qu'après ouverture faite au directeur, établi de DIEU juge spirituel de cette âme. Tous les jours nous expérimentons comment les âmes humbles favorisées de ces dons, ressentent, après en avoir parlé à qui de droit, une augmentation de force, de lumière et de sécurité, tandis qu'avant d'avoir fait cette ouverture, elles ne goûtent aucun repos, et ces grâces semblent ne pas leur appartenir.

« 2°/ D'ordinaire l'âme a besoin d'être éclairée sur les choses qui se passent en elle pour avancer : si elle est privée de cet enseignement, elle tombera, sans s'en douter, dans l'ignorance des voies spirituelles et se verra bientôt assujettie à la vie des sens.

« 3°/ Enfin il est bon de faire part de toutes ces impressions surnaturelles, afin d'entretenir l'humble soumission et la mortification.

« Il n'est pas rare, continue saint Jean de la Croix, de rencontrer des âmes qui ressentent une répugnance extrême à s'entretenir de ces faveurs. La pensée d'aborder ce sujet avec leur directeur est une vraie torture. Eh bien, il faut absolument qu'elles se mortifient sur ce point, jusqu'à ce qu'elles soient devenues humbles, douces et promptes à se faire connaître, et qu'elles en arrivent même à le faire avec facilité. »²⁴

L'ouverture de cœur est donc, aux yeux de saint Jean de la Croix, un fruit, une conséquence de l'humilité. Or, « l'humilité accompagne toujours les « bonnes visions et révélations, dit le Père Saint-Jure²⁵, comme au contraire la vanité et l'orgueil sont inséparables des mauvaises parce qu'à mesure que DIEU élève une âme par quelque opération extraordinaire, il l'abaisse, à cause qu'il lui communique plus de lumière qu'elle n'avait, laquelle lui fait voir plus à clair ses défauts, ses péchés et son néant, que le diable lui cache tant qu'il peut, pour ne lui montrer que des vertus prétendues et des perfections imaginaires, dont il l'éblouit et avec quoi il lui persuade qu'elle est digne de ses visites. — Cette marque de l'humilité est très assurée et infaillible, parce qu'en effet il y a rien que le diable haïsse davantage que cette vertu, comme aussi n'y a-t-il rien qui lui soit plus opposé... Gerson estime tant cette marque de l'humilité, pour faire le discernement dont nous traitons, qu'il dit qu'elle seule suffirait. Voici des paroles qui méritent bien de trouver ici place : “L'humilité est la première et principale marque à laquelle il faut s'arrêter, pour voir si notre monnaie spirituelle est bonne et loyale. C'est pourquoi tous les avertissements et toutes les paroles intérieures, tous les grands mouvements de piété, toutes les révélations, tous les miracles, tout l'amour extatique, toutes les contemplations, tous les ravissements, enfin toutes les opérations intérieures et extérieures qui regardent la vie spirituelle, si elles sont devancées, accompagnées et suivies de l'humilité, et que rien ne s'y glisse qui la blesse, vous pouvez croire, sans crainte d'illusion, qu'elles sont de DIEU. Que si elles prennent leur origine de la superbe, ou tirent en quelque façon ce vice avec elles, tenez tout cela pour suspect. C'est pourquoi, si on avait une parfaite connaissance de ce seul signe de l'humilité, il n'en faudrait pas chercher d'autres, parce que l'orgueil et l'humilité suffisent pour faire l'essai des opérations spirituelles et pour les distinguer les unes des autres.” » *Humilitatis ergo signum si perfecte nosceretur, frustra multiplicantur alia, quoniam superbia et humilitas numisma spiritualium operationum sufficienter condistinguunt.*²⁶ » Paroles d'or, qui, si elles

²⁴ *Montée du Carmel*, l. II c. 22.

²⁵ *L'Homme spirituel*, chap. III, sect. 10.

²⁶ Gerson. *Tract. de disting. ver. vision. a falsis.*

eussent été bien comprises, auraient épargné de cruelles déceptions à nombre d'âmes, honnêtes sans doute, mais trop avides de merveilleux.

« Quand une âme est véritablement humble, dit sainte Thérèse, une vision, vint-elle de l'esprit de ténèbres, ne peut lui causer aucun dommage ; mais aussi, quand l'humilité lui manque, une vision, eût-elle DIEU pour auteur, ne lui apportera aucun profit. Si au lieu de s'humilier d'une pareille faveur, de s'en reconnaître profondément indigne, elle s'en glorifie, elle sera semblable à l'araignée, qui convertit en poison tout ce qu'elle mange, tandis que, par l'humilité, elle imiterait l'abeille, qui convertit en miel tout ce qu'elle tire des fleurs. ²⁷ » Le chapitre d'où nous détachons ces lignes mériterait d'être cité en entier ; nous y renvoyons nos lecteurs, en adressant aux âmes qui ne marchent pas dans ces voies extraordinaires l'avis que la séraphique mère donnait à ses filles du Carmel : « Pour vous consoler de ne pouvoir arriver à ces faveurs extraordinaires dont DIEU fait présent à qui il lui plaît, redoublez d'ardeur pour vous avancer dans les vertus d'humilité, de mortification et d'obéissance. Ces vertus sont également un don de DIEU, il est vrai ; mais nous pouvons par nos efforts travailler à les acquérir, et elles sont d'un grand prix... Je conjure Notre-Seigneur de nous les accorder ; et si nous les lui demandons avec ferveur, si, nous confiant en sa miséricorde, nous faisons de constants efforts pour les pratiquer, cet adorable Maître ne refusera, j'en suis sûre, à aucune d'entre nous la possession d'un tel trésor. »

À cet avis de sainte Thérèse ajoutons cette observation de saint Jean de la Croix : « Une seule action, un seul acte de volonté fait par amour, a plus de valeur devant DIEU que toutes les visions ou les révélations célestes ; et beaucoup d'âmes, sans être enrichies de semblables faveurs, sont sans contredit, infiniment plus avancées que d'autres qui les ont reçues à profusion ²⁸. »

Saint Bonaventure et Gerson louent deux Pères du désert qui écartèrent le démon par leur humilité. À l'un d'eux l'esprit de ténèbres était apparu sous les traits de notre divin Sauveur. « Je suis le Seigneur Rédempteur du monde, dit l'apparition, je daigne venir en personne te visiter et recevoir tes adorations — Qu'entends-je, s'écrie le bon religieux en se cachant les yeux dans ses deux mains, qu'est-ce que cette salutation ? Non, non, je ne suis pas digne de voir Jésus-Christ ici-bas ! Trop heureux serai-je, si je le vois dans la gloire du ciel ! » Et le démon de s'enfuir, outré de colère à la vue d'une telle humilité.

Apparaissant à un autre saint anachorète, il fut également mis en fuite par cette humble réponse : « Éloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pécheur, un néant indigne de contempler vos traits ! Non, Seigneur, je ne recherche ni n'accepte ici-bas votre visite, je la repousse même ; que votre vue, Seigneur mon DIEU, soit ma récompense pendant l'éternité, à la bonne heure et cela me suffit... mais qu'ai-je besoin ici-bas de vos apparitions ? » « Une vraie humilité, dit Gerson, mettra en fuite les fantômes diaboliques, ou si DIEU permet qu'ils continuent à se manifester, ce sera sans péril. L'apparition est-elle divine, l'humilité ne fera qu'attirer davantage les faveurs célestes, et plus l'âme se sera abaissée, plus elle méritera d'entendre ces paroles du divin Maître : « *Ascende superius* » ; Montez plus haut au banquet sacré de mes dons ²⁹. »

Enfin la garantie la plus solide que puisse offrir aux autres et acquérir pour elle-même une âme appelée à marcher dans des voies extraordinaires, est l'obéissance à ses guides spirituels et à tous ceux qui ont autorité pour lui manifester la volonté de DIEU. Aucune grâce, si divine qu'elle soit, ne saurait dispenser de ce devoir, et l'accomplir met à l'abri de toutes les illusions diaboliques. Les supérieurs s'opposeraient-ils réellement aux desseins de DIEU, DIEU veut qu'on obéisse aux

²⁷ Œuv. de sainte Thérèse : *Liv. des Fondations*, ch. VIII.

²⁸ *Montée du Carmel*, liv. II, ch. 22.

²⁹ S. Bonav., lib. *de perfect. relig.* c 19. — Gerson, *Regul. pract.* 8.

supérieurs plutôt qu'à lui; ou, pour mieux dire, il veut qu'on se conforme à la manifestation authentique de sa volonté par les supérieurs, plutôt qu'à une manifestation extraordinaire et sujette à toute sorte d'illusions. Les ordres que DIEU donne sont toujours subordonnés à ce contrôle des représentants terrestres de son autorité; et ce serait lui désobéir que de lui obéir contrairement à la direction à laquelle lui-même nous a soumis. Cela veut-il dire que, si l'on a le choix de son directeur et des raisons sérieuses de juger que celui auquel on est actuellement soumis ne nous manifeste pas la volonté de DIEU, on ne puisse lui en substituer un plus éclairé? Non, assurément; et sainte Chantal eut parfaitement raison de quitter le directeur qui prétendait l'empêcher de suivre la vocation divine dont saint François de Sales lui traçait la voie. Toutefois, dans de semblables circonstances, on devra se conduire avec la plus grande circonspection et prendre bien garde que le changement de directeur, au lieu d'être motivé par le désir de mieux se conformer à la volonté de DIEU, ne soit inspiré par un secret orgueil. Combien en effet de personnes réputées pieuses, prétendent guider elles-mêmes leurs pères spirituels et ne leur obéissent que dans la mesure où la direction satisfait leurs caprices? Qui ne voit que ces personnes manquent à la fois et d'humilité et d'obéissance?

On nous demandera peut-être jusqu'où s'étendent les droits d'un directeur, soit qu'il ordonne, soit qu'il défende. Peut-il, par exemple, commander de repousser, avec des gestes dédaigneux et méprisants, une apparition qui se manifeste sous les traits de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge ou de quelque saint? Notre travail ne peut nous imposer de répondre à cette question dans toute sa généralité. Le cas particulier au contraire qui nous est proposé semble demander une solution. Le lecteur la trouvera, croyons-nous, au paragraphe suivant.

FAUT-IL OBÉIR À UN DIRECTEUR ORDONNANT DE REPOUSSER AVEC DES GESTES DE MÉPRIS UNE APPARITION SAINTE, C'EST-À-DIRE QUI SE MANIFESTE SOUS LES TRAITS DE NOTRE-SEIGNEUR, DE LA SAINTE VIERGE?

Cette question n'est pas de pure curiosité. Elle est provoquée par la direction diamétralement opposée qu'ont donnée sur ce point saint Philippe de Néri, sainte Thérèse et plusieurs théologiens.

Qu'un directeur, sage et prudent, croyant devoir pousser l'épreuve jusqu'à commander ces gestes dédaigneux et méprisants, puisse le faire, nul doute assurément; la conduite de saint Philippe nous l'atteste. Quant au voyant qui reçoit cet ordre, non seulement il peut, mais il doit l'accomplir, si pénible que cet ordre lui paraisse. Sainte Thérèse, pour qui l'apparition de Notre-Seigneur était une certitude, obéit à un pareil commandement et le divin Maître daigna l'en féliciter. La voie la plus sûre et la plus agréable à DIEU est donc toujours celle de l'obéissance. La lecture des pages suivantes justifiera, croyons-nous, notre réponse.

1. *Conduite de saint Philippe de Néri*

Nous lisons dans la vie de saint Philippe de Néri par Bernabé: « Le serviteur de DIEU entendit un jour répéter que Jésus-Christ apparaissait souvent à une tertiaire de saint Dominique, qu'elle recevait plus souvent encore la visite de sainte Catherine de Sienne. Comme on lui demandait ce qu'il y aurait à faire en pareille occurrence: "Les femmes, répondit-il, sont facilement trompées. Commandez donc à cette pieuse fille de renvoyer loin d'elle ces apparitions, toutes les fois qu'elles se présenteront; qu'elle n'en fasse aucun cas, qu'elle les méprise. Bien plus, dites-lui de leur cracher au visage, si elles ne veulent pas se dissiper." L'humble et obéissante tertiaire suivit cette direction comme venue du ciel, et elle n'en retira pas peu d'avantages pour sa vie spirituelle.³⁰ »

³⁰ Vie de saint Philippe de Néri, par Bernabé, ch. 26.

Le même auteur et le biographe Galloni rapportent l'un et l'autre le fait suivant. Eusèbe Amort le cite dans son traité des Visions. Nous le traduisons presque littéralement : « Le démon, disent-ils, apparut une nuit, sous la forme de la Bienheureuse Vierge, à François Ferrari, disciple de saint Philippe de Néri. Le mauvais esprit voulait plus facilement sous ce pieux aspect, tromper le digne oratorien. Celui-ci vint, dès le point du jour, raconter à saint Philippe l'apparition nocturne. “Ce n'est point la très sainte Mère de DIEU qui, comme vous le croyez, mon fils, vous est apparue, dit l'homme de DIEU, c'est le démon qui s'est caché sous ce masque trompeur. Aussi, dès que cette apparition se représentera à vous, crachez-lui au visage, je vous l'ordonne.” — La nuit suivante François Ferrari pria avec ardeur, et voici que la même vision se dresse devant lui au milieu d'une éclatante lumière. Le disciple, n'oubliant pas le commandement de son Bienheureux Père, crache aussitôt au visage du fantôme, et l'esprit de ténèbres confondu disparaît. Cependant François Ferrari continue sa prière, et bientôt une nouvelle apparition frappe ses regards. Cette fois c'est vraiment la divine Mère. Le disciple obéissant s'efforce d'accomplir l'ordre de son saint directeur, la Vierge elle-même semble l'y encourager. *Cumque in eam expuere tentaret: “Expue, ait Virgo, expue, si potes.” Conantique lingua et palatum adeo exsiccata sunt, ut saliva omnino caruerit. Tum vero Deipara: “Optime, inquit, Patris consilio paruisti”; hominemque reliquit incredibili gaudio delibutum.* — Vains efforts, sa langue desséchée reste attachée à son palais. Alors l'auguste Mère de DIEU de lui dire : “C'est bien, mon enfant, tu as obéi au commandement de ton Père.” Et Marie laissa le disciple obéissant rempli d'une joie incroyable³¹. »

2. Conduite de sainte Thérèse

Nous venons de dire que le saint Fondateur de l'Oratoire ne voyait aucun inconvénient à repousser par un geste de mépris une apparition quelconque. Écoutons maintenant la séraphique Thérèse. Elle nous dit au chapitre septième du LIVRE DES FONDATIONS : « Je vais présentement traiter des représentations dans lesquelles le démon, pour tromper, se montre sous l'image de Jésus-Christ ou de ses saints. — Je connais une personne à qui ses confesseurs donnèrent d'étranges peines pour des visions dont elle était favorisée. Toutes les fois que cette personne apercevait dans une de ces visions l'image du divin Maître, elle devait, par l'ordre de ses confesseurs, faire le signe de la croix et la repousser avec un geste de mépris. Depuis elle eut l'occasion d'en parler avec le père Dominique Bañez. Ce savant dominicain lui dit qu'il ne fallait point en user ainsi. Car l'image de Jésus-Christ est toujours vénérable, partout où on la rencontre, et fût-elle peinte par le démon lui-même. Qu'en cela d'ailleurs Satan nous rend un vrai service, car en nous représentant l'image de Jésus-Christ, il nous la laisse vivement gravée dans nos cœurs. Cette observation du savant religieux me fut infiniment agréable. De fait, lorsque nous voyons une dévote image, notre piété ne diminuera pas, parce que nous saurons qu'elle a été faite par un méchant homme. » — La sainte répète la même pensée au livre du *Château intérieur*³².

« Un très savant homme disait que si le démon, qui est un si grand peintre, lui représentait une image de Notre-Seigneur, qui parût vivante, il n'en serait pas fâché, parce qu'il la considérerait pour croître en dévotion et aurait ainsi un moyen de battre l'ennemi avec ses propres armes. Quoiqu'un peintre soit un méchant homme, ajoutait-il, il ne faut pas laisser d'avoir du respect pour le tableau qu'il fait de Celui qui est pour nous la source de tous les biens. C'est pourquoi il improuvait le conseil donné par quelques-uns d'accueillir, par des signes de mépris, les visions qui mettaient devant les yeux l'image de Notre-Seigneur, parce que, disait-il, nous devons révéler l'image de Notre Roi partout où elle se présente à nos regards. Je trouve qu'en cela il parlait d'une manière très juste. Car si ici-bas un ami ne peut voir sans déplaisir qu'on outrage le portrait de

³¹ Bernab. ch. 26. Galloni, ch. 4. Eug. Amort, p. 159.

³² *Château intérieur*, sixième demeure, ch. 9.

son ami, à combien plus forte raison devons-nous toujours vénérer l'image de Notre-Seigneur crucifié et tout tableau qui nous représente le Souverain Maître du Ciel et de la terre. Je me plais à répéter ici ce que j'ai dit ailleurs sur ce point, parce que j'ai connu une personne à qui l'on avait commandé d'accueillir ces visions avec des signes de mépris. Je ne sais qui a inventé un tel remède. Il n'est bon qu'à tourmenter une âme à qui un confesseur donne un si mauvais conseil, et qui se croit perdue, si elle ne le suit pas. Je pense au contraire que si cela arrive, on doit lui représenter ces raisons avec humilité, *et s'il insiste, ne point lui obéir en cette circonstance.* »

Il n'est pas douteux que sainte Thérèse n'ait été la personne en question dans les citations précédentes, car nous lisons au livre de sa vie, écrit par elle-même³³. « Ces visions de Notre-Seigneur étant devenues beaucoup plus fréquentes, un de ceux qui auparavant avaient pris soin de mon âme et à qui je me confessais quelquefois, lorsque le Père Balthasar Alvarez ne pouvait m'entendre, me dit qu'il était clair qu'elles venaient du démon. Il me commanda, puisque je ne pouvais empêcher cet esprit de ténèbres de m'apparaître, de faire le signe de croix toutes les fois qu'il se montrerait et de le repousser avec un geste de mépris ; car je devais tenir pour certain que c'était lui. Étant accueilli de la sorte, il cesserait de venir. Au reste, je n'avais rien à craindre, DIEU me garderait, et ne tarderait pas à mettre un terme à l'épreuve. — Ce commandement me causa une peine extrême. Persuadée que ces visions venaient de DIEU, j'éprouvais une terrible répugnance à obéir. *Je le faisais cependant...* J'éprouvais une indicible peine à faire ce geste de mépris à chaque apparition de Notre-Seigneur ; car lorsqu'il était présent, on m'aurait plutôt mise en pièces, que de me forcer à croire que c'était le démon. Ainsi l'on m'avait imposé un genre de sacrifice bien cruel. Pour ne point faire tant de signes de croix, j'en avais toujours une à la main. Mais j'étais moins fidèle à donner ces signes de mépris, parce qu'il m'en coûtait trop. Je me souvenais des outrages que les Juifs avaient faits à cet adorable Sauveur, et je le suppliais instamment de me pardonner ceux qu'il recevait de moi, puisque ce n'était que pour obéir aux personnes qu'il avait établies dans son Église pour le représenter et tenir sa place. Il me disait alors : *« Ne te mets point en peine ; tu fais bien d'obéir. Je ferai connaître la vérité. »* »

Cette dernière parole du divin Maître est la meilleure réponse que nous puissions faire à ceux qui nous objecteraient les conseils contradictoires de saint Philippe de Néri et de sainte Thérèse. L'illustre réformatrice du Carmel en convient ; des deux avis qu'elle donne ici³⁴ et dans son *Château intérieur*³⁵, le meilleur est évidemment celui de Notre-Seigneur : « TU FAIS BIEN D'OBÉIR. » C'est, à nos yeux, le point capital, car nous voulons surtout rappeler à quels signes on reconnaîtra l'esprit de DIEU dans les voyants. Or le pieux fondateur de l'Oratoire et la séraphique Thérèse n'ont qu'une voix pour dire que le signe infailible du bon esprit est l'obéissance. Il est bien entendu d'ailleurs que saint Philippe de Néri, en ordonnant de faire un geste de mépris au fantôme qui se masque sous l'image de Marie, ne prétend faire mépriser que Satan et non l'auguste et divine Mère.

On peut souffrir beaucoup de la part de confesseurs ou de directeurs inexpérimentés ; l'histoire de sainte Thérèse, de la bienheureuse Marguerite-Marie et de plusieurs autres saints personnages est là pour l'attester ; mais, dit le P. de la Colombière, *on ne se trompe jamais à suivre leurs ordres* : rien de plus sûr que de leur obéir ; pourquoi ? parce que, selon l'enseignement unanime des Docteurs, l'humilité et l'obéissance remédient à tout et préservent des illusions trop fréquentes en ces sortes de choses.

³³ *Op. cit.* c. 29.

³⁴ *Vie de sainte Thérèse par elle-même*, ch. 29.

³⁵ *Château intérieur*, sixième demeure, ch. 9.

« Il y a tant de marques de l'action de DIEU dans une âme, dit sainte Thérèse, qu'elle ne peut à mon avis l'ignorer. Toutefois voici la conduite la plus sûre à tenir, elle n'a aucun danger et offre de nombreux avantages, et nous, femmes, qui sommes étrangères à la science, nous devons surtout nous y conformer : c'est de faire connaître notre âme tout entière et les grâces que nous recevons à un confesseur éclairé, et de lui obéir. Notre Seigneur lui-même me l'a ordonné plusieurs fois ; je le mets en pratique et je ne pourrais sans cela avoir du repos³⁶. » Dans un autre chapitre de sa Vie³⁷, la sainte revenant sur le même sujet : « Le meilleur, dit-elle, selon moi, est de tout soumettre à celui qui nous dirige comme je l'ai peut-être dit ailleurs ; mais ne m'en souvenant pas bien, je ne crains pas de le répéter, tant cela est important. Il y a une obligation plus stricte encore pour les femmes de communiquer ainsi avec leur guide spirituel³⁸. » Écoutons encore la vierge d'Avila :

« Lorsque dans les apparitions il nous est commandé de faire certaines choses ou que l'avenir est révélé, on doit tout déclarer à un confesseur prudent et instruit, et ne rien faire ni croire que ce qu'il dira. En pareil cas, une religieuse fera bien de tout rapporter à sa supérieure, afin qu'elle lui donne pour confesseur un homme qui ait les qualités que je viens de dire. Mais qu'on le sache bien, si cette religieuse ayant un confesseur de ce caractère n'obéit point à ce qu'il lui dit, et refuse de se laisser conduire par lui, c'est une preuve que ces visions viennent du démon ou d'une terrible mélancolie. En admettant même que le confesseur se trompe, le plus sûr pour elle sera de ne s'écarter en rien de sa direction, quand ce serait un Ange du ciel qui lui eût parlé. Car Notre-Seigneur en donnera lumière à son ministre, ou disposera les choses de telle sorte que cette âme ne puisse faillir en lui obéissant. Nul danger à agir de la sorte, tandis qu'une conduite contraire est pleine de périls et d'inconvénients. Nous devons nous souvenir que la faiblesse naturelle est fort grande, particulièrement dans les femmes... Ainsi qu'on se garde bien de prendre pour une vision la première petite chose que l'imagination nous représente et qu'on se persuade qu'une véritable vision se fait très facilement reconnaître³⁹. »

Nous insistons à dessein sur cette grande loi de l'obéissance. Après saint Philippe de Néri et sainte Thérèse, entendons le Père Surin. Il ne tient pas un autre langage : « Le Saint-Esprit, dit-il, ne veut pas que ceux qu'il régit – si ce n'est en des occasions fort extraordinaires, lesquelles il rend toujours assez acceptables et qu'il manifeste à la fin comme étant de lui – il ne permet pas, dis-je, qu'ils se dispensent de l'obéissance. Il envoya saint Paul à Ananie, quoiqu'il l'eût converti par une voie si extraordinaire⁴⁰. » « C'est, dit-il encore, quand il est question de ces voies extraordinaires, qu'il faut prendre conseil. L'expérience m'a appris qu'il faut se résoudre à perdre quelque bonne pièce et la jeter à l'eau, en abandonnant son propre jugement, quoiqu'il semble meilleur que celui du directeur, pour sauver le tout, et tenir une route sûre qui conduise au port. Comme je ne puis dire les grands avantages que j'ai retirés de l'obéissance, je ne puis dire non plus les illusions et les grands maux dont cette soumission à mes supérieurs et à mes directeurs m'a préservé, quoique j'aie étrangement souffert sous leur conduite⁴¹. » Ces dernières paroles rappelleront à nos lecteurs les épreuves de la bienheureuse Marguerite-Marie, mais aussi les bénédictions attachées à son obéissance.

³⁶ *Vie de sainte Thérèse*, ch. 26.

³⁷ Ch. 40.

³⁸ Dans le chapitre 26 de sa *Vie*, sainte Thérèse confirme ce qu'elle avance par de exemples; et le Père Bouix donne en cet endroit une note importante *qui* montre l'entière obéissance de la sainte au vénérable Père Alvarez son directeur.

³⁹ Livre des Fondations, ch. VIII (Trad. du P. Bouix).

⁴⁰ Traité de l'amour de Dieu, l. I, c. 4.

⁴¹ Loudun, quatrième partie, l. I, cc. 5 et 7.

III

LIGNE DE CONDUITE INDIQUÉE AUX DIRECTEURS PAR LES MAÎTRES LES PLUS AUTORISÉS

Nous n'avons point mission de donner des instructions aux confesseurs ou aux directeurs spirituels, mais nous croyons leur rendre un vrai service et entrer dans la pensée de l'Église notre mère, en mettant sous leurs yeux les conseils que nous ont laissés les maîtres les plus autorisés.

On ne saurait trop lire, et méditer les enseignements de saint Jean de la Croix. Ce saint, dont la vie fut remplie d'extases, de ravissements et des plus merveilleux dons de la divine tendresse, signale avec un rare esprit de prudence les périls auxquels sont exposées les âmes avides de ces faveurs, et le tort que font à ces âmes les directeurs inexpérimentés. « Le peu de discrétion que j'ai cru reconnaître dans la manière d'agir de plusieurs directeurs spirituels, dit-il, me détermine à m'étendre sur ce point.

« En effet après avoir donné une créance trop facile à l'apparence bonne et véritable de ces connaissances surnaturelles, ils en sont venus à se jeter et à jeter les autres dans l'erreur et la confusion. C'est à eux que s'applique parfaitement la sentence de Notre Seigneur : “*Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse*” (Matth. xv). Le texte ne dit pas, ils tomberont, mais *ils tombent*, parce que, en pareille matière, s'exposer à l'erreur, c'est déjà errer. » Et le saint continue à montrer en détail le tort que font aux âmes ces directeurs imprudents. Nous conseillons aux prêtres qui ont charge d'âmes d'étudier le long chapitre dix-huitième du livre second de la *Montée du Carmel*. Eusèbe Amort l'a suffisamment résumé⁴² ; pour plus d'une raison nous ne pouvons que l'indiquer.

« Les confesseurs prudents et les juges ecclésiastiques, dit Gravina, dès lors qu'ils n'ont pas des preuves certaines de la vérité d'une révélation, doivent suspendre leur jugement et incliner vers la négative, plutôt que d'applaudir à ces manifestations extraordinaires. La raison, ajoute-t-il, c'est qu'il revient peu d'avantages à la religion d'admettre quelques révélations vraies au milieu de plusieurs qui sont fausses, tandis qu'il lui est fort nuisible de donner créance à quelques révélations fausses, au milieu même d'un grand nombre qui sont vraies. »

Saint Bonaventure a fait la même remarque : « Les révélations des choses secrètes et les visions peuvent quelquefois découvrir la vérité à certaines personnes. Cependant il faut d'autant moins s'y arrêter que plus ordinairement elles trompent ceux qui s'en préoccupent, et que d'ailleurs le profit qu'on en retire est assez mince, lorsqu'elles sont vraies. *Revelationes secretorum et visiones sunt ejusmodi naturæ, quod exinde quidam aliquando de veritate erudiuntur. His autem tanto minus immorandum est, quanto frequentius eis immorantes decipiunt, et minor profectus in talibus, si vera sunt...* » (Lib. II, de profectu relig. c. 1).

La fréquence des visions, dit le même saint Docteur, doit les rendre suspectes. Autrefois elles furent multipliées ; c'est qu'elles étaient plus nécessaires. Il ne faut donc s'aventurer qu'à pas lents dans cette voie, lorsqu'on sait les tristes fruits qu'ont donnés les Gnostiques, les Illuminés et tant d'autres imposteurs. Tant et tant de choses doivent être pesées, considérées, pour discerner les vraies visions des fausses, qu'il est fort difficile de porter un jugement irréfragable ; et quoique les règles, formulées par les docteurs, soient d'un grand secours pour faire ce discernement, elles ne suffisent pas pour enlever tout doute et fournir une complète solution. Les Juges et les Inquisiteurs, continue Gravina, ont donc en cette matière besoin d'une force invincible pour ne

⁴² Vid. Amort, c. XVI, reg. IV, sub titulo : *Directores animarum ingentia illis afferrunt damna, si earum visionibus facilem adhibent fidem, quantumvis forent divinæ.*

pas trahir la vérité. Qu'ils ne se laissent intimider par aucune considération humaine et qu'ils mettent à nu les faussetés et les impostures : vouloir les introduire en matière de religion est la chose la plus pernicieuse du monde et un monstrueux sacrilège : *pernitiosissima res est et immane sacrilegium*. DIEU du reste donnera à ses ministres une sorte d'impassibilité qui les rendra insensibles aux murmures de leurs contradicteurs, amis passionnés des visionnaires. Qu'ils ne s'inquiètent pas des critiques de la multitude, lors même que parmi ces admirateurs des faits merveilleux se trouveraient d'éminents personnages : leur vocation leur donne plus qu'à ces derniers une grâce de lumière abondante pour discerner le vrai et le faux de ces visions. Que si d'ailleurs ils se sentent portés intérieurement à louer et à approuver les personnes favorisées, qu'ils ne les traitent pas moins sévèrement dans le for extérieur : ce sera le moyen d'éprouver l'esprit qui les inspire. Ainsi fit autrefois le Patriarche Jacob ; il réprimanda durement son fils Joseph qui lui racontait ses songes merveilleux, *incredavit eum pater* ; mais au fond de son cœur et dans le silence il étudiait le sens et la portée de la vision : *Pater vero rem tacitus considerabat* (Gen. xxxvii). Pourrait-on donner une règle de conduite plus sage, et quelle sécurité pour ceux qui la suivraient ?

Écoutons maintenant saint François de Sales. Dans la lettre dont nous avons déjà donné un long extrait et dont nous allons citer un nouveau passage, nos lecteurs trouveront une direction pleine de force et de suavité.

L'aimable et saint Docteur, répondant à une religieuse de la Visitation qui l'avait consulté, s'applique surtout à mettre en défiance à l'endroit des révélations suspectes dont il donne les marques avec une rare sagesse ; puis en maître habile et d'ailleurs plein de mansuétude, il indique le préservatif contre ces illusions et la manière de traiter ceux et celles qui s'exposeraient au danger d'en devenir les victimes.

« Puisque je n'ai su plus tôt, ma très chère fille, je répondrai maintenant aux deux points principaux pour lesquels vous m'avez ci-devant écrit. En tout ce que j'ai vu de cette fille, je ne trouve rien qui ne me fasse penser qu'elle soit fort bonne fille, et que, partant, il la faut aimer et chérir de fort bon cœur : mais quant à ses visions, révélations et prédictions, elles me sont infiniment suspectes, comme inutiles, vaines et indignes de considération car, d'un côté, elles sont si fréquentes, que la seule fréquence et multitude les rend dignes de soupçon ; d'autre part, elles portent des manifestations de certaines choses que DIEU déclare fort rarement, comme l'assurance du salut éternel, la confirmation en grâce, le degré de sainteté de plusieurs personnes, et cent autres choses pareilles qui ne servent tout à fait à rien. De sorte que saint Grégoire ayant été interrogé par une dame d'honneur de l'impératrice, qui s'appelait Grégoire, sur l'état de son futur salut, il lui répondit : "Votre douceur, ma fille, me demande une chose qui est également et difficile et inutile." Or, de dire qu'à l'avenir on connaîtra pourquoi ces révélations se font, c'est un prétexte que celui qui les fait prend pour éviter le blâme des inutilités de telles choses. Il y a plus : quand DIEU veut se servir des révélations qu'il donne aux créatures, il les fait précéder ordinairement, ou de miracles véritables, ou d'une sainteté très particulière en ceux qui les reçoivent ; ainsi le malin esprit, quand il veut notablement tromper quelque personne, avant que de lui faire faire des révélations fausses, il lui fait tenir un train de vie faussement sainte. Il y eut, du temps de la bienheureuse Sœur Marie de l'Incarnation, une fille de bas lieu qui fut trompée d'une tromperie la plus extraordinaire qu'il est possible d'imaginer. » — Le saint raconte ensuite les étranges visions de cette fille (nous les avons rapportées au chapitre premier), et il continue : — « Voyez, je vous prie, ma chère fille, l'astuce et finesse de l'ennemi, et combien ces choses extraordinaires sont dignes de soupçon ! Néanmoins, comme je vous ai dit, il ne faut pas maltraiter cette pauvre fille, laquelle, comme je crois, n'a point d'autre culpabilité, en son affaire, que celle du vain amusement qu'elle prend en ses vaines imaginations. Seulement, ma très chère Sœur, il lui faut témoigner une totale négligence et un parfait mépris de toutes ses révélations et visions ; tout ainsi que si elle racontait des songes ou des rêveries d'une fièvre chaude, sans s'amuser à les réfuter ni

combattre ; mais, au contraire, quand elle en veut parler, il faut lui donner le change, c'est-à-dire changer de propos, et lui parler des solides vertus et perfections de la vie religieuse, et particulièrement de la simplicité de la foi, par laquelle les saints ont marché sans visions ni révélations particulières quelconques, se contentant de croire fermement en la révélation de l'Écriture sainte et de la doctrine apostolique et ecclésiastique, inculquant bien souvent la Sentence de Notre-Seigneur, "qu'il y aura plusieurs faiseurs de miracles et plusieurs prophètes auxquels il dira, à la fin du monde : *"Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquités, je ne vous connais point"* (Luc. XIII, 27). Mais, pour l'ordinaire, il faut dire à cette fille : « Parlons de notre leçon que Notre-Seigneur nous a recommandé d'apprendre, disant : *Apprenez de moi que je suis humble et doux de cœur*" (Matth. XI, 29). Et, en somme, il faut témoigner un mépris absolu de toutes ces révélations. Et quant au bon Père qui semble les approuver, il ne faut pas le rejeter, ni disputer contre lui ; mais seulement témoigner que, pour éprouver tout ce trafic de révélations, il semble bon de le mépriser et n'en tenir aucun compte. Voilà donc mon avis pour le présent, quant à ce point. »

Le saint Fondateur, après avoir répondu ensuite au second point, termine sa longue mais très instructive lettre par de nouveaux avis : « J'avais oublié de vous dire que les visions et révélations de cette fille ne doivent pas être trouvées étranges, parce que la facilité et tendreté de l'imagination des filles les rend beaucoup plus susceptibles de ces illusions que les hommes ; c'est pourquoi, leur sexe est plus adonné à la créance des songes, à la crainte des péchés et à la crédulité des superstitions. Il leur est souvent avis qu'elles voient ce qu'elles ne voient pas, qu'elles entendent ce qu'elles n'entendent point, et qu'elles sentent ce qu'elles ne sentent point... » C'est ce que saint François de Sales confirme par une histoire assez plaisante arrivée à l'une de ses parentes ; et il conclut ainsi : « Il faut donc traiter cet esprit-là avec le mépris de ses imaginations ; mais un mépris doux et sérieux, et non point moqueur ni dédaigneux. Il se peut bien faire que le malin esprit ait quelque part en ces illusions ; mais je crois plutôt qu'il laisse agir l'imagination, sans y coopérer que par de simples suggestions. »

Saint Vincent Ferrer, Medina, Bona, A. Gagliardi, T. Raynaud, Benoît XIV, saint Alphonse de Liguori n'ont qu'une voix pour recommander cette ligne de conduite, et tous le font avec une insistance qui pourrait étonner, si l'on ne savait les déplorables conséquences d'une conduite opposée. La Congrégation romaine du Saint-Office nous dit éloquemment par tous ses actes, qu'on ne saurait procéder avec trop de défiance – pourvu cependant qu'elle ne dégénère pas en incrédulité systématique – dans l'étude de ces phénomènes surnaturels, où si souvent elle a découvert crédulité excessive d'une part, et d'autre part, imposture et supercherie. Aux faits déjà cités ajoutons le suivant que nous empruntons à la vie du Bienheureux Labre. « Une religieuse, nommée Marie Agnès, fondatrice d'un couvent, mais visionnaire, éblouit fausement pendant vingt ans cardinaux, princes, entre autres Charles Emmanuel, roi démissionnaire du Piémont. Lorsque le Saint-Office eut découvert la fraude de cette religieuse, l'abbé Marconi qui, malgré son habileté dans la conduite des âmes, s'était trompé en la dirigeant, reçut défense de s'occuper d'elle. Cet abbé Marconi avait cependant été le guide spirituel du Bienheureux Labre et s'était vivement intéressé à la cause de ce grand serviteur de DIEU⁴³. »

Quand les plus habiles sont trompés, n'est-ce pas une souveraine imprudence d'accepter sans mission la direction de ces voyants et de ces voyantes, qui cesseraient d'être tels, s'ils ne trouvaient de trop complaisants directeurs ?

⁴³ Vie du Bienheureux Labre, par l'abbé Desnoyers, de la Congrégation du Précieux Sang.

DE LA LECTURE DES LIVRES DE VISIONS, RÉVÉLATIONS, PROPHÉTIES

Nous pouvons classer ces genres de livres en trois catégories : la première renferme tous ceux qui n'ont reçu aucune approbation de l'autorité ecclésiastique ; la seconde ceux que le Saint-Siège a lui-même approuvés. Nous rangeons dans la troisième les écrits auxquels le *permis d'imprimer* a été officiellement accordé par l'Ordinaire.

1°/ S'il s'agit de livres qui n'ont pas été examinés par des juges autorisés et que l'approbation ecclésiastique n'a pas revêtus de son sceau, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est de s'en interdire la lecture comme de livres sinon dangereux, du moins fort inutiles. La plupart de ces productions en effet sont le fruit d'imaginations malades, trompées par leurs propres hallucinations ou par les ruses de l'esprit de mensonge, quand elles ne sont pas inspirées par de cupides convoitises ou même par de sacrilèges projets. On ne saurait croire quels ravages de semblables lectures peuvent faire dans certaines âmes.

Ce n'est pas sans un pénible étonnement que nous voyons chaque jour se publier quelque nouvel opuscule relatant des *signes*, des *prophéties*, interprétant, avec une persévérance que les démentis ne désespèrent jamais, des *prédictions*, des *révélations* dont les origines n'offrent aucun caractère sérieux d'authenticité. La curiosité et la crédulité peuvent s'en repaître, nous ne le savons que trop ; mais quel profit en retire-t-on pour la correction des mœurs ? Notre étonnement grandit, lorsque nous cherchons vainement le *visa* ou le *Permis* de l'Ordinaire en tête de ces élucubrations. Les laïques, auteurs ou imprimeurs, peuvent ignorer ce qu'exigent les saints Canons, tout particulièrement pour ce genre d'écrits ; mais les ecclésiastiques sont tenus de connaître la volonté expresse de l'Église et de s'y conformer⁴⁴. Reste à savoir, si ces abbés anonymes, X***, sont bien véritablement des membres du clergé. La presse abuserait-elle de cette enseigne ; nous lui demanderions où est sa bonne foi et de quel droit elle spéculer sur de fausses signatures ?

2°/ S'agit-il de livres depuis longtemps recommandables par la sainteté de leurs auteurs et par les approbations qu'ils ont reçues du Saint-Siège, nous pouvons dire, en principe, que tout chrétien peut les lire avec fruit pour son édification personnelle. Il y trouvera, avec une doctrine sûre, je ne sais quel parfum de dévotion qui embaumera son âme et dilatera son cœur. Tels sont (pour ne signaler en passant que les œuvres de quelques saintes femmes), les écrits de sainte Gertrude, de sainte Brigitte, de sainte Thérèse et de la bienheureuse Marguerite-Marie. Néanmoins, comme l'abus des meilleures choses devient nuisible, la prudence devra régler même ces lectures. La raison, la foi et l'expérience sont d'accord pour dire aux âmes, qu'il faut, avant tout, faire sa nourriture journalière et substantielle des enseignements puisés aux sources limpides de l'Évangile. Cette manne sacrée sera toujours fortifiante et ne mettra jamais l'imagination en péril.

3°/ La même ligne de conduite doit être tracée, s'il est question d'ouvrages plus récents, contemporains, émanant de personnes d'un mérite et d'une vertu incontestables et d'ailleurs approuvés, après mûr examen, par l'autorité diocésaine. Toutefois la lecture de semblables écrits exige une grande prudence, et le simple fidèle ne se la permettra qu'après avoir pris conseil d'un sage directeur. Chacun sait que le tempérament spirituel des âmes ne peut supporter toute sorte d'aliments, et l'expérience prouve tous les jours que certains écrits, utiles à telles et telles âmes, sont préjudiciables à beaucoup d'autres. Si « les docteurs chrétiens donnent le salutaire avis « de ne

⁴⁴ Syn. Trident. sess. xxv. [Le droit de l'Église inscrit automatiquement au nombre des livres prohibés les ouvrages qui, sans autorisation spéciale, rapportent des apparitions, visions, prophéties ou miracles ; ou encore qui introduisent de nouvelles dévotions. Canon 1399, n. 5.]

lire le *Cantique des Cantiques*, que lorsque les fidèles ont l'esprit sérieux et appliqué à la perfection, – les Juifs l'interdisaient la « jeunesse⁴⁵ » – personne ne trouvera étrange que l'on défende à certaines imaginations malades la lecture d'écrits qui n'ont pas l'autorité de nos saints livres. C'est bien le cas de rappeler la recommandation de l'Apôtre, dont on nous permettra ici de modifier le sens : « *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* » (Rom. XII, 3). Il faut être sobre en tout, même quand il s'agit de savourer les choses spirituelles.

⁴⁵ *Commentaire sur la Bible* par le Docteur Ailloli, t. IV, préf. sur le Cantique des Cantiques.

CHAPITRE TROISIÈME

APPLICATION DES RÈGLES DONNÉES DANS LE CHAPITRE PRÉCÉDENT AUX FAVEURS MERVEILLEUSES REÇUES PAR LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ¹

« Il n'est pas bon de désirer les visions,
révélations et les choses extraordinaires,
mais il est fort bon d'exercer envers Dieu
une si grande libéralité qu'elle mérite
la réciproque. »
Père Surin, *Traité de l'Amour de Dieu*

Après avoir rappelé à nos lecteurs avec quelle sage défiance, il faut accepter les phénomènes merveilleux si fréquents à notre époque ; après avoir, du même coup, répondu au reproche fort gratuit que nous font les adeptes de la libre-pensée, d'être en quête perpétuelle de prodiges, d'admettre et de publier sans examen mille et une inventions de cerveaux malades, nous avons, sous la direction des maîtres les plus autorisés, donné les règles les plus sûres pour discerner l'origine de ces phénomènes, et pour guider les âmes dans l'appréciation et la lecture des ouvrages qui traitent de ces délicates matières.

Nous voudrions compléter notre étude, en appliquant les règles générales, précédemment établies, aux faveurs dont Notre-Seigneur daigna honorer la bienheureuse Marguerite-Marie. Ce sera en même temps pour nous l'occasion de rendre hommage au vénérable Père de la Colombière, dont la direction fut si utile à l'angélique vierge de Paray. Marguerite-Marie en effet aimait à redire qu'elle se reconnaissait redevable au Père de la Colombière de la pleine manifestation des desseins de Dieu à son égard.

Démontrer la vérité des merveilleux entretiens du Sauveur avec l'humble religieuse, prouver les visions admirables dont celle-ci fut favorisée, nous paraîtrait un hors-d'œuvre, pour ne pas dire une injure adressée à la sainte Église. L'Église a fait ses enquêtes avec la prudence qui caractérise tous ses actes ; et, en authentiquant les mémoires de la Bienheureuse, elle a, par là même, autorisé les fidèles à les lire avec édification et avec fruit. Ce que nous voudrions faire comprendre à nos lecteurs, c'est précisément l'industrielle et sainte prudence avec laquelle notre Mère, la sainte Église, a su reconnaître dans la bienheureuse Marguerite-Marie, moyennant des signes indubitables, une âme sous l'action de l'Esprit de DIEU.

Mais, dit à ce sujet le savant évêque de Soissons, Mgr Languet, « ce sont ceux qui ignorent ces règles si sagement dictées, ceux qui n'en ont jamais approfondi ni la sagesse, ni la certitude, qui s'enhardissent, malgré leur ignorance, à critiquer et à condamner tout ce qui leur paraît au-dessus du cours des choses humaines et de la portée de leurs lumières. La témérité manifeste de leur décision devrait en être le remède. »

Nous l'avons dit : les doutes, les défiances, les soupçons et les conjectures ont leur temps, leur utilité, leur nécessité même. La prudence, toutefois, doit aussi leur fixer des bornes ; et, quand un examen fait au poids du sanctuaire a démontré la vérité, ce serait opiniâtreté de refuser son assentiment.

¹ [Sainte Marguerite-Marie Alacoque a été canonisée par le Pape Benoît XV le 13 mai 1920.]

Or, il n'est pas difficile d'acquiescer cette parfaite démonstration, par rapport à la bienheureuse Marguerite-Marie. Il suffit de lui appliquer les règles que nous ont tracées les Docteurs, et que Benoît XIV a nettement résumées. Il n'est pas un seul des signes caractéristiques de l'action divine que nous ne voyions fortement empreint sur la conduite et les écrits de l'héroïque amante du Cœur de Jésus. Benoît XIV² et le cardinal Bona ont fait la même observation, en étudiant les visions, les révélations de la séraphique Thérèse. Si donc nous constatons dans la Bienheureuse Marguerite-Marie la présence de ces signes, nous trouverons du même coup une lumière suffisante pour comprendre ce qu'il faut penser des *voyants* et des *voyantes* dont la conduite nous offre des caractères tout opposés. L'assurance que nous donnera cette première considération, à l'égard de la bienheureuse Marguerite-Marie, sera puissamment confirmée par la longueur et la dureté des épreuves auxquelles il a plu à Notre-Seigneur de soumettre son humble servante.

§ I. PRINCIPAUX SIGNES DE L'ACTION DIVINE

PREMIER SIGNE : *Pureté de doctrine et de mœurs dans la personne favorisée.* — Rappeler que la bienheureuse Marguerite-Marie a été placée sur les autels, c'est démontrer, par un argument sans réplique, que l'angélique vierge n'a dit, écrit ou fait chose quelconque, qui ne fût selon les lois de la plus parfaite orthodoxie et de la plus pure morale. Le décret prononçant l'héroïcité des vertus, et celui qui autorise à rendre les honneurs de la béatification ne peuvent être portés, chacun le sait, qu'après l'examen le plus sévère des écrits et des actions du serviteur ou de la servante de DIEU que l'Église veut placer au rang des saints.

DEUXIÈME SIGNE : *Crainte d'être victime des illusions du démon, et désir de vivre et de rester dans les voies ordinaires de la spiritualité.* — Entendons la bienheureuse elle-même nous déclarer, dans ses *Mémoires*, les inquiétudes de son âme : « DIEU permit que plusieurs personnes crussent que j'étais trompée par l'esprit qui me conduisait... Je ne doutai plus que je ne fusse abandonnée de DIEU et que je ne fusse du nombre des âmes réprouvées, puisqu'on me faisait accroire que ce n'était pas l'Esprit de DIEU qui me possédait... Je fus en cet état, plus rigoureux qu'on ne peut s'imaginer, jusqu'à ce que mon souverain Maître m'envoyât le R. P. de la Colombière » (*Lettre au R. P. Rolin*, s. j.). Se plaignant à Notre-Seigneur des merveilles qu'il daignait opérer en elle : « Eh ! quoi, ô mon souverain Maître, lui disait-elle, pourquoi ne me laissez-vous pas dans la voie commune des Filles de Sainte-Marie ? M'avez-vous amenée dans votre sainte maison pour me perdre ? » (*Vie écrite par elle-même*).

TROISIÈME SIGNE : *Ouverture sincère de cœur aux directeurs et supérieurs ecclésiastiques, et horreur de la dissimulation.* — Ce caractère se retrouve, sous tacites les formes, à toutes les pages de la vie de la bienheureuse, et les dépositions juridiques des supérieures attestent cette pleine subordination et filiale ouverture de cœur de l'humble sœur : tout peut se résumer dans ces trois lignes des *Mémoires* de Marguerite-Marie : « Comme je ne cachais rien à ma Supérieure et maîtresse, quoique souvent je ne comprenais pas ce que je leur disais, et comme elles m'eurent fait connaître que cela était des voies extraordinaires, qui n'étaient pas propres aux Filles de Sainte-Marie, cela m'affligea fort, et fut cause qu'il n'y a sorte de résistance que je n'aie faite pour me retirer de cette voie » (*ibid.*).

QUATRIÈME SIGNE : *Fuite du commerce du monde, amour de la solitude et détachement absolu de toutes les choses terrestres.* — Dans une lettre à la Mère de Saumaise (avril 1688), la bienheureuse dit « qu'elle voudrait s'ensevelir dans l'oubli et dans le mépris, et qu'elle se fait d'extrêmes violences, soit pour aller au parloir, soit pour écrire des lettres, et qu'elle ne ferait ni l'un ni l'autre, si l'obéissance ne l'y contraignait. » Ses contemporaines confirment, par leur propre témoignage, les aveux de

² De canonic. lib. 3, c. 52.

Sœur Marguerite-Marie : « Elle regarda toujours le parloir comme un lieu de supplice, quoique ses supérieures l'obligeassent quelquefois d'y aller et que la vertu lui fit dissimuler son extrême répugnance » (*Vie par les contemporaines*, t. I, p. 188).

Quant à son détachement des créatures, il était absolu ; et l'on peut affirmer que, toute sa vie, elle pratiqua à la lettre cette recommandation, donnée par elle-même à ses jeunes novices : « Soyons à jamais toutes au Bien-Aimé de nos âmes, donnons-lui tout notre cœur, notre amour, nos affections, inclinations et tendresses » (*Avis de la Bienheureuse*).

CINQUIÈME SIGNE : *Humilité à toute épreuve*. — Voici le signe le plus infaillible, la pierre de touche par excellence pour discerner les divines opérations dans une âme. Or, la vie de la bienheureuse n'a été qu'un perpétuel exercice de cette vertu, mère et soutien de toutes les autres. Les religieuses, ses contemporaines, font de concert, dans leurs dépositions juridiques ou dans leurs mémoires, ressortir la profonde humilité de Sœur Marguerite-Marie, et redisent avec la révérende Mère Greyfié : « Plus Notre-Seigneur lui faisait de grâces et de douceurs, plus elle s'humiliait et se mortifiait. Souvent, se trouvant confuse de son indignité, elle priait Notre-Seigneur à l'imitation de saint Pierre, de se retirer d'elle parce qu'elle était pécheresse, et, selon sa pensée, la plus criminelle qui fût sur la terre » (*Mémoires*). La mère de Saumaise, qui pendant six ans fut sa supérieure, a laissé ce magnifique témoignage sur la bienheureuse : « l'on pourrait dire, sans exagérer, qu'il n'y a point d'ambitieux d'honneur et de plaisir plus ardent qu'elle ne l'était des mépris et des humiliations, dont elle faisait sa joie, quoiqu'elle y fût très sensible. »

Écrivant à la Mère J.-M. Joly, à Dijon, le 8 août 1669 : « Je souhaiterais, lui disait la bienheureuse, que les créatures ne se souvinssent de cette misérable pécheresse, que pour la mépriser et l'humilier, tant pour me rendre ce qui m'est justement dû que pour m'anéantir toujours davantage dans mon néant, par l'amour de mon abjection que j'ai sujet d'aimer en tout. »

Elle conjurait Notre-Seigneur de ne faire rien connaître en elle d'extraordinaire que ce qui pourrait lui causer humiliation et abjection devant les créatures et la détruire dans leur estime. « Il me semble, écrivait-elle au P. Rolin, que je ne serai jamais en repos que je ne me voie dans des abîmes d'humiliations et de souffrances, inconnue à tout le monde et ensevelie dans un éternel oubli ; ou, si l'on se souvient de moi, que ce ne soit que pour me mépriser davantage et me donner de nouvelles occasions de m'humilier. En vérité, si l'on savait le désir que j'ai d'être méprisée, je ne doute pas que la charité ne portât tout le monde à me satisfaire sur ce point. »

Ces sentiments sont admirables, mais bien plus admirable encore fut la conduite de la bienheureuse lorsque le Seigneur permit que sa servante passât par le crible de l'humiliation et de la persécution : « *Elle a été dans des épreuves si fortes, disent ses contemporains, qu'il a fallu des miracles pour la soutenir ; mais rien n'a été capable de la faire changer de sentiments.* »

§ II. REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES ÉPREUVES ENDURÉES PAR LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

Le signe de l'action divine qui paraît, avec plus d'éclat que tous les autres, dans la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, est son tranquille et doux acquiescement aux épreuves, aux persécutions même, occasionnées par les faveurs spirituelles dont elle était l'objet. La plupart de nos lecteurs connaissent cette vie et, partant, les épreuves nombreuses et en apparence intolérables auxquelles la servante de Dieu fut soumise. Eh bien, les documents irrécusables qui ne permettent pas de répandre sur ce fait le moindre doute, démontrent avec la même évidence que la patience de l'humble sœur fut toujours invincible. Elle ne se démentit pas plus dans les injustes persécutions que lui suscita l'illusion de quelques-unes de ses compagnes, que dans les longues et sévères épreuves par lesquelles la prudence de ses supérieures la fit passer. Aussi ces épreuves,

héroïquement supportées, nous apparaissent-elles comme le sceau le plus éclatant de la mission divine de Marguerite-Marie.

« Dans le cours de plus de vingt ans, écrit Mgr Languet, les supérieures de cette fille (la bienheureuse), ont mis sa vertu aux épreuves d'une contradiction absolue et continuelle ; elles ont porté quelquefois la précaution jusqu'à tenter DIEU, pour ainsi dire, pour éprouver, par de nouveaux miracles, la vérité de ceux qu'elles avaient vus et qu'elles avaient peine à croire. Ayant épuisé leurs lumières et leur défiance, elles ont emprunté celles des autres ; elles ont eu recours à des personnes aussi prévenues et aussi difficiles, qui ont eu, d'abord, pour les révélations de la fervente religieuse le même mépris que pourraient en concevoir, aujourd'hui, les plus incrédules. Ce sont cependant toutes ces personnes mêmes, dont la longue incrédulité a été confondue par l'évidence ; ce sont ces personnes qui se sont trouvées réduites à reconnaître la vérité des prodiges qu'elles ne pouvaient se résoudre de croire ; ce sont ces personnes mêmes qui ont raconté de bonne foi et leur propre incrédulité et leur conviction, *qui en ont même déposé juridiquement*. Jamais fille ne porta si loin l'humilité que Sœur Marguerite ; et jamais humilité ne fut plus constante, ni plus héroïque, ni plus éprouvée en toute manière : vingt ans d'épreuves continuelles doivent rassurer les plus défiants³.

« Non seulement elle portait en paix la confusion et le mépris ; mais cet état faisait ses délices, et elle n'était peinée que quand on lui marquait de la considération et de l'estime. »

Le même auteur revient souvent sur ces épreuves : ici, il parle de cette « fille rebutée par ses compagnes, maltraitée par ses supérieures, méprisée et contredite par tout le monde » ; là, il rappelle les « vingt années de persécutions que cette fille a supportées » ; ailleurs, « il admire une fille humble au milieu du mépris, une fille humble jusqu'à aimer, jusqu'à préférer les rebuts, les injures et l'oubli, qui garde ce caractère jusqu'à la mort. Elle y trouvait une sorte de soulagement, en ce que les mépris et les confusions qu'elle recevait satisfaisaient la vive horreur qu'elle avait conçue de ses péchés et de l'état où elle voyait son âme. Elle se regardait comme l'objet de la colère et de la justice de Dieu » (*Monseigneur Languet*).

C'est assurément bien plus qu'il n'en faut pour démontrer la réalité et la gravité extrême des épreuves auxquelles fut soumise la bienheureuse. C'est en même temps le plus grand témoignage rendu à son héroïque patience. De telles affirmations sous la plume d'un évêque ne peuvent être gratuites, et nous ne saurions nous résigner à lui faire l'injure de dire qu'il a exagéré ou dénaturé des récits, des dépositions attestés *juridiquement* et sous la foi des plus redoutables serments. Qui donc fut plus à même que Mgr Languet de juger sainement et d'écrire selon la vérité ? Il avait été Vicaire général d'Autun ; le monastère de la Visitation, à Paray, avait été confié à ses soins ; il y avait fait plusieurs fois la visite régulière et canonique ; il vivait avec les contemporains de Marguerite-Marie, et il n'avait voulu composer la vie de la Vénérable Sœur qu'après les informations et les procédures les plus authentiques. « La connaissance que j'avais, a-t-il écrit dans son discours préliminaire, de ce qui concernait la servante de Dieu, sa maison, ses mémoires, ses miracles et les procédures qui m'avaient été remises, autorisaient l'Ordre de la Visitation à me demander ce travail ; je l'ai fait pour la gloire de Celui qui est admirable dans ses saints et pour l'édification de son Église.

Impossible donc de mettre en suspicion la parfaite exactitude des récits de Monseigneur Languet, et personne n'est en droit de le taxer d'exagération, soit qu'il énumère les persécutions que la bienheureuse eut à subir, soit qu'il rapporte les admirables exemples de patience de l'humble et douce vierge de Paray.

³ V. *Vie de la vénérable mère Marguerite-Marie*, par Monseigneur l'évêque de Soissons, membre de l'Académie française.

Celle-ci du reste n'eut jamais la pensée de reprocher à qui que ce fût les épreuves multipliées auxquelles on la soumit ; si longues, si humiliante qu'aient été ces épreuves, Marguerite-Marie les supporta avec une douceur et une patience qui ravissent d'admiration ; et, nous ne craignons pas de le répéter, c'est là un des caractères les plus propres à distinguer sa mission de celle de toutes les fausses visionnaires sa mission est frappée au coin de l'humilité et de la plus héroïque obéissance.

Cependant le bon Maître qui tour à tour afflige et console ses serviteurs, ne voulut pas que sa fidèle épouse restât toujours en proie aux inquiétudes que certains directeurs lui inspiraient et faisaient partager à ses supérieures. Il envoya à Paray l'homme de bon conseil qui « *devait rassurer Marguerite-Marie dans ses voies et être le confident de tous les trésors et secrets que le divin Cœur lui communiquerait à elle-même*⁴. » C'était le Père de la Colombière. Mis en relation avec le monastère de la Visitation, le saint religieux entendit à diverses reprises les merveilleuses confidences de la chère sœur ; « mais, ajoute Monseigneur Languet, il ne se pressa pas lui-même de porter son jugement. Ce ne fut qu'après avoir bien étudié les opérations de la grâce dans l'âme pure de la Vénéralle sœur, après avoir examiné toute sa conduite, *après l'avoir humiliée souvent et traitée d'une façon dure et humiliante*, et surtout après avoir éprouvé en diverses manières *son obéissance* (car il savait que l'obéissance parfaite était la marque la moins équivoque de la vraie sainteté et un remède infallible contre les illusions), ce ne fut qu'après avoir pris toutes ces mesures, que l'on pouvait attendre d'un homme aussi prudent que vertueux, que le Père reconnut, dans la pieuse sœur, des preuves sensibles de la communication de DIEU par des moyens surnaturels⁵. » Il lui ordonna donc de marcher dans les voies par lesquelles le Seigneur voulait la conduire. Cette assurance put seule délivrer la bienheureuse de sa plus cruelle douleur, de la crainte d'être trompée par le démon. « J'entrai pour lors, écrivait-elle plus tard au P. Rolin, dans une grande tranquillité de cœur et dans cette douce paix dans laquelle mon doux Sauveur m'a, depuis ce temps-là, conservée, parmi les croix, parmi les humiliations et les souffrances dont il n'a jamais cessé d'honorer son indigne esclave, et dans lesquelles seulement je puis trouver ma consolation, mon plaisir et mon repos. » L'épreuve, si adoucie qu'elle fût, n'était pas terminée. Marguerite-Marie devait continuer longtemps encore à démontrer par son humilité, par sa parfaite obéissance et sa patience inaltérable, la sainteté de l'esprit qui la conduisait. Aussi son premier historien nous apprend-il qu'elle ne tarda pas à payer chèrement la consolation que les conseils du Père de la Colombière lui avaient ménagée ; et ce saint directeur dut lui-même goûter avec elle l'amertume de la tribulation.

« Le Père eut beaucoup à souffrir à cause de moi, dit la bienheureuse dans ses manuscrits. L'on disait que je voulais le tromper comme les autres par mes illusions. Il ne laissa pas de me continuer son secours durant le peu de temps qu'il fut dans cette ville (Paray), et IL L'A TOUJOURS FAIT DEPUIS ; et je me suis cent fois étonnée comme il ne m'abandonnait pas aussi bien que les autres ; car la manière dont je traitais avec lui aurait rebuté tout autre, bien qu'il n'épargnât rien pour m'humilier et mortifier, ce qui me faisait un grand plaisir. »

Après avoir lu ce témoignage, auquel il serait facile d'en joindre cent autres, également significatifs, un lecteur sérieux aura sans doute quelque peine à se persuader que la bienheureuse n'eut jamais de directeur capable de la soutenir dans ses voies, et que le P. de la Colombière ne fit que dire, comme en passant, une bonne et grande parole à la pieuse Marguerite-Marie, et que, cette parole dite, sa mission était finie, il avait rempli son rôle!... Inutile d'insister ; mais ce qui ressort clairement de tout ce que nous venons de rapporter, c'est ce caractère que nous avons signalé comme le sceau le plus incontestable des révélations faites à la bienheureuse Marguerite-

⁴ Œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie.

⁵ *Vie de la vénérable mère Marguerite-Marie*, par Monseigneur l'évêque de Soissons, de l'académie française.

Marie, à savoir : son inaltérable patience dans les épreuves, le doux et imperturbable acquiescement à toutes les contradictions, à tous les mépris, à toutes les persécutions. On peut dire que ce signe implique tous les autres ; il renferme l'exercice des vertus les plus divines et les plus contraires à l'inspiration de l'esprit mauvais, l'exercice de l'humilité, du parfait renoncement, de la charité la plus désintéressée et la plus héroïque. Or, nous ne connaissons pas de saint dans la vie duquel ce caractère se montre avec plus d'éclat que chez notre bienheureuse. Nous ne pouvons mieux résumer toutes les preuves que nous venons d'en fournir, qu'en rapportant le témoignage suivant de la Mère Greyfié :

« De quelque manière que j'aie traité sa confiance et improuvé ses manières, jamais je ne lui ai vu la moindre altération contraire au profond respect et à la charitable dilection qu'elle croyait me devoir, non seulement comme à sa Supérieure, mais encore comme à sa bonne Mère. Jamais je ne l'ai vue dans aucun sentiment pour le prochain tant soit peu opposé à la parfaite charité, quelque contrariété ou marque de mépris qu'elle en reçût. Vous savez que cela ne lui a pas manqué, DIEU le permettant ainsi pour sa sanctification. Toujours c'était elle qui avait tort à son compte, qui faisait tout le mal ou qui était la cause que Dieu le permettait aux autres. Aussi ne cessait-elle de me demander de faire pénitence pour satisfaire à la justice divine. Qui l'aurait voulu laisser faire, elle aurait massacré son pauvre corps de jeûnes, de veilles, de disciplines sanglantes et de toutes autres macérations. Je remarquai, dit-elle dans un autre endroit, que les grâces que Notre-Seigneur lui faisait servaient à l'approfondir dans les bas sentiments d'elle-même, qui faisaient qu'elle croyait que toutes les autres créatures avaient droit de la mépriser et de la blâmer en tout, et qu'elle chérissait comme un trésor ces sortes d'occasions, desquelles seulement elle aurait voulu ôter l'offense de DIEU, et s'affligeait d'en être la cause. »

« Je la trouve toujours extrêmement humble et soumise, dans un grand amour de la croix et du « mépris, écrivait de son côté le Père de la Colombière. Voilà des marques de l'esprit qui la conduit, lesquelles n'ont jamais trompé personne. Il n'y a nulle apparence, disait le même saint religieux, qu'il y ait là illusion ; car il se trouverait que le démon, en la voulant tromper, se tromperait lui-même : l'humilité, la simplicité, l'exacte obéissance et la mortification n'étant point les fruits de l'esprit de ténèbres.

§ III. LES ÉPREUVES DE SAINTE THÉRÈSE

L'enseignement que vient de nous donner la bienheureuse Marguerite-Marie ressort, avec une égale évidence, de la vie des Jean de la Croix, des François Régis, des Thérèse de Jésus, et de tant d'autres saints personnages, auxquels le Seigneur, tout en prodiguant ses dons, ne ménagea ni les contradictions, ni les épreuves de tous genres : On est effrayé et en même temps saisi d'admiration, lorsque l'on considère, d'une part, les longues et terribles persécutions subies par ces grandes âmes, et, d'autre part, leur calme et joyeuse résignation à ces douloureuses manifestations de l'amour d'un DIEU crucifié !

Ainsi, près d'un siècle avant la bienheureuse Marguerite-Marie, la séraphique Thérèse fut en butte à la persécution de la part des hommes et des démons, tandis que Notre-Seigneur la comblait de ses plus insignes faveurs. Il se trouva des personnes qui voulurent lui inspirer des craintes, et qui lui dirent que ce qui se passait en elle était l'œuvre de l'esprit de ténèbres et qu'elle était dans l'illusion.

« Cinq ou six serviteurs de DIEU, dans lesquels la sainte avait une grande confiance, se réunirent pour délibérer sur son oraison ; et, après sérieux examen, ils conclurent d'un commun accord que les phénomènes extraordinaires qui se révélaient en elle, dans cet exercice, étaient l'ouvrage du démon. Le célèbre Père Balthasar Alvarez, son confesseur, était le seul qui prit sa défense. Aussi, ce saint religieux eut-il de son côté beaucoup à souffrir à cause d'elle. On lui

répétait sans cesse de se défier de cette visionnaire, de prendre garde de se laisser tromper par le démon, en ajoutant foi à ce qu'elle lui disait. On lui citait l'exemple d'autres femmes, dont les illusions avaient eu la plus déplorable issue. Enfin, l'histoire peut dire – ajoute Ribéra, auquel nous empruntons tous ces détails – que, pendant trois ans, le Père Balthazar et Thérèse eurent grandement à souffrir; et la chose alla si loin pour la sainte réformatrice du Carmel, que quelques-uns voulurent la faire exorciser comme possédée du démon. » Quant au vénérable Père Alvarez, « s'il n'avait eu une si grande sainteté et les encouragements que lui donnait Notre-Seigneur, il lui eût impossible de soutenir tout ce qu'il eut à endurer à cause de moi », a dit sainte Thérèse elle-même, au livre de sa *Vie*⁶.

Eh bien! malgré les persécutions que la séraphique vierge eut à subir, malgré les calomnies répandues contre elle dans le public, malgré la contradiction des gens de bien, – une des plus grandes épreuves auxquelles on puisse être soumis sur la terre, au dire de saint Pierre d'Alcantara, – jamais elle ne fit entendre un seul mot de plainte ou de récrimination. Soumise avec une obéissance parfaite aux commandements des pasteurs de l'Église, des supérieurs de son Ordre et de ses confesseurs, même quand ils lui paraissaient contraires aux révélations du divin Maître: « Je fais plus de cas, disait-elle, d'une parole de mon supérieur ou de mon confesseur que de mille révélations, et c'est par les avis de ceux qui tiennent pour moi la place de DIEU que je dois me régir et me gouverner. » Doctrine céleste, qu'il ne faudrait jamais perdre de vue et qui mérita à sainte Thérèse, comme elle mérite, tous les jours, aux âmes formées à cette école, les plus abondantes bénédictions⁷!

Nous n'avons point à nous excuser d'avoir fréquemment et largement puisé dans les écrits de cette sainte: la doctrine céleste qu'ils renferment devrait être l'aliment de nos âmes: *Cælestis ejus doctrinæ pabulo nutriamur*, dit l'Église dans l'oraison pour la fête de sainte Thérèse. Mais qu'il nous soit permis d'ajouter ici une belle page à l'éloge de la séraphique réformatrice du Carmel. Nous l'empruntons à la lettre pastorale que Monseigneur Freppel, évêque d'Angers, vient d'adresser aux Carmélites de sa ville épiscopale, à l'occasion du troisième centenaire de sainte Thérèse⁸. « Comment n'être pas frappé de cette prodigieuse sagacité dans le discernement du vrai et du faux surnaturel, des illusions et des réalités, “des batteries mises en jeu par le démon pour gagner une âme, et des divins artifices du Seigneur pour la rappeler à lui⁹?” Mais aussi quel soin extrême à prendre constamment pour règle l'enseignement de l'Église, à suivre en tout point la direction des hommes les plus autorisés par leur savoir et par leur sainteté! DIEU qui se plaît à rapprocher ici-bas les grandes âmes, fit à sainte Thérèse la grâce de trouver sur sa route les maîtres les plus éminents de la vie spirituelle. Saint François de Borgia, les vénérables Alvarez et Jean d'Avila, saint Jean de la Croix, saint Pierre d'Alcantara; quels meilleurs guides aurait-elle pu rencontrer dans le chemin de la perfection? Il est pourtant permis de se demander, si, malgré leur degré d'avancement dans les voies intérieures, ces hommes de Dieu, n'ont pas plus profité eux-mêmes d'une connaissance si haute, qu'ils n'avaient su y ajouter par leur propre expérience. Saint Jean de la Croix, *ce sublime contemplatif*, comme l'appelle Bossuet, ne renonçait-il pas à traiter, après sainte

⁶ *Vie de sainte Thérèse par elle-même*, chap. xxviii.

⁷ Voyez, dans la *Vie de sainte Thérèse*, par le P. François de Ribéra, le chapitre viii du livre I, les chapitres xvii, xx, xxv du livre IV. Nous voudrions pouvoir donner ici de longs extraits de cette *Vie*, admirée et louée par le cardinal Baronius et par tous les hommes judicieux, *Vie* que les Bollandistes estiment supérieure à toutes les autres, et dont les âmes chrétiennes font leurs délices. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à cet ouvrage, traduit de l'espagnol par le R. P. Marcel Bouix, s. J., dont la plume infatigable ne cesse, depuis trente ans, de glorifier la séraphique Thérèse.

⁸ Lettre publiée le 1^{er} octobre 1882.

⁹ *Vie de sainte Thérèse*, ch. vii.

Thérèse, des matières qu'il regardait comme épuisées par celle dont il se glorifiait d'être l'humble disciple ?¹⁰

« Et pourquoi sainte Thérèse est-elle élevée à une telle hauteur dans l'intelligence et dans l'exposition de la doctrine ? Parce qu'elle a fait reposer tout l'édifice spirituel sur l'*obéissance* et sur l'*humilité*. Malgré l'assurance qu'elle puise dans les communications divines, rien n'est plus éloigné d'elle que l'attachement au sens propre ; et la défiance qu'elle a de ses forces semble croître avec les lumières dont il plaît au ciel de la favoriser... »

¹⁰ Saint Jean de la Croix, *Cantiques spirituels*, cant. XIII.

CHAPITRE QUATRIÈME

Contre-épreuves — Application des règles données dans le chapitre second aux états extraordinaires de certains voyants modernes

« Quand ces personnes (non humbles) auraient le bonheur de converser avec les Anges, quand elles seraient parvenues au plus haut degré de la contemplation, rien de tout cela ne me persuadera de leur sainteté, je douterai toujours si ce n'est pas le démon qui se joue d'elles »
(*Le vénérable Père de la Colombière*).

Aux lecteurs qui viennent d'étudier avec nous, dans les âmes favorisées des dons surnaturels, les signes dont l'action divine est constamment marquée, il est à peine nécessaire de faire observer l'opposition absolue qui existe entre ces signes et ceux dont sont accompagnés certains prodiges contemporains.

Assurément, notre siècle a vu de vrais miracles ; mais précisément parce qu'il plaisait à DIEU et à sa divine Mère de manifester, à notre égard, leur puissance et leur bonté, on pouvait être sûr que l'esprit mauvais forgerait de faux miracles, pour discréditer le vrai surnaturel. Il fallait donc nous tenir sur nos gardes ; et c'est ce qu'on n'a pas fait suffisamment. Non contents de se laisser tromper eux-mêmes, certains catholiques ont mis tout leur zèle à se faire les propagateurs de la supercherie, soit humaine, soit diabolique, acceptée et colportée comme révélation divine. Mais, en vérité, qui donc, ayant quelque connaissance des opérations divines dans les âmes, pourra croire que l'Esprit de Dieu éclaire ces *voyants* et ces *voyantes* dont l'insoumission à l'autorité légitime n'est que trop connue ? Qui pourra croire au surnaturel divin, quand les agents de ces phénomènes extraordinaires se montrent dépourvus des plus nécessaires garanties, l'HUMILITÉ et l'OBÉISSANCE ? Que l'on cesse de nous parler de toutes ces merveilles qui fuient le contrôle de l'autorité ecclésiastique, bien loin de le rechercher, et que des feuilles réputées pieuses s'empressent de servir à leurs lecteurs, au risque de compromettre la religion et de développer dans les âmes une curiosité morbide, antipode de la vraie piété.

§ I. VOYANTS ET VOYANTES MODERNES

Dans un opuscule intitulé : *A la veille des Événements* et publié (15^e édition) en 1881, nous lisons : « La plupart des prophéties, qui concernent notre temps et qu'on regarde comme authentiques, se sont accomplies dans leur ensemble jusqu'à présent, et nous offrent, pour l'avenir, un précieux cachet de vraisemblance... Quant aux détails prophétiques, il est difficile de ne pas reconnaître que plusieurs sont parfaitement accomplis. » Puis, pour prouver cette dernière assertion, l'auteur cite certains faits qui sont loin d'avoir à nos yeux ce caractère de « *vérité frappante* » qu'il veut bien leur trouver. Ce qui nous semble beaucoup plus évident, c'est ce grand nombre de prophètes et de prophétesses, d'extatiques et de stigmatisées, de voyants et de voyantes dont un certain public se préoccupe infiniment trop et dont la mission providentielle n'est rien moins que douteuse. Depuis une douzaine d'années qui n'a entendu parler d'horribles catastrophes réservées à la France et de triomphes magnifiques devant succéder à la *période de malheurs* ? Prédications peu compromettantes sans doute, lorsque les dates de ces *grands événements* ne sont pas précisées, mais qui deviennent fort gênantes pour les interprètes dont les calculs sont déjoués ainsi que leurs explications par de perpétuels démentis. « Selon toute apparence, l'avènement au trône du grand

roi devait avoir lieu au plus tard fin d'août 1881»¹; nous voici aux premiers jours de 1883, et le Grand Monarque, hélas, ne paraît pas !...

Un ecclésiastique, connaissant le travail dont nous nous occupions dès 1876, nous écrivait, vers la fin de 1877, qu'une voyante « regardée comme une sainte annonçait que Pie IX viendrait un jour mourir en France, et que Victor-Emmanuel mourrait au Mexique. » D'après la même prophétesse « nous devons voir monter sur le trône de France le descendant d'une dynastie qui n'est pas du tout royale... » On sait comment la mort est venue démasquer cette prétendue voyante, en frappant à Rome Pie IX et son persécuteur, et chez les Zoulous le futur monarque de France ! Une autre visionnaire, prévenant non seulement le choix du Conclave, mais le trépas même de Pie IX, n'a-t-elle pas désigné par son nom, dès 1875, le futur grand Pape ? Et un livre n'a-t-il pas été imprimé pour démontrer que cette prophétesse était inspirée d'en-haut ? N'importe : pour faire des dupes parmi d'honnêtes gens, il suffit que ces rêveries soient accompagnées de certains phénomènes merveilleux ; comme si le merveilleux et le divin étaient une seule et même chose². Et encore, quel est ce merveilleux ? sur quelles preuves repose-t-il ? Nous avons lu depuis quelques années des récits fort intéressants de guérisons, de bilocations opérées par un prétendu voyant. Oui, mais quelles ont été les attestations fournies par l'autorité compétente ? Aucune. Nous avons eu entre les mains des lettres racontant les prodiges dus à ce nouveau thaumaturge ; très bien ! mais nous avons vainement demandé les preuves de ces prodiges. Trop facilement au contraire a-t-on découvert des signes manifestes d'insoumission à l'autorité légitime. Nous avons pu en juger, d'après une correspondance établie directement ou indirectement entre le voyant et des croyants trop faciles ; il est évident que l'on voulait de parti pris se dérober au contrôle des supérieurs ecclésiastiques. Aussi bien le Souverain Pontife lui-même dut intervenir, Pie IX fit rentrer dans le silence et dans l'oubli le malencontreux visionnaire.

Aurions-nous d'ailleurs quelques motifs d'admettre le surnaturel divin chez certaines personnes, dont la vie vertueuse en apparence, sort des voies ordinaires, nous devons nous défier, dès que nous voyons ces personnes se mettre en scène, chercher à attirer l'attention et à stimuler la curiosité du public. Le doute doit se changer en certitude, lorsque feignant d'être victimes de la persécution, de la jalousie, elles manifestent de l'indignation, font entendre des murmures et parfois lancent des menaces contre l'autorité légitime qui les éprouve ou refuse de sanctionner leur mission. Évidemment l'esprit de Dieu n'est point avec de pareils voyants. Est-il besoin de dire qu'il faut les tenir pour suspects ? Nous laissons à nos lecteurs d'apprécier les faits suivants.

Il y a sept ans, une dame, que nous pourrions nommer, crut pouvoir s'accorder l'innocente satisfaction de visiter une extatique bien connue dans une de nos provinces de France. En présence des phénomènes que d'autres admiraient, cette dame, loin de paraître émerveillée, témoigna une sorte d'indifférence qui n'échappa point à la voyante. Aussi quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'elle entendit l'extatique lui dire d'un ton irrité : « Ah ! vous n'avez pas l'air de croire, vous, Madame... Eh bien, vous mourrez avant deux ans. » La noble femme que cette sortie de la visionnaire rendit encore plus incrédule nous racontait l'aventure trois ans après la prophétique menace, et nous sommes certain qu'elle continue à vivre et à être incrédule.

La même voyante, peu flattée sans doute du faible intérêt que lui témoignait l'évêque du diocèse, annonça un jour que le prélat était gravement malade et que la mort s'en suivrait, pour le punir de son incrédule. L'évêque, averti des sinistres paroles de la prétendue prophétesse, se

¹ Voir la brochure *À la veille des Événements*.

² « Le merveilleux n'est pas le surnaturel, on ne saurait trop le redire, puisque tant d'écrivains tombent dans cette confusion ». *La question du surnaturel*, par le Père Ambroise Matignon s. J., c. 13.

contenta de répondre « *que sa santé était des plus florissantes et qu'il espérait bien voir finir ces pitoyables comédies.* »

Que penser et que dire d'une personne qui fait prophétie sur prophétie dont aucune ne s'est réalisée ? Le 12 août 1881, un homme d'expérience, d'autorité et à même de voir et d'entendre, consulté par nous sur ce sujet, voulait bien nous répondre : « Je connais au moins quinze prophéties de X... plus ou moins solennelles. Toutes, à l'heure qu'il est, devraient avoir eu leur accomplissement ; or pas une, pas une seule ne s'est réalisée, pas même la guérison de N... qu'elle avait annoncée pour le 2 mai 1873. "Décidément, disait M... lui-même (un grand partisan de la voyante), décidément elle n'est pas heureuse dans ses prédictions !" Une autre fois X... avait prédit qu'elle mourrait d'une maladie grave, nous écrivait le même correspondant, le 19 août 1881, maladie dont elle était atteinte. Elle ne mourut pas. La raison c'est que "la sainte Vierge avait besoin qu'elle souffrît encore quelque temps pour le succès d'une œuvre qu'elle avait en vue." (...) Quant à sa mort après sa quatorzième communion, il est certain qu'elle l'avait annoncée, et qu'aujourd'hui elle a considérablement dépassé ce chiffre. Mais on se tire d'affaire, en disant qu'il s'agissait de communions *solennelles*, et que toutes celles qui ont suivi la treizième sont des communions moins solennelles. »

Que dire d'une personne se prétendant en relations habituelles avec les saints, avec la très sainte Vierge surtout, recevant, affirme-t-elle, la communion de la main des Anges, et qui, depuis quatre ans, n'a pas reçu la communion de la main d'un prêtre ? Que dire de cette extatique qui, avant ses communions merveilleuses, ouvre la bouche, tire et montre sa langue jusqu'à trois fois, pour attester qu'il n'y a rien de caché dans sa bouche, puis, quelques instants après, montre une hostie sur sa langue pour prouver sa *communion angélique* ?³

On a fait grand bruit, il y a une douzaine d'années, au sujet d'une *voyante* qui habitait le midi de l'Italie et chez laquelle se produisaient des phénomènes assurément fort extraordinaires. Nous avons eu connaissance des récits faits par plusieurs personnes graves qui ont visité cette voyante : nous en connaissons nommément deux qui l'ont vue recevoir la communion d'une manière merveilleuse, sans intermédiaire apparent et qui l'ont entendue annoncer l'avenir. Ces prophéties, la mise en scène de la voyante, ces communions extraordinaires ne nous parurent point l'œuvre de Dieu, et nous écrivîmes à Rome à un théologien qui fait une étude spéciale des pratiques diaboliques. Nous ne lui dissimulions pas notre incrédulité à l'endroit des prophéties et autres prétendues merveilles attribuées à cette femme. « Je crains bien, écrivions-nous, que toutes ces visions, ces prodiges ne soient de ces *pièges*, de ces *filets*, dont Satan se sert pour perdre les âmes, comme saint Ignace nous le dit au livre des *Exercices spirituels* dans la méditation *des deux Étendards*. »

La réponse du théologien romain ne fut point favorable à la visionnaire. « Du reste, ajouta-t-il, on ne croit plus, en général, si facilement aux "*voyantes*" ni aux "*voyants*", après tant d'expériences, *dopo tanti experimenti*. Il paraît bien qu'il y avait là un de ces "*filets*" dont vous me parlez dans votre lettre. » Nous savons que cette manière de voir est partagée par les personnages les plus éminents de la Ville éternelle, et le souverain Pontife Pie IX lui-même s'est exprimé dans le même sens et avec une grande énergie.

Que dire d'une *voyante* qui, priée par l'Ordinaire d'un diocèse de ne plus recevoir de visiteurs non autorisés par lui, répond « qu'elle recevra volontiers les personnes envoyées par Monseigneur... mais qu'elle ne refusera pas les autres ? » Que dire enfin, et nous en passons, de l'obéissance et de l'humilité de la même *voyante* qui, pendant plusieurs années, ne voulut pas

³ Un prélat ne pouvait contenir sa trop juste indignation en entendant raconter cette scène qu'il appelait une jonglerie.

admettre pour directeur le confesseur que l'évêque lui avait donné, et qui se disait sourde lorsque ce dernier venait lui offrir les secours de son ministère ? Avoir posé ces questions, c'est, il nous semble, les avoir résolues, et la plus vulgaire connaissance des signes caractérisant l'Esprit de Dieu et l'esprit de Satan, suffit amplement pour faire tirer au moins cette conclusion ces voyantes ne sont pas du nombre des femmes inspirées par le Seigneur ; et, si elles ne donnent pas volontairement la main au singe de Dieu, elles sont, en tout cas, victimes de l'illusion. À de telles illuminées « *il faut*, dirons-nous après saint François de Sales, *témoigner une totale négligence, et un parfait mépris de toutes leurs révélations et visions, tout ainsi que si elles racontaient des songes ou des rêveries d'une fièvre chaude, etc.* » Comment donc cependant la personne dont nous venons de signaler l'étrange attitude peut-elle encore trouver des admirateurs passionnés ; comment peut-elle séduire des fidèles, voire même des ecclésiastiques qui s'empressent de la visiter et la regardent comme une âme privilégiée, dont la mission céleste est marquée au sceau divin ?⁴

Le lecteur nous permettra de lui signaler encore une de ces hallucinées dont les époques bouleversées comme la nôtre semblent avoir le triste privilège de multiplier la race. Cette nouvelle *voyante* annonce, avec le plus grand sang-froid du monde, le retour du Roi de France. « C'est vous, Monsieur le curé, dit-elle au prêtre qui nous a rapporté lui-même ces détails, c'est vous, qui devez aller chercher Henri V et qui devez le couronner. » Le prêtre ne répondit que par un sourire de pitié : « Je le savais bien, reprend la prophétesse triomphante, je le savais bien ! Monsieur le curé ne doit pas d'abord croire à sa mission... » Et comme elle revenait à la charge : « Donnez-moi des preuves de ce que vous m'annoncez lui demanda le curé.

— *Je suis celle à qui le bon Dieu a fait les plus grands dons du monde.*

— Prouvez-le.

— *Vous le verrez plus tard.* » Et comme l'incrédulité du curé dure toujours, nous écrit M..., je crois qu'aujourd'hui il est rejeté et que son rôle sera passé à un plus digne. La même voyante, – un autre qualificatif serait plus juste – écrivait en mai 1880 à son curé : « Je vous ai dit un jour que j'étais celle à qui le Bon Dieu a fait les plus grands dons du monde. Oui, c'est vrai, puisqu'il m'a révélé les plus secrètes vérités. Vous m'avez demandé, si c'était l'année des grands événements. Je vous ai répondu : "Vous le verrez." Eh bien, oui, nous y sommes entrés et nous y marchons à grands pas de géants (*sic*)... Je vous ai dit un jour que j'avais une tête d'acier, et vous en avez une aussi. Deux têtes d'acier ensemble ! Il faut qu'il y en ait une des deux qui cède à l'autre. » Une prophétesse humble et soumise comme celle-ci est jugée ! Le moins que l'on puisse craindre pour elle, c'est qu'à force de visions et de prédictions, elle n'aboutisse non pas à nous ramener le Roi de France, mais à être elle-même conduite aux petites maisons ! Le curé de cette pauvre hallucinée a le bon esprit de la prendre en pitié. Mais croirait-on qu'il y a dans la localité des âmes faibles et crédules qui inclinent à croire toutes ces rêveries et qui trouvent le pasteur un peu dur ?⁵

Ce qui est plus lamentable, c'est qu'il puisse se rencontrer des directeurs assez peu défiants pour partager ces enthousiasmes du vulgaire, pour admettre et affirmer l'action de Dieu sur ces âmes lancées dans des voies extraordinaires, nous le voulons bien, mais que la plus légère étude du discernement des esprits doit au moins rendre suspects. Nos lecteurs partageraient notre

⁴ À ces trop faciles admirateurs nous recommandons de méditer cet avis du chancelier Gerson : « Hoc etiam præcipue considerare oportet, si sit mulier, cui fiunt revelationes ; qualiter cum suis confessoribus conversatur, et instructoribus ; si colloctionibus intendit continuis, sub obtentu nunc crebræ confessionis, nulle proluxa narrationis visionum suarum, nunc alterius cujuslibet consalutationis. Expertis crede nominatim Augustino ac Bonaventuræ. Vix est altera pestis vel efficacior ad nocendum vel insanabilior. Quod si nihil aliud haberet detrimenti, nisi temporis pretiosi latissimam hanc consumptionem, abunde diabolo satis esset » (Reg. 23 *ex Ger. apud Eus. Amort*).

⁵ Ces détails nous ont été transmis de vive voix et par écrit par M.X... curé de... et par plusieurs autres ecclésiastiques parfaitement renseignés. Une lettre datée du 5 février 1881, écrite par un prêtre de mérite, reste entre nos mains et nous donne sur cette *voyante* les documents les plus précis.

stupéfaction, s'ils lisaient une lettre que nous avons sous les yeux, lettre écrite par un ecclésiastique qui pendant plusieurs années dirigea une de nos modernes voyantes. Certes, les Jean de la Croix, les Balthazar Alvarez, les la Colombière et les Surin tenaient un autre langage ; et jamais les Thérèse et les Marguerite-Marie ne furent ainsi exaltées de leur vivant par leurs saints directeurs ! Nous ignorons quel a été le jugement du respectable prêtre auquel fut adressée cette lettre, mais nous savons que l'administration diocésaine a écarté le directeur de cette « *colombe si victime et si amour* », que « *la petite vierge des champs, arrivée au dernier faite de la divinisation (??) vit encore ; qu'elle annonce la prochaine destruction de la plus grande partie de la ville épiscopale du diocèse, etc., prophétie qui aura, n'en doutons pas, le même sort que toutes les autres. Nous savons en outre que la 14^e communion, qui est l'enseigne de la mort de X... n'est plus à venir ; et pourtant cette colombe, qui pour nous, pour l'Église et l'humanité doit s'envoler au sein de la Toute-Puissance pour nous envoyer le confort du Paraclet... etc., etc., reste encore ici-bas.* » Le moins que l'on puisse faire à pareille prophétesse, n'est-ce pas, nous aimons à le redire après saint François de Sales, « *de lui témoigner une totale négligence et un parfait mépris de toutes ses révélations et visions, tout ainsi que si elle racontait des songes ou des rêveries d'une fièvre chaude... Et quant au bon directeur qui semble les approuver, il ne faut pas le rejeter ni disputer contre lui, mais seulement témoigner que pour éprouver tout ce trafic de révélations, il semble bon de le mépriser et n'en tenir aucun compte* » Assurément cette ligne de conduite, tracée par le pieux et compatissant évêque de Genève, ne peut paraître trop sévère. Ne pas la suivre nous semblerait une dangereuse sinon coupable connivence ; il faut à tout prix éviter d'encourager les complices de l'esprit satanique ou les victimes inconscientes de leur imagination exaltée.

§ II. LA PROPHÉTIE DITE D'ORVAL

Disons un mot de la PROPHÉTIE D'ORVAL ; On verra tout à l'heure pourquoi nous la rangeons parmi les révélations *modernes*.

À notre époque il n'est aucun livre s'occupant de prédictions, où la *prophétie dite d'Orval* ne se trouve à la place d'honneur. Nous lisons dans la brochure intitulée À LA VEILLE DES GRANDS ÉVÈNEMENTS cette phrase de l'auteur : « Parmi les prédictions qui regardent le temps actuel, la célèbre *prophétie d'Orval* de 1544 paraît une des plus authentiques, celle qui s'est mieux réalisée jusqu'à présent, presque la seule qui indique des *dates* un peu précises. C'est comme un épanouissement de l'Apocalypse ! » Selon les interprétations de l'auteur, les grands malheurs devaient commencer en mai, au plus tard en septembre 1881⁶. Nous sommes en janvier 1883. Évidemment l'interprète devra revenir sur ses explications et changer ses dates... Ces variantes ne coûtent guère malheureusement à ces interprètes quand même ! Témoin l'imperturbable persévérance de celui qui s'est fait le champion de la prophétie de BLOIS et dont la perspicacité a été si singulièrement mise en défaut. N'importe, on l'enregistre encore et on la colporte. *Populus dilexit talia* (Jer. v, 31). Mais quelle est l'authenticité de cette *célèbre prophétie d'Orval* ? Voici en quelques lignes ce qu'en disait, le 10 février 1882, monsieur l'abbé Jaugey, professeur à l'école supérieure de l'Institut catholique de Lyon. Dans une de ses conférences publiques ayant pour sujet « *De l'usage des prophéties modernes* », il s'exprimait ainsi : « *La Prophétie d'Orval*, dont la première édition parut en 1839, donne, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on fait attention à la date de sa publication, des détails minutieux sur l'Empire, les Cent-jours et la Restauration. Mais des événements prédits, postérieurs à cette date, un seul s'accomplit, la chute de Louis-Philippe.

« En 1849, Monsieur de Manouville écrit qu'il a entendu lire cette prophétie en 1793 ; d'autres personnages ont dit l'avoir entendu lire pendant l'émigration ; mais, ce qu'il y a de remarquable

⁶ Voir le livre cité « *À la veille des grands événements* » pp. 27, 91.

c'est que l'on n'a pu fournir de cette prophétie aucune copie avant la restauration. On parle bien d'un petit livre imprimé à Luxembourg en 1544, lequel aurait contenu dans son intégrité la fameuse prophétie ; mais cette assertion n'a plus aucun fondement, quand on songe, preuves en main, que le premier livre imprimé à Luxembourg est daté de 1577.

« Mais voici mieux. Dans une lettre adressée à tous les évêques de France en 1849, Monseigneur l'évêque de Verdun démontre l'invraisemblance et la fausseté de cette prophétie. *Elle est l'œuvre d'un prêtre égaré par l'esprit de singularité, qui n'eut, en composant cette mystification, que le désir de s'amuser de la crédulité de ses contemporains.* Le prêtre avoue lui-même dans une lettre qui existe encore que cette prophétie n'a jamais été autre chose qu'une mystification. Ses aveux, recueillis par Monseigneur l'Évêque de Verdun, sont publiés dans la lettre circulaire envoyée à l'épiscopat. » Cette citation a passé sous les yeux de Monsieur l'abbé Jaugey. En nous autorisant à la publier, il nous écrivait : « Vous ferez une excellente œuvre, mon Révérend Père, en combattant cette maladie de beaucoup d'esprits qui les porte à croire comme à la parole de Dieu à toutes ces niaiseries ou ces impostures anonymes qui circulent sous le nom prophéties » (Lyon, 20 juillet 1882)⁷.

⁷ Voir appendice 1, Lettre de monseigneur l'évêque de Verdun.

CONCLUSION

Qu'il nous soit permis d'émettre un vœu que nous formons, du plus intime de notre cœur, pour la gloire de Notre-Seigneur et pour l'honneur de notre foi : nous conjurons les chrétiens de se mettre en garde contre la fatale tendance qui porte à croire à toute sorte d'esprits : « *Nolite omni spiritui credere.* » La charité nous presse de leur dire que c'est une curiosité imprudente, et souvent dangereuse, de s'immiscer dans ces graves et difficiles questions *des révélations et des prophéties*, de courir, avec une préoccupation enthousiaste, et par là même indiscreète, à la recherche et à la visite de ces *voyants* et de ces *voyantes*, qu'il vaudrait mieux laisser dans le silence et dans l'oubli !... Qui ne voit, en effet, et qui ne doit en gémir, que la crédulité, acceptant, sans le contrôle officiel de l'Église, toutes ces prétendues visions, prophéties et autres merveilles, donne beau jeu aux mécréants et aux blasphémateurs, et, ce qui n'est pas moins déplorable, amène peu à peu les chrétiens dont la foi n'est pas robuste, à douter des miracles les plus authentiques, et même des récits consignés dans la sainte Écriture ? Beau résultat, en effet, et dont Satan, cet odieux père du mensonge, profite seul, au grand détriment de la religion. Combien il serait plus sage d'imiter la prudente réserve des saints et de suivre leurs enseignements.

En terminant ce travail, nous pouvons donc à bon droit redire avec Eusèbe Amort : « Ce qui m'a poussé à écrire ces pages, c'est l'usage immodéré que l'on fait de nos jours de toutes ces révélations et prophéties, dont on parle non seulement dans les conversations mais quelquefois du haut de la chaire sacrée, que l'on imprime non seulement dans les livres de prières et dans les traités de dévotion, mais encore dans les histoires ecclésiastiques.

« Or j'estime que cette coutume est fâcheuse pour la religion, nuisible au salut des âmes et tout à fait contraire à l'esprit de l'Église. Elle est *fâcheuse pour la Religion* ; car il ne convient pas que le peuple fidèle, nourri de la divine parole et de tant d'autres vérités incontestables, aille chercher sa pâture dans ces révélations incertaines, au milieu desquelles se glissent trop facilement des assertions fausses, absurdes et entraînant au mal.

« Cette pratique est *nuisible au salut des âmes* ; car tandis que les fidèles sont attirés par ces récits trop propres à entretenir la curiosité, ils font beaucoup moins d'attention aux mystères de la religion, que Dieu cependant désire voir gravés dans les cœurs et pour la méditation desquels il accorde abondante lumière. De là aussi, résultent des innovations fréquentes dans le culte public ; ces prétendues révélations les demandent ; ce qui ne se fait pas sans quelques scandales en jetant le trouble dans les esprits, dans les communautés et parfois même dans des villes entières et dans des provinces.

« Cet abus est *contraire* en même temps à *l'esprit de l'Église*. Cette bonne et sage Mère en effet a toujours eu horreur de promulguer des révélations incertaines, celles surtout qui ont quelque apparence de fausseté ou qui ouvrent la voie à des nouveautés dans le culte et dans les croyances. Cet esprit de l'Église ressort clairement des décrets du Concile de Trente, des autres Conciles et des Pères dont je rapporterai les sentences¹. Ainsi le Concile de Trente, dans sa xxv^e session, parlant du Purgatoire a décrété que les Évêques ne doivent pas permettre d'imprimer ou de traiter des choses incertaines et qui ont quelque apparence de fausseté : « *Episcopi incerta, et quæ speciem falsi habent, evulgari et tractari non permittant.* » Dans la même session, parlant de l'invocation des saints, il décrète qu'il ne faut admettre aucun nouveau miracle, que sur l'approbation de l'Évêque ;

¹ Voir P. I, cap. 2. Le titre général de ce livre est : *De revelationibus, visionibus et apparitionibus privatis Regulæ tutæ, ex Scriptura, Conciliis, SS. Patribus, aliis que optimis auctoribus collectæ, explicatæ et exemplis illustratæ*, a Rev. Dom. Eusebio Amort, Canon. Regul. Lateranensi Pollingæ, Eminentissimi cardinali Lercari theologo. Venetiis, MDCCCL.

et si l'Évêque estime bien prouvé quelque fait de ce genre, qu'il prenne conseil de théologiens et d'autres hommes vertueux, et fasse alors ce qu'il aura jugé conforme à la vérité et à la piété: *S. Synodus statuit, (...) nulla admittenda esse nova miracula, nisi approbante Episcopo, qui, si aliquid compertum habuerit, in consilium adhibitis theologis et aliis piis viris, ea faciat, quæ veritati et pietati consentanea judicaverit* »² D'où il ressort, conclut l'auteur cité, qu'il ne faut répandre en public rien d'incertain en fait de miracles et de visions, et que les faits qui semblent démontrés vrais, il ne faut encore les publier que sur l'avis d'excellents théologiens. » C'est le bon sens aussi bien que la prudence qui donne cette règle de conduite. Rappeler cette règle n'est assurément ni rejeter la foi au *supernaturel*, ni en particulier mépriser les *prophéties* inspirées par l'Esprit-Saint. C'est tout simplement entrer dans la pensée de l'Église notre Mère, et, comme nous l'écrivait le 22 janvier 1881 un vénérable religieux que ses importants ministères mettent en relation avec d'éminents personnages, c'est « *combattre les illusions à l'aide desquelles l'esprit mauvais fait autant de mal aux chrétiens qu'il en fait aux infidèles par l'erreur.* »

À ces observations d'Amort, dont l'enseignement fait autorité dans le sujet que nous traitons³, nos lecteurs voudront bien nous permettre d'ajouter quelques paroles de Bossuet. Nous les jugeons opportunes à l'heure présente.

Bossuet, dans un de ses sermons, considère la rigueur de la divine justice à l'égard des pécheurs. Il prend pour type de ces pécheurs le peuple juif et rappelle les châtiments qu'endura Jérusalem⁴. Il montre l'ennemi faisant invasion dans la Palestine et assiégeant la capitale; il insiste sur les désordres des Juifs qui, au sein de la ville elle-même, forment plusieurs troupes séditieuses et se disputent encore les armes à la main, à qui commanderait dans « cette ville réduite aux abois, qu'eux-mêmes avaient désolée par leurs pilleries, et qui n'était presque plus qu'un champ couvert de corps morts.

« Cependant, s'écrie-t-il, ô aveuglement ! ces peuples insensés, qui voyaient accomplir à leurs yeux tant d'illustres prophéties tirées de leurs propres livres, écoutaient encore UN TAS DE DEVINS qui leur promettaient l'empire du monde : comme l'endurci Pharaon qui, voyant les grands prodiges que la main de Dieu opérait par la main de Moïse et d'Aaron ses ministres, avait encore recours aux illusions de ses enchanteurs⁵. Ainsi Dieu a accoutumé de se venger de ses ennemis : ils refusent de solides espérances ; il les laisse séduire par mille folles prétentions ; il leur pervertit le sens, il les abandonne à leurs conseils furieux ; ils s'endurcissent contre lui. Le ciel après cela devient de fer sur leur tête : *Dabo vobis cælum desuper sicut ferrum.* » La France, grâce au Ciel, n'est pas réduite au lamentable état de la Palestine envahie par les armées romaines : si désolantes que soient les divisions actuelles qui bouleversent notre patrie, nous ne voudrions pas les comparer aux factions juives qui dans Jérusalem « se déchiraient entre elles, déchiraient le peuple, bourreaux que Dieu avait armés les uns contre les autres » (Bossuet). Nous ne prétendons pas non plus que le peuple français écoute « *un tas de devins qui lui promettent l'empire du monde et se laisse séduire par*

² [« Le saint Concile ordonne qu'il ne soit permis à personne, en aucun lieu ni aucune église, aussi exempte qu'elle puisse être, de placer ou de faire placer une image, à moins qu'elle ne soit approuvée par l'évêque. On ne proclamera aucun miracle ; on ne recevra aucune nouvelle relique qu'après l'examen et l'approbation de l'évêque. S'il arrive quelque chose de cette sorte à sa connaissance, il prendra conseil de théologiens et d'autres hommes pieux appelés, et il décidera ce qui lui paraît le plus conforme à la vérité et à la piété. » Session xxv, deuxième décret. In *Canones et decreta sacrosancti œcumenici Concilii Tridentini*, Rome, S. C. de la Propagande, 1862, p. 208.]

³ En recommandant l'ouvrage d'Eusèbe Amort, nous nous gardons bien de dire qu'il faut admettre sans réserve toutes les règles données par cet auteur. Plus d'une fois, croyons-nous, il a dépassé les bornes d'une saine critique, et certains jugements portés par lui ou par les auteurs qu'il cite, ne sont pas à nos yeux des sentences sans appel.

⁴ Sermon pour le 9^e dimanche après la Pentecôte, deuxième partie.

⁵ Exod. cc. 7 et 8.

mille folles prétentions » (*ib.*). Mais « la main de Dieu est sur nous trop visiblement, pour ne le pas reconnaître, redirons-nous avec Bossuet, et il est temps désormais que nous prévenions sa juste fureur par la pénitence. » Au lieu d'écouter, nous ne dirons pas « *un tas de devins* » mais un trop grand nombre de visionnaires, dont les prédictions ont chaque jour besoin d'interprétations nouvelles, prêtons une oreille attentive aux paroles mêmes de Notre-Seigneur. « Lorsqu'il en est temps encore, faisons de dignes fruits de pénitence. Cherchons Dieu, tandis que nous pouvons le trouver. » — Il est horrible, dit saint Paul, de tomber entre les mains du Dieu vivant. « Songeons aux moyens d'apaiser la juste colère de Dieu qui commence à éclater sur nos têtes » (Bossuet) et craignons de mourir dans sa disgrâce.

Non sans doute, il ne faut pas mépriser les prophéties, les prophéties de l'Ancien Testament et du Nouveau, les prophéties hautement louées et approuvées par la sainte Église ; nous n'avons pas besoin qu'on nous rappelle ce devoir de tout légitime enfant de l'Église catholique ; mais nous ne cesserons de recommander, à l'école même des vrais Prophètes Isaïe, Jérémie, et du Dieu qui les inspira, de ne pas prêter l'oreille à ceux qui annoncent des choses fausses, (Jer. v, 31, xx, 6) ou du moins qui n'ont été en aucune façon autorisés à prophétiser au nom du Seigneur. C'est à ces visionnaires que Jérémie fait entendre cette menace de DIEU : « Je viens aux prophètes qui ont des visions de mensonge qui les racontent à mon peuple, comme des vérités que je leur ai révélées, et qui le séduisent ainsi par leurs mensonges et leurs prétendus miracles ; non, je ne les ai pas envoyés, je ne leur ai donné aucune mission. Aussi n'ont-ils servi en rien à mon peuple. Voici ce que dit le Dieu des armées : N'écoutez pas les paroles de ces prophètes qui vous prophétisent faussement et qui vous trompent. Ils publient les visions de leur cœur, et non ce que la bouche du Seigneur leur a révélé »⁶. *Nolite audire verba prophetarum qui prophetant vobis et decipiunt vos, visionem cordis sui loquuntur, non de ore Domini.* »

C'est notre dernière parole, ou plutôt nous voudrions répéter encore l'avertissement de l'Apôtre cher au Coeur de Jésus et son fidèle interprète : « Frères bien-aimés, gardez-vous de croire à tout esprit, mais cherchez à discerner si ces esprits sont de DIEU ; car beaucoup de faux prophètes se sont répandus dans le monde. *Carissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si de DEO sint ; quoniam multi pseudoprophetae exierunt in mundum* (I Jo. iv, 1). *Ecce prædixi vobis* : Voilà que je vous l'ai prédit ; c'est la parole même de Notre-Seigneur (Matth. xxiv, 25).

⁶ *Ecce ego ad prophetas somniantes mendacium, ait Dominus, qui narraverunt ea, et seduxerunt populum meum in mendacio suo, et in miraculis suis ; cum ego non misissem eos, nec mandassem eis, qui nihil profuerunt populo huic, dicit Dominus. — Hæc dicit Dominus exercituum : nolite audire verba prophetarum qui prophetant vobis et decipiunt vos : visiones cordis sui loquuntur, non de ore Domini* (Jer. xxiii, 32, 16). C'est de semblables prophètes qu'Ezéchiel a dit : « *Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : ait Dominus, cum Dominus non miserit eos et perseveraverunt confirmare sermonem... Prophetæ Israël, qui vident ei visionem pacis ; et non est pax, ait Dominus Deus* » (Ez. xiii, 6, 16).

APPENDICE

LETTRE DE MGR L. ROSSAT, ÉVÊQUE DE VERDUN, SUR LA PROPHÉTIE DITE D'ORVAL

Verdun, le 6 février 1849

Monseigneur,

Depuis quelques années, les *Prévisions d'un Solitaire*, généralement connues sous le nom de *Prophétie d'Orval*, ont eu en France un grand retentissement. À une époque récente, elles fournirent à la presse religieuse et politique matière à une polémique ardente et passionnée. Tout le temps néanmoins qu'elles ne furent pour le public qu'un objet de curiosité ou un sujet ordinaire de discussion, je ne les jugeai pas dignes d'une attention sérieuse, et quoique les premiers exemplaires manuscrits¹ fussent sortis de mon diocèse, je dus m'abstenir de prononcer un jugement ou même d'émettre une opinion sur une œuvre qu'il ne m'appartenait pas exclusivement d'apprécier. Une circonstance récente me fait un devoir de sortir de cette réserve.

Les graves évènements qui viennent de s'accomplir en Europe, et plus encore ceux dont tout le monde a le pressentiment secret, devaient naturellement rappeler l'attention du public sur des prévisions un instant oubliées, mais que les faits semblaient se charger de justifier si complètement. Aussi furent-elles plus que jamais un sujet de préoccupations pour les esprits avides de sonder l'avenir. Des points les plus opposés de la France, je fus consulté sur le degré de confiance que méritaient ces Prophéties, et récemment dans un mémoire publié à Paris² et dont les données principales ont été fournies par un prêtre de mon Diocèse, la Prophétie d'Orval a été qualifiée d'inspiration divine et comparée sans restriction aux oracles consignés dans nos livres saints³. C'était dès lors pour un Évêque un devoir d'examiner ce travail, et de faire subir non seulement au *Mémoire*, mais à l'auteur lui-même l'épreuve d'une critique sévère et consciencieuse. Je vous dois, Monseigneur, je dois à mes Collègues dans l'Épiscopat un compte exact du résultat de mes investigations.

Le point capital, quand il s'agit d'une Prophétie, c'est d'en établir l'authenticité et de prouver, par des témoignages irrécusables, qu'elle est certainement antérieure aux évènements qu'elle annonce.

C'est la tâche que s'est imposée M. D... Curé de B..., auteur du *Mémoire* en question. « Selon lui, les *Prévisions* auraient été révélées à un Religieux de l'Abbaye d'Orval⁴ qui vivait dans la première moitié du quinzième siècle, et à qui son amour de la retraite et du silence avait fait donner le surnom de Solitaire. Ces révélations imprimées à Luxembourg en 1544 devinrent la

¹ La Prophétie d'Orval a été plusieurs fois imprimée dans différents recueils périodiques. L'édition la plus complète se trouve dans l'*Oracle pour 1840*, publié par M. Henri Dujardin. Paris, chez Camus, rue Cassette, 20. Elle porte ce titre : *Prévisions certaines révélées par Dieu à un Solitaire pour la consolation des enfants de Dieu*. La Prophétie commence par ces mots : *En ce temps-là, un jeune homme venu d'outre-mer*, etc., et finit par ceux-ci : *Dieu met un mur de feu qui obscurcit mon entendement, et je n'y vois plus, qu'il soit loué à jamais*.

² Deuxième supplément à l'*Oracle pour 1840*, contenant un mémoire sur l'authenticité de la Prophétie d'Orval, etc., etc., par Henri Dujardin, Paris, Camus, rue Cassette, 20, et publié en septembre 1848.

³ Page 35 du *Mémoire*.

⁴ Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans l'ancien diocèse de Trèves, au centre de la forêt des Ardennes. Le village où se voient encore les ruines pittoresques de l'Abbaye d'Orval, appartient aujourd'hui à la province et au vicariat apostolique du Luxembourg.

proie des flammes, lorsqu'en 1637 la Bibliothèque et le Monastère furent incendiés par les troupes du Maréchal de Châtillon. Un seul exemplaire échappé à l'incendie, et soigneusement conservé par le Prieur de la Maison, fut remis au moment de l'invasion des Français dans le Luxembourg à un certain frère Aubertin, avec charge de conserver précieusement ce dépôt, et de le remettre plus tard au Monastère, si la Providence permettait un jour que l'abbaye d'Orval se relevât de ses ruines.

« Le frère Aubertin retiré à Pont-à-Mousson, permit en 1823, à l'auteur du *Mémoire* de transcrire les prévisions relatives à la France. Des copies plus ou moins fidèles de ces prévisions, s'étant répandues dans le public vers 1828⁵, on voulut en vérifier l'exactitude en les comparant à la Prophétie imprimée. Mais alors, dit l'auteur, frère Aubertin avait cessé de vivre, et avec lui avait disparu sans retour le mystérieux *petit livre*, seul et dernier dépositaire des événements que, dans nos temps de calamité, Dieu réservait à la France et à l'Europe. »

Je m'abstiendrai, Monseigneur, de vous signaler les nombreuses invraisemblances, les contradictions palpables, les impossibilités même dont cette histoire est remplie. L'auteur du reste semble avoir pris à tâche d'enlever à la Prophétie toute autorité, en avouant qu'il s'était permis de substituer aux termes soi-disant inintelligibles dont s'était servi le solitaire, des expressions moins surannées, de remplacer les mots effacés dans l'original par des mots équivalents, et de traduire à sa manière une œuvre que cependant il croyait d'inspiration divine⁶. Mais sans m'arrêter à ces considérations critiques, dont la valeur pouvait être contestée par des esprits prévenus, je m'attachai exclusivement à faire de recherches sur la personne de frère Aubertin, dépositaire de la Prophétie originale, et qui disparaît tout à coup, lorsque l'auteur du *Mémoire* est sommé d'indiquer la source où il a puisé les *Prévisions*. Or, Monseigneur, il résulte de témoignages authentiques, qui sont en ce moment déposés aux archives de mon Secrétariat, qu'en 1823 il existait à la vérité un ancien religieux de ce nom à Pont-à-Mousson, mais *que jamais il n'avait appartenu à l'Abbaye d'Orval, ni même à l'ordre de Cîteaux; qu'il avait fait profession chez les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, dans l'abbaye de Domèvre (Meurthe) située aux pieds des Vosges, à quatre-vingts lieues d'Orval dont il connaissait à peine le nom; et que ce religieux, qu'on fait mourir en 1825 ou 1826⁷, vivait encore dans les premiers jours de 1837⁸.*

Cette découverte, en détruisant par sa base l'unique fondement sur lequel reposait l'authenticité des *Prévisions*, me dispensait assurément de recherches ultérieures. Cependant je devais encore interroger l'auteur de cette inqualifiable mystification, et si j'ai eu la douleur de constater qu'un prêtre avait eu le malheur de blesser, en matière aussi grave, les lois de la vérité, je suis heureux d'ajouter, Monseigneur, que j'ai eu la consolation de recueillir de la bouche même du coupable, un aveu complet de sa faute. Il me déclara, en effet, que le petit livre imprimé à Luxembourg en 1544, n'avait jamais existé que dans son imagination; que la prophétie d'Orval, dans la partie relative à l'Empire, était exclusivement son œuvre; que le reste avait été composé au hasard, avec des lambeaux d'anciennes prophéties empruntées à des recueils inconnus, et sur lesquelles je n'ai pas à me prononcer; que, dans le principe, il n'avait vu dans cette supercherie qu'un amusement sans portée, mais que le temps s'étant chargé de vérifier quelques-unes de ses

⁵ Il est constaté par l'enquête qu'en février 1828, une copie des *Prévisions* fut remise par l'auteur lui-même à une personne de Verdun.

⁶ Page 25 du *Mémoire*.

⁷ Page 28 du *Mémoire*.

⁸ On lit en effet dans les registres des actes civils de Pont-à-Mousson: Jacques Lamort, dit frère Aubertin, est décédé à Pont-à-Mousson, le 28 janvier 1837, à 3 heures après-midi.

prévisions, la vanité d'un côté, de l'autre la fausse honte, l'avaient fait persévérer dans une voie dont il était enfin heureux de sortir.

En vous faisant cette communication, Monseigneur, je n'ai pas, grâce à Dieu, la pensée de nier que l'esprit prophétique ne puisse encore reposer sur l'Église de Jésus-Christ. Je n'ignore pas qu'à toutes les grandes époques de l'histoire, la divine Providence a daigné plus d'une fois soulever le voile qui recouvrait l'avenir, et que souvent l'esprit de Dieu a révélé aux âmes les plus simples des événements éloignés qui échappaient aux regards perçants du génie. Mais responsable aux yeux de l'Église de tout ce qui tient à la religion et à la foi dans mon diocèse je ne pouvais permettre qu'une erreur, à l'appui de laquelle on invoquait le nom de l'un de mes plus vénérables prédécesseurs, se propageât à la faveur de mon silence. Si l'Apôtre ordonne de ne pas *mépriser les prophéties*, il veut en même temps qu'on éprouve sérieusement tout ce qui est douteux, et qu'on rejette sans ménagement tout ce qui n'est ni bon, ni certain⁹, et j'ai cru accomplir un devoir envers l'Église en mettant mes vénérables Collègues en mesure d'empêcher qu'une crédulité trop confiante ou une impiété systématique ne confondissent une œuvre purement humaine, avec les oracles sacrés, éternel objet de la foi et de la vénération des chrétiens.

Je suis avec respect, Monseigneur,

De votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

✠ Louis, *Évêque de Verdun*

⁹ *Prophetias nolite spernere : omnia autem probate : quod bonum est tenete.* I Thess. v, 20, 21.